

Politico-Social

chronique - 2^{ème} partie: 4
les premières mues des contrats de sécurité
Joëlle Lacroix et Carrol Tange

Propos autour de l'aide sociale 12
financière et matérielle
Ivan Dechamps

Société

«Cause toujours !» 16
Gustave Stoop

T'as tous tes tatoos ? 17
Pierre De Proost

Dossier : 1999-2004: modernisation de l'action sociale

Personne ne dit que ce sera facile ! 19
Alain Willaert

Région bruxelloise: 24
répartition des compétences sociales
Sophie Lefèvre et Alain Willaert

Secteur associatif et secteur public: 26
des liens en pleine mutation ?
Les pistes de travail de la FeBISP
Babette Jérôme

Quels rapports entre le secteur social associatif 29
et les pouvoirs publics ?
Alain Willaert

Portrait

Christian Panier 31
ne veut pas devenir un Juge à l'état gazeux
Olivier Swingedau

Opinion

L'utilisation de la santé et de la culture 37
dans notre société. Quelles affaires ?
Michel Hemmeryckx

CBCS

«Galerie de croquis» 40

Cinéma

Ce cinéma-là 43
Catherine Angelini

Echos divers 46



Bis n°145 - décembre 1999

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociale asbl.

Editeur responsable

Michel Pettiaux
Rue du Président 53 - 1050 Bruxelles
Tél et Fax : 32 (0)2 511.89.59
E-mail : cbcsc@euronet.be

Conseil d'administration

Guy Dargent, Yvan Dassy, Isabelle De Bock, Jacques de Jaer, Milou Depré, Marc Dumont, Jean-Pierre Fillieux, José Garcia, Denis Gilbert, Jean Grimaldi, Michel Hemmeryckx, Jean-Charles Houzeau, Eliane Jacquemain, Etienne Leroy, Marc Mayer, Solveig Pahud, Michel Pettiaux, Marie-Claude Pulings, Jenny Rose, Werner Simon, Gustave Stoop, Myriam Van Espen, Lise Vanbaelen, Carine Vandroogenbroeck, Lydwine Verhaegen

Responsable de la rédaction

Solveig Pahud

Coordinateur

Alain Willaert

Comité de rédaction

Catherine Angelini, Nathalie Cobbaut, Pierre De Proost, Marc Dumont, Catherine Giet, Michel Hemmeryckx, Sophie Lefèvre, Béatrice Marchand, Catherine Morenville, Solveig Pahud, Alain Willaert

Ont également collaboré à ce numéro

Ivan Dechamps, Babette Jérôme, Joëlle Lacroix, Gustave Stoop, Olivier Swingedau, Carrol Tange

Conception graphique et mise en page

Nathalie Witvrouwen sprl

Photos

Bruno D'Alimonte (couverture et pp. 6, 7, 14, 15, 18 et 32)

Illustrations

Alain Dierick (pp. 20, 21, 22 et 23)

Impression

Régie Graphique

Par respect de l'environnement, le ...BIS est imprimé sur du papier non blanchi au chlore.

Abonnements

Membre du CBCS: gratuit
Non membre: 650 FB/5 n°s (16,1 €) à verser au compte 001-2241709-18 avec la mention «abonnement BIS»

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

Demain, c'est l'an 2000, pôle de toutes les peurs et de tous les espoirs. En miroir, le bis 145 qui clôture l'année 1999 apparaît entre effroi et détermination.

Ainsi du côté de l'effroi, en conclusion de leur analyse des premières mues des contrats de sécurité, Joëlle Lacroix et Caroll Tange constatent qu'au niveau du discours sur le souci de sécurité, un durcissement de positions et d'initiatives se fait sentir autour de la petite délinquance dite de proximité, considérée comme émanant essentiellement de populations exclues et marginalisées concentrées dans certains quartiers à risque.

Ainsi encore, dans ses "Propos autour de l'aide sociale financière et matérielle", Ivan Dechamps note, consterné, qu'avec les derniers projets du gouvernement "arc en ciel" en matière d'accueil des candidats réfugiés, l'on s'achemine vers la xième version de la distinction entre bons et mauvais pauvres que l'article 1^{er} de la loi organique des centres publics d'aide sociale avait voulu gommer de la pensée sociale.

Ainsi aussi, avec "Cause toujours", Gustave Stoop nous dit son horreur des sectes qui n'a d'égal que son horreur de ceux à qui leurs fonctions ou leurs compétences donnent la possibilité d'instiller un peu d'humanité dans tous les domaines à réhumaniser, mais qui ne comprennent pas que cette nécessité devrait être une préoccupation prioritaire.

Ainsi toujours, Pierre De Proost, dans "T'as tous tes tatoos?", nous réveille de manière inattendue aux vertiges d'une marchandisation sans limite.

Ainsi enfin, Christian Panier, le très médiatique président du tribunal de première Instance de Namur, nous fait entrevoir le danger lié à l'éclosion de lois-gadgets créées à tour de bras, élaborant le premier droit à "l'état gazeux" de l'histoire législative et rendant à terme la fonction de juger inopérante.

Du côté de la détermination, Michel Hemmeryckx et Catherine Angelini, chacun à sa manière, nous disent leurs espérance et conviction dans de nouvelles dimensions culturelles et artistiques. Celles-ci pourraient faire émerger une autre réponse à la souffrance humaine.

Du côté de la détermination toujours, jetons, une fois n'est pas coutume, des fleurs aux politiques. La déclaration gouvernementale bruxelloise est à bien des égards remarquable et particulièrement innovante. Le programme de cette législature régionale est certainement le plus progressiste de tous les programmes de gouvernement du Royaume. Il met le cap vers une modernisation résolue de l'action sociale où secteur public et secteur associatif établissent une nouvelle alliance pour faire face à la dualisation de la société et en même temps approfondir la démocratie.

Alain Willaert en a fait un dossier complet et didactique, mâchant la besogne et créant par là les conditions de réalisation d'un des objectifs prioritaires du Conseil bruxellois de Coordination sociale pour l'année à venir : rapprocher la sphère de la décision politique et celle de l'action sociale de terrain.

Le politique veut agir. Ne le laissons pas seul mais rendons vivant ce qu'il crée. Le temps est venu où chacun doit s'interroger et se mettre en marche lui-même. Il n'y a pas d'avenir sans le double mouvement du travail sur soi-même et de l'imagination pour entrer dans la peau des autres.

Pour conclure et en guise de meilleurs voeux, j'aimerais vous laisser en compagnie d'Henri Bauchau dans "La blessure qui guérit" (Alice Editions, 1999, p 75) : *"J'ai l'impression que, si le monde du XXI^{ème} siècle doit survivre, il faudra qu'il y ait plus d'humilité, et moins de folie orgueilleuse. Jean Paulhan a dit une chose qui me paraît capitale: Il n'y a pas de progrès sans perte. Alors il faut mesurer le progrès et la perte, il ne faut donc pas aller trop vite. C'est un peu le symbole du premier chapitre d'Antigone, avec le tableau de Clios: le soleil nouveau ne doit pas écraser la force ancienne. Il faut que les choses se maintiennent, face à face, que, peu à peu, il y ait une double évolution."*

Solveig Pahud
Responsable de rédaction

CHRONIQUE - 2^{ÈME} PARTIE

les premières mues des contrats de sécurité

Tout comme le premier article «Chronique. La gestation des contrats de sécurité», paru dans le bis n°128-129 de septembre 1994, nous avons choisi de privilégier la compréhension et la clarté par rapport à une exhaustivité de détails qui viendraient surcharger l'exposé des moments significatifs de la politique des contrats de sécurité depuis leur mise en place fin 1992. Depuis cette époque, on a assisté à une multiplication des arrêtés et circulaires diversement chargés d'encadrer les actions développées depuis 1992 dans le cadre de cette politique.

Leur mise en oeuvre a en effet été émaillée de diverses mues qui, n'affectant pas en profondeur leur logique de départ, n'en ont pas moins constitué des évolutions significatives tant sur le plan des partenariats institutionnels développés que sur celui des principes énoncés à l'origine, notamment au travers des concepts de *globalisation* et d'*intégration* des actions des divers intervenants institutionnels en vue de la constitution d'un champ de préoccupation *socio-sécuritaire*. Les thèmes de la prévention et de la sécurité, s'ils ne perdent pas de leur force, vont progressivement se trouver incorporés au «comment» de la mise en oeuvre d'une politique de société «globale et intégrée» et cela, à tout le moins au niveau des intentions affichées par le monde politique, avec plus ou moins de réussite ⁽¹⁾.

Cette première partie de la chronique s'arrêtant avec la note «Police et Sécurité» du Conseil des Ministres du 19 juin 1992, nous y renvoyons le lecteur. Cet article analysait les diverses composantes de la mise en oeuvre politique des contrats de sécurité ⁽²⁾.

8 OCTOBRE 1993

Conseil des Ministres - *Elargissement des villes et communes bénéficiaires des contrats de sécurité*

Le 8 octobre 1993, le Conseil des Ministres marque son accord concernant le renouvellement, en 1994, des contrats de sécurité pour les 12 villes et communes déjà sous contrat. Un élargissement des contrats de sécurité est également prévu dans le cadre du pacte social (ils passent de 12 à 29 sur l'ensemble du territoire). Quelque 520 emplois nouveaux doivent être créés.

La question du critère de sélection de nouvelles villes moyennes est abordée et le Ministre Tobsack propose de se baser sur les normes minimales calculées pour la police communale sur base de 5 critères : l'importance de la commune (à savoir le nombre d'habitants), la composition démographique, la structure sociale, la fonction de centre et la criminalité.

A.R. DU 16 MAI 1994

Naissance du Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention

L'A.R. du 16 mai 1994 donne naissance au Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention (rattaché au ministère de l'Intérieur). Il en fixe les dispositions organiques, ainsi que les statuts et traitements du secrétaire permanent à la politique de prévention et des secrétaires adjoints.

Les missions de cet organe administratif sont d'assurer le secrétariat du Conseil supérieur de Prévention de la Criminalité⁽³⁾, de faire une analyse scientifique de la criminalité, d'installer et d'exploiter la documentation en la matière, d'organiser la formation en matière de prévention et de coordonner le soutien au niveau local.

Le secrétaire et ses adjoints sont désignés par le Roi sur proposition du Ministre de l'Intérieur pour une période de cinq ans renouvelable.

Dans un contexte de politique décentralisée et de pilotage de projets par une autorité supra-locale concluant sur une base contractuelle des accords avec les pouvoirs locaux, la préoccupation pour la rationalisation des initiatives, leur structuration sous forme de projets évaluable (selon le concept d'*accountability* - l'obligation de rendre des comptes - également évoqué à propos des services de police en tant que service public) deviendra rapidement la source d'une grande dépense d'énergie de la part des administrations concernées. Est ainsi rencontrée l'une des quatre lignes de force exposées dans la note «Police et sécurité» de 1992, à savoir la production de données fiables devant permettre à la fois la gestion des projets et la réponse à la nécessité énoncée de rendre des comptes.

* Sociologue, chargée de recherche à Synergie

** Philosophe et criminologue, assistant à l'École de criminologie de l'ULB

CIRCULAIRE DU 17 AOÛT 1994 Ministre de l'Intérieur - *Engagement de personnels chargés de la prévention de la criminalité et de l'accueil en matière de toxicomanie (Plan Global pour l'emploi)*

Le montant du Fonds de sécurité assurant le financement de ces engagements s'élève à 3 milliards ; ceux-ci sont placés sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur.

L'approche préconisée doit être multidisciplinaire et intégrée (locale, nationale et internationale) et doit viser la réduction de l'offre et de la demande de drogues par des patrouilles préventives et des brochures pratiques destinées aux services de police.

Au sein des contrats de sécurité (et de prévention) doivent apparaître diverses initiatives telles que la création d'un centre Toxico-Transit dans chaque grande ville. Destiné aux toxicomanes interpellés par les services de police, le gîte y est offert pour une période restreinte et un éventuel renvoi dans un centre spécialisé est préparé. A Bruxelles, des travailleurs de rue doivent prolonger cette aide et renvoyer vers l'aide sociale. Le renforcement en personnel ou en chiens des brigades de recherche des polices communales, le développement d'une assistance psycho-sociale pour les toxicomanes, le recrutement d'éducateurs pour les quartiers à risque, l'installation d'un bureau d'accueil au sein des commissariats, l'organisation de formations spécifiques pour le personnel policier sont également concernés. Dans le cadre de mesures qualifiées de préventives, on encourage la mise en oeuvre de campagnes d'information et de sensibilisation, l'organisation de plate-formes réunissant les différents acteurs concernés en vue du développement d'une action coordonnée, l'élaboration de programmes de formation pour les établissements scolaires en vue d'accroître la résistance morale des jeunes face à l'alcool et aux autres drogues et, enfin, la création d'équipes mobiles ambulatoires.

Il est manifeste que, ce faisant, le fédéral lance un appel du pied à l'attention des partenaires locaux afin de leur rappeler leurs diverses obligations contractuelles plus que d'ouvrir à de nouvelles villes et communes la «manne» des contrats de sécurité.

Comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, le Ministre de l'Intérieur propose dans la foulée divers projets tels l'implantation de travailleurs de prévention au niveau supra-local (afin de réaliser des actions de sensibilisation), le développement de l'aide en matière de toxicomanie (offre de personnel pour les centres d'aide, le travail de rue, ainsi que des équipes ambulatoires mobiles pour les villes et communes moyennes) et le renforcement de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (maisons de quartier, projets de développement social des quartiers, resocialisation, ciblage sur les sans-abri).

Les initiatives adhèrent à la logique prônée par le ministère de l'Intérieur et prennent place dans le «volet toxicomanie», nouvel avenant aux contrats de sécurité: réduction des risques,

augmentation des moyens financiers de l'offre de soins aux usagers de drogue... dans l'optique d'une sécurisation des citoyens par la réduction de la délinquance des toxicomanes.

A ce stade, c'est-à-dire dans le cadre des contrats de sécurité des années 1994 et 1995, on constate de manière évidente que certaines initiatives du ministère de l'Intérieur sont prises en substitution à d'autres ministères, fédéraux ou non.

28 JUIN 1995 Déclaration gouvernementale - *Élargissement de la procédure contractuelle à de nouveaux "payeurs" - Vers les contrats de société?*

Concrètement, ce 28 juin 1995, le Gouvernement fédéral, tout en plaçant en tête des priorités la promotion de l'emploi, marquera à nouveau avec vigueur son intérêt pour une action se focalisant sur les questions posées actuellement par la vie en milieu urbain. Cette politique, qualifiée de «renouveau urbain»⁽⁴⁾, s'inscrira dans la recherche d'une «société viable renforçant le tissu social, le développement durable, la qualité de la vie, la protection du consommateur, une politique harmonieuse des familles et la lutte contre l'exclusion sociale».

Tout en insistant sur les efforts structurels à consentir afin d'aboutir au «rétablissement du tissu de l'ensemble de la société», le Gouvernement s'empresse de rappeler que «des mesures légales et réglementaires ne suffisent pas à répondre au renouveau de la société. Il nécessite surtout un changement profond de la mentalité des citoyens où droits et obligations vont incontestablement de pair». Les problèmes se concentrant dans les villes, il s'agit donc de développer une politique de «renouveau urbain»; politique qui se décline en six grands axes:

1. efforts accrus dans la lutte contre la pauvreté;
2. amélioration de la sécurité: spécialisation accrue des services de police, coordination renforcée entre les services de police par la création des zones interpolices. En outre, au niveau local, on parle du renforcement du rôle et des pouvoirs des bourgmestres en matière de prévention et de sécurité, et de l'intensification de la concertation pentagonale;
3. élaboration et mise en oeuvre d'une politique d'immigration et d'intégration conséquente, «considérant la présence stable de personnes d'origine étrangère dans notre pays, comme un apport positif pour notre société». En même temps est valorisée une attitude énergique à l'égard de l'immigration illégale, dans le respect de la dignité humaine;
4. développement d'une politique de lutte contre la drogue plus efficace basée sur la concrétisation des orientations antérieures. Le principe de non-légalisation de la drogue est affirmé avec force. Il est préféré un encadrement légal

Dans le cadre de mesures qualifiées de préventives, on encourage la mise en oeuvre de campagnes d'information et de sensibilisation, l'organisation de plate-formes réunissant les différents acteurs concernés en vue du développement d'une action coordonnée, l'élaboration de programmes de formation pour les établissements scolaires en vue d'accroître la résistance morale des jeunes face à l'alcool et aux autres drogues et, enfin, la création d'équipes mobiles ambulatoires.

efficace des produits de substitution prescrits médicalement;

5. réduction du nombre de victimes de roulage;
6. déploiement d'une politique à appliquer aux corps de sécurité à caractère non policier (Protection civile et Service d'incendie).

C'est sur cette base, où «renouveau» est le maître-mot, qu'est donc proposée la transition vers les contrats de société. Mais diverses réserves sont rapidement émises tant parmi les partenaires fédérés qu'au niveau local sur l'assise sécuritaire que l'on souhaite recouvrir d'une couche sémantique «neuve». En 1996, on passera ainsi non pas aux «contrats de société», mais aux «contrats de sécurité et de société». Notons par ailleurs que leur caractère «transitoire» semble désormais définitif; le terme «de société» ne se concrétisera sans doute jamais, tant pour des raisons sémantiques (correspondance d'un intitulé à ce qu'il recouvre) qu'en raison - surtout - du refus pragmatique de divers partenaires de s'engager concrètement dans la voie tracée par cette politique.

Des avenants aux contrats de sécurité et de société seront ajoutés au fur et à mesure aux contrats de sécurité «ancienne formule». Le tout est donc présenté comme la juxtaposition provisoire (avec volonté d'aboutir à une intégration rapide) de multiples contrats passés avec les divers pouvoirs subsidiants par les villes et communes concernées: contrats de sécurité, contrats de prévention toxicomanie, contrats d'accompagnement des sanctions alternatives, contrats pour la mise en place d'une maison d'accueil socio-sanitaire.

En outre, le Gouvernement fédéral propose de financer une fois encore des initiatives entrant dans ses prérogatives et préoccupations immédiates: le recrutement d'un chargé de mission ayant pour tâche d'étudier et de préparer en profondeur les mesures nouvelles qu'il conviendra de prévoir dans le contrat dès 1997, des mesures relatives à la problématique des étrangers en séjour illégal et à l'intégration des réfugiés reconnus, des initiatives dans le domaine de l'assistance judiciaire.

5 JUILLET 1995 Déclaration gouvernementale de la Région de Bruxelles-Capitale - les questions liées aux «défis urbains»

Le Gouvernement bruxellois énonce des intentions qui présentent de larges zones de recoupement avec celles du Gouvernement fédéral en matière de réponse à ce qu'il qualifie de «défis urbains». Ceux-ci sont en effet considérés comme constituant à Bruxelles des enjeux «hélas trop connus à l'instar des grandes métropoles: éclatement social et spatial; habitat vieilli et dégradé; insécurité; affaiblissement du tissu économique, non-emploi, chômage structurel, exclusion sociale et pauvreté; problème de mobilité au sein de la Région; affaiblissement de la puissance publique et relative inadaptation du service public; et enfin difficultés financières».

C'est sur base de ces constats, de la prise en compte des rôles multiples de Bruxelles (capitale fédérale, siège d'institutions européennes, communautaires et régionales, etc.) et en affichant un «souci constant pour la qualité de vie de ceux qui y habitent» que le Gouvernement bruxellois va se donner cinq objectifs prioritaires:



1. combattre les fractures sociales qui fragilisent l'avenir;
2. renforcer l'habitabilité, la convivialité et la sécurité dans la ville, améliorer la mobilité et le cadre de vie;
3. stimuler la création de nouveaux emplois et protéger le volume global existant;
4. renforcer l'efficacité, l'accessibilité et la transparence des services publics régionaux et communaux en sorte d'améliorer les relations du citoyen avec le service public et de revaloriser l'image de l'administration;
5. garantir la viabilité de la Région par une politique budgétaire rigoureuse.

Confirmant sa divergence de position avec la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale réaffirme que «si la Région n'exerce aucune compétence légale en matière de police, le Gouvernement se doit d'aider les communes à remplir leurs obligations essentielles pour garantir au citoyen le droit à la sécurité, car il s'agit bien d'un droit de l'homme essentiel à défendre, d'autant qu'en ce domaine comme dans bien d'autres ce sont les plus faibles qui sont les moins protégés».

C'est pourquoi la Région entend poursuivre et même amplifier ses efforts de la précédente législature. Ce qui signifie une augmentation de 150 millions du budget consacré aux contrats de sécurité bruxellois dont bénéficient 10 communes «parmi les plus confrontées à la délinquance urbaine».



10 JUIN 1995

Déclaration de politique communautaire - *Volonté de la Communauté française de «sortir du bois»*

C'est surtout à propos de l'Aide à la jeunesse (secteur sensible dès les premières négociations qui avaient précédé la mise en chantier des premiers contrats de sécurité) que le Gouvernement de la Communauté française fait apparaître sa volonté - prudente - de participer au mouvement d'élargissement de la prise en charge des problèmes ciblés par les politiques des niveaux fédéral et régional. «Le Gouvernement harmonisera son action dans le domaine de l'aide à la jeunesse avec les politiques menées au niveau fédéral et régional». Toutefois, la Communauté entend mettre l'accent dans le domaine de l'Aide à la jeunesse sur la dimension sociale des problèmes et de l'action des pouvoirs publics plutôt que sur le côté judiciaire et répressif. La concertation avec les autres pouvoirs, y compris le fédéral, doit permettre de restaurer le rôle essentiel du secteur de l'Aide à la jeunesse.

A ce titre, la Communauté française va également focaliser son action sur le local et les quartiers «difficiles» et marquer sa volonté de s'impliquer dans une coordination avec les pouvoirs locaux.

Une des composantes du changement d'attitude de la Communauté française est sans doute l'activation, au niveau des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse, d'une réflexion sur la constitution d'une véritable politique de «prévention générale» permettant de sortir de la seule gestion des cas individuels.

Notons toutefois que la Communauté française doit toujours faire face à deux contraintes importantes: la faiblesse des moyens budgétaires à engager et la pression des travailleurs sociaux du secteur qui envisagent dans l'ensemble avec méfiance une collaboration entre les divers niveaux de pouvoir sur des questions amenant à un rapprochement de l'optique «jeunesse» de

celle dite «répressive» (optique dont on sait par ailleurs qu'elle entretient de facto des liens inévitables avec ce que l'on souhaite souvent pudiquement continuer à appeler «prévention» sans vraiment en préciser le sens ni les implications).

NOVEMBRE 1995

Circulaire relative aux assistants de prévention et de sécurité

La préoccupation déjà manifeste du Gouvernement fédéral en matière d'emploi trouve son mode d'expression le plus éclatant dans l'élaboration et la mise en place des assistants de prévention et de sécurité, alliant la mise au travail de chômeur de longue durée sans qualification par le biais des Agences locales pour l'emploi développées par le ministère de l'Emploi et du Travail, au souci de mettre dans les rues de nouveaux acteurs de la sécurité et du contrôle social chargés de tâches de surveillance et de préservation de la propreté dans les quartiers.

Partant du constat de l'estompement de l'activité de certains intervenants traditionnels du contrôle social tels les concierges et gardiens de parc, ces nouveaux acteurs de la sécurité accomplissent pour le compte des pouvoirs locaux, et à bon marché, à la fois des tâches de contact avec la population, des tâches de maintien de la propreté et - aspect de loin le plus sujet à caution - des tâches de surveillance susceptibles de les amener à dénoncer des faits litigieux ou infractionnels aux services communaux (surtout de police) compétents.

Le Gouvernement régional déclare également vouloir favoriser une meilleure représentativité des femmes et des allochtones au sein des services de police afin qu'ils soient le reflet de la composition de la population. Elle prévoit une formation optimale par l'Ecole régionale et intercommunale de police, l'amélioration de la complémentarité des différentes forces de police dans le respect de l'autonomie communale et des pouvoirs des bourgmestres. Elle poursuit sa participation à la Concertation Pentagonale et se dote d'une cellule administrative chargée de la gestion des contrats de sécurité ainsi que d'un Observatoire Régional de la criminalité (tous deux non concrétisés à ce jour). Enfin, elle affirme son souhait de voir les communes ne bénéficiant ni d'un contrat de sécurité ni d'un contrat de prévention se doter d'un conseil communal de prévention. Tout en maintenant la distinction entre action préventive (volet social des contrats) et action répressive (volet policier de ceux-ci), le Gouvernement bruxellois déclare vouloir maintenir ses investissements antérieurs (médiateurs sociaux, éducateurs de rue, animateurs socio-culturels et sportifs). Rejoignant le Gouvernement fédéral, il annonce également que «sur le plan de la prévention, le Gouvernement entend mobiliser le maximum de moyens par rapport à deux problématiques particulièrement préoccupantes en Région bruxelloise: la toxicomanie et la lutte contre le décrochage scolaire».

Les premiers assistants de prévention et de sécurité feront effectivement leur apparition dans les contrats de sécurité et de société 1996.

14 DÉCEMBRE 1995 Conseil des Ministres - *Approbation des 29 contrats de sécurité et de société pour l'année 1996.*

Le Conseil des Ministres du 14 décembre 1995 approuve les 29 contrats de sécurité et de société pour 1996. A nouveau, c'est le ministère de l'Intérieur qui conclut les accords et les pilote. Par exemple, dans le cadre des initiatives en matière d'accueil des toxicomanes, il se voit confier par le Conseil des Ministres la tâche de conclure une nouvelle série de contrats. Le rôle des autres ministères se limite à la signature définitive des contrats. Par ailleurs, ils participent à leur évaluation par le biais de la commission nationale d'évaluation et d'accompagnement. Cette commission nationale «est composée de représentants des Ministres fédéraux de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé publique et des Affaires sociales, ainsi que de représentants d'associations spécialisées dans la problématique de la toxicomanie, de secteurs de l'aide sociale, ambulatoire et résidentielle, et de représentants du monde universitaire (cf. AR du 12/08/1994). Afin d'obtenir une coordination maximale, les Ministres des Régions et des Communautés compétents en matière de toxicomanie sont désormais également invités à participer aux travaux de cette commission». Elle est chargée d'émettre un avis au Ministre de l'Intérieur sur les projets introduits par les communes intéressées.

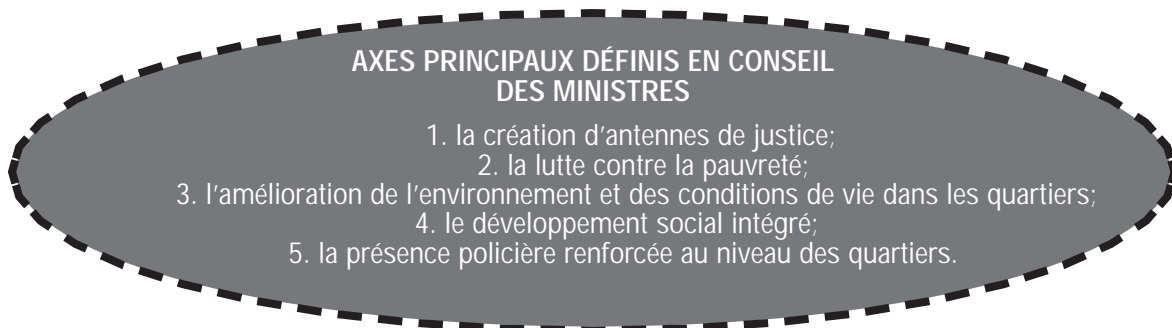
2 AOÛT 1996 Conseil des Ministres - *Accord marqué pour le lancement des projets de «Renouveau Urbain»*

Afin de concrétiser les intentions contenues dans la déclaration gouvernementale du 28 juin 1995, le Conseil des Ministres marque, le 2 août 1996, son accord pour le prélèvement de 200 millions sur le solde 1996 du Fonds de sécurité pour la mise en oeuvre d'initiatives nouvelles dans le cadre de projets de "renouveau urbain" (66 millions par Région). Le fédéral lance ainsi un appel aux Communautés et Régions, les invitant à collaborer avec le ministère de l'Intérieur dans une mesure plus large que celle manifestée jusqu'alors.

Le gouvernement lance un programme de négociation en trois phases devant amener à «une association et un partenariat plus étendus»: une première phase de concertations bilatérales entendues comme la mise en place, pour les trois Régions, de concertations spécifiques entre Etat fédéral et entités fédérées; une deuxième phase consacrée à la tenue de la Conférence interministérielle sur le renouveau urbain; et une troisième phase de concertations, à nouveau bilatérales. La première phase, dont l'exécution est confiée au Ministre de l'Intérieur (moteur et maître d'oeuvre de ce processus) débutera en septembre 1996.

Les concertations bilatérales aboutissent à la définition par l'Etat et les entités fédérées de priorités, inscrites dans les «axes principaux» définis en Conseil des Ministres le 2 août 1996. Le tableau ci-dessous expose les priorités retenues par les différents pouvoirs concernés.

8



Priorités de l'Etat fédéral	Priorités de la Communauté française: développement social intégré	Priorités de la Région de Bruxelles-Capitale
<ol style="list-style-type: none"> 1. la création d'antennes de justice; 2. l'amélioration de l'aide juridique de première ligne; 3. la médiation de dettes; 4. l'engagements d'Assistants de Prévention et de Sécurité pour la propreté dans les quartiers; 5. la présence policière renforcée au niveau des quartiers. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. les actions adressées aux jeunes tout en renforçant le secteur du travail en milieu ouvert; 2. l'enseignement avec l'accent mis sur le décrochage scolaire et la prévention de la toxicomanie; 3. les services d'aide aux justiciables - référence aux antennes de justice projetées par l'Etat fédéral ou à des moyens financiers consentis dans ce cadre - il s'agira surtout d'une «valorisation de ce qui est disponible». 	<ol style="list-style-type: none"> 1. l'intervention financière dans l'aménagement et l'équipement de locaux des antennes de justice; 2. le cofinancement des contrats de quartier; 3. l'articulation des contrats de sécurité et de société avec d'autres dispositifs; 4. l'amélioration des télécommunications des forces de police.

25 AVRIL 1997

Conférence Interministérielle sur le «Renouveau Urbain» (phase 2)

La Conférence interministérielle sur le renouveau urbain énonce certains principes qui doivent guider sa démarche, qui est vouée «globale et intégrée». Elle justifie l'intensification de la politique de la ville par la relance du nombre des initiatives au niveau local ainsi que par une analyse des problèmes rencontrés par les villes construite autour de trois points: l'existence d'une fracture territoriale (fragmentation des villes en quartiers sans lien avec l'ensemble de la cité, ...), l'existence d'une fracture sociale et économique (exclusion sociale qui s'installe dans les quartiers les plus marginalisés où sont concentrées des populations marquées par la «désaffiliation», disparition des activités économiques, détérioration du cadre de vie, déficit d'infrastructures publiques) et l'existence de problèmes de sécurité (certains quartiers étant de plus en plus le lieu de production d'actes de délinquance et d'incivilités à l'origine d'une «insécurité objective et subjective») ⁽⁹⁾.

Au niveau de la collaboration entre les pouvoirs subsidiaires, les préoccupations sont multiples mais concerneront essentiellement la forme prise par celle-ci (préférentiellement la valorisation de l'existant pour la Communauté française, le dégagement de moyens financiers supplémentaires pour l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale avec en outre, pour cette dernière, l'affectation d'Agents contractuels subventionnés) ainsi que le respect des compétences des diverses instances concernées (auquel la Communauté française associera celui d'un code de déontologie à élaborer).

Les priorités définies par les divers pouvoirs subsidiaires et les principes de collaboration entre le supra-local et le local arrêtés, il reste à opérer une pré-sélection des communes auxquelles sera adressé l'appel d'offre. Pour la Région bruxelloise, la Ville de Bruxelles ainsi que les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse-Ten-Noode furent retenues et invitées à rentrer des projets «renouveau urbain» en respectant diverses prescriptions.

Le bilan? Tous les projets rentrés sont acceptés et les montants affectés, comme prévu, sur base d'un cofinancement par l'Etat fédéral, les entités fédérées et les communes elles-mêmes à concurrence de 50% maximum pour l'Etat fédéral, 10 % maximum pour les communes, le solde étant pris en charge par la Communauté française ou la Région de Bruxelles-Capitale. Notons que la possibilité pour la Communauté française de valoriser dans ces quotes-parts des moyens déjà existants existe également pour la Région de Bruxelles-Capitale et les communes.

Finalement, les projets retenus et approuvés en Conseil des Ministres du 23 janvier 1998 font l'objet d'un avenant aux contrats de sécurité et de société 1998 (ayant pour leur part déjà été approuvés en Conseil des Ministres du 11 décembre 1997). Ils portent sur des initiatives à développer dans les quartiers des Marolles et du bas de Laeken pour la Ville de Bruxelles, de la place Gaucheret à Schaerbeek, du Parvis Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek-Saint-Jean, de la place Bethléem à Saint-Gilles et du Nord (dans sa partie Est) à Saint-Josse-Ten-Noode.

Concrètement, ces projets, s'inscrivant dans le prolongement d'initiatives plus globales et souvent plus anciennes au niveau de la commune, contiennent diverses initiatives parfois focalisées cette fois spécifiquement sur ces quartiers (tel, par exemple, le développement d'une «police de proximité» par la présence renforcée d'agents de quartier).

7 OCTOBRE 1997

Déclaration gouvernementale de politique générale - La question de la «confiance du citoyen en nos institutions» ⁽⁶⁾

Sans opérer un véritable retour de la politique fédérale aux questions liées à la criminalité organisée et tout en réservant une place essentielle à la délinquance sexuelle, les préoccupations de réformes de la Justice et des services de police vont occuper le devant de la scène jusqu'à aujourd'hui. Cela n'entrave toutefois en rien la poursuite de la démarche antérieure qui consiste en une amélioration de la «qualité de vie» selon de multiples approches que l'on veut complémentaires et qui continueront à être associées dans les discours et déclarations politiques.

Il apparaît donc que cette «nouvelle crise de confiance» confirme la politique du Gouvernement et permet même à celui-ci de légitimer, lors de sa déclaration de politique générale du 7 octobre 1997, l'intensification de l'implantation d'une batterie de plus en plus large d'initiatives au niveau local, cette fois en insistant prioritairement sur la création d'emplois parallèlement à la préoccupation pour la sécurité du citoyen.

Les divers projets de réformes (tant en matière de justice que de police) entrepris à la suite des enquêtes parlementaires de 1996 et 1997 ainsi que la continuation de la politique des contrats de sécurité et de société sont présentés comme une réponse à cette «crise de confiance», réponses visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie du citoyen.

Le fer de lance de cette relance de l'emploi qui voit se développer des ramifications dans le cadre des contrats de sécurité et de société est le système des Agences Locales pour l'Emploi dont on annonce l'amélioration en parallèle avec le développement de programmes de remise au travail (programmes de transition professionnelle), le tout en concertation avec les Régions. Ces personnes seront occupées «(...) principalement par les Communes et des ASBL, dans les secteurs socio-culturel (par exemple dans les musées), sportif, de l'environnement, ... pour répondre à des besoins collectifs de société non rencontrés par le circuit de travail régulier. Il s'agira d'emplois supplémentaires».

LES CONTRATS DE SÉCURITÉ ET DE SOCIÉTÉ 1998: suite et ...?

On constate depuis le début de la mise en oeuvre de la politique des contrats de sécurité une intensification de la dimension lutte contre le chômage et de son association à la gestion de la sécurité au niveau local. Elle s'inscrit déjà à l'époque du Plan de la Pentecôte dans une politique plus large du Gouvernement revêtue du caractère global et intégré (réaffirmé dans le plan global «de crise» du 17 novembre 1993).

La lutte contre le sentiment d'insécurité, cheval de bataille politique associé à la mise en oeuvre des contrats de sécurité, passera progressivement au second plan des discours par rapport à l'approche «globale et intégrée» déjà à l'oeuvre en 1992, présentée aujourd'hui comme englobant les préoccupations liées à la sécurité.

Le «comment» en vient ainsi à recouvrir le «pourquoi».

En pratique, ces préoccupations continuent à «teinter» les initiatives, qu'elles concernent la toxicomanie, la jeunesse, les problèmes sociaux ou l'emploi. Dès l'origine, l'approche «globale et intégrée» a soulevé diverses critiques, notamment en ce qui concerne le sens à donner à cette notion. Ce qui distingue, par exemple, l'expérience d'une politique de la Ville en France et l'expérience belge, c'est qu'en Belgique «elle interprète plus directement la question sociale en termes d'insécurité et privilège le caractère 'intégré' des nouveaux dispositifs en soumettant

l'ensemble d'une 'politique de la ville' à la tutelle 'sectorielle' du Ministère de l'Intérieur»⁷⁾.

Par ailleurs, la dimension partenariale de cette politique s'est développée sur le terrain de la «globalisation» de l'approche multidisciplinaire des problèmes de société. Mais elle l'étrangle, selon Y. Cartuyvels, dans un carcan d'intégration des points de vue à des fins d'efficacité⁸⁾. On a déjà pu relever que cette dynamique induite est constitutive d'«un champ "socio-sanitaire-pénal" en voie d'unification, privilégiant un mode de collaboration plus consensuelle que négociée autour du concept de contrôle social territorial. Cela n'a pas été sans provoquer un certain nombre de réactions auprès des acteurs de terrain»⁹⁾ qui ont perçu plus ou moins distinctement le ré-enfermement, après l'ouverture que constitue le thème du «global», dans une «logique sectorielle fermée» par une intégration impliquant «un risque d'assimilation progressif de points de vue partiels par le point de vue dominant»¹⁰⁾. Et cela d'autant plus fortement que la définition des problèmes s'appuyait sur une analyse de ceux-ci selon le prisme du «droit à la sécurité» de tout citoyen, c'est-à-dire selon une grille de lecture relevant quasi strictement du champ pénal et de la prévention situationnelle. Bon nombre des intervenants des secteurs concernés (Aide à la jeunesse, «prévention», accueil toxicomanes, etc.) se sont rapidement mobilisés contre cette politique de gestion contrôlante et préventive qui ne correspondait pas à leur philosophie de travail; quitte à aménager parfois, de façon tout à fait pragmatique, certaines collaborations (ponctuelles ou non) avec des intervenants relevant du financement des contrats de sécurité et de société.

L'«affaire Dutroux», provoquant la mise en mouvement d'un processus de réforme des services de police qui vient se juxtaposer à la question de la sécurité, ne change pas vraiment la donne, dans la mesure où les débats ont porté la plupart du temps sur la dimension judiciaire des tâches policières, renouant ce faisant avec le débat ouvert dans les années '80 par les affaires liées au grand banditisme et les carences du système policier. Ces réformes auront certainement des conséquences importantes sur l'évolution de l'exercice de l'autorité sur les forces de l'ordre telle qu'elle est partagée entre le fédéral et le local. On ne peut cependant pas dire que des débats aient réellement eu lieu, depuis l'époque de l'élaboration de la note «Police et sécurité» en 1992, hors le cercle restreint de l'Exécutif fédéral et de quelques «techniciens» du système judiciaire. Il serait donc incorrect d'affirmer qu'une véritable réflexion politique sur la place de la police - locale en particulier - dans la société d'aujourd'hui soit à la base des pistes de réforme actuellement suivies.

Le Conseil des Ministres du 11 décembre 1997, approuvant les contrats de sécurité et société 1998 manifeste la volonté de poursuivre sur la même voie en assurant la poursuite des actions déjà entamées tout en mettant en oeuvre de nouvelles actions (de renforcement pour la plupart). L'évaluation interne (au départ des communes) des projets de fan-coaching, de lutte contre le vol, par exemple, est censée s'intensifier. L'utilisation des statis-

«L' «Affaire Dutroux», ne change pas la donne, dans la mesure où les débats ont porté surtout sur la dimension judiciaire des tâches policières. Il serait donc incorrect d'affirmer qu'une véritable réflexion politique sur la place de la police locale en particulier soit à la base des pistes de réforme actuellement suivies.»

tiques criminelles interpolicières et de l'enquête «Moniteur de sécurité» - initiative réalisée par le ministère de l'Intérieur - justifie le renforcement des initiatives prises en matière de sécurité routière. Notons que l'évolution rapide des concepts utilisés comme cadre structurant la politique des contrats de sécurité et de société s'accélère également dans la mesure où, par exemple, le concept de «sécurité intégrée» se voit d'ores et déjà doublé de celui de «sécurité intégrale». Tout comme le premier, il reste à déterminer quel contenu exact lui donnera l'usage et la place qu'il sera appelé à occuper dans le champ discursif entourant cette politique pilotée par le fédéral.

Nouveauté manifestant le souci de coller avec les questions d'actualité, le Conseil des Ministres déclare que «pour les cinq grandes villes (Bruxelles-ville, Liège, Charleroi, Anvers et Gand), le contrat 1998 inclut désormais l'obligation d'aborder la problématique de la traite des êtres humains. Et ce, via la création au sein du commissariat de police d'un service spécialisé dans cette problématique. On désignera, en outre, une personne de référence chargée de l'accueil et de l'information des nouvelles personnes prostituées».

La dimension «emploi», soulignée à plusieurs reprises, se voit concrétisée de diverses manières dans le cadre de ces contrats version 1998, par exemple:

- intensification du recrutement d'assistants de prévention et de sécurité au sein de la plupart des communes (depuis 1996, 22 des 29 communes bénéficiant d'un contrat de sécurité et de société ont développé un projet «assistants de prévention et de sécurité». Le nombre d'assistants de prévention et de sécurité prévus pour 1999 est de 846 postes dans les contrats de sécurité, auxquels s'ajoutent 219 postes dans les contrats de prévention et 35 hors contrat de sécurité ou de prévention).
- introduction du volet «Contrats de transition professionnelle» qui doivent apporter une solution aux «problèmes quotidiens de propreté et de sécurité. (...) Dans une logique d'action combinée propreté/sécurité/ emploi non qualifié, le ministère de l'intérieur propose de soutenir financièrement les communes qui engageront des travailleurs issus des quartiers dans le cadre de contrats de transition professionnelle pour l'exécution de tâches favorisant la propreté, la sécurité et la lutte contre le vandalisme».

Bien entendu, c'est le volet «renouveau urbain» introduit en extrême urgence dans les contrats de sécurité et de société de 1997 qui clôture la présentation des nouvelles initiatives. Ce volet manifeste à lui seul la logique voulue par les promoteurs de cette politique. «Les villes et communes concernées développeront ainsi une action globale et intégrée de revitalisation d'un ou de quelques quartiers les plus défavorisés de leur entité».

Les contrats de sécurité étaient prévus au départ pour une période de 5 ans, reconduits deux années. Les responsables politiques de l'ancienne majorité projetaient d'en faire des contrats de deux ans, assurant une plus grande stabilité dans leur gestion et dans les engagements contractuels qui en découlent. Non concrétisé aujourd'hui, ce projet d'allongement de la durée de ces contrats semble ne pas devoir l'être un jour.

Avec le changement important dans les majorités aux divers niveaux de pouvoir supra-locaux lors des dernières élections du 13 juin 1999, il ne semble pas - bien au contraire - que la politique des contrats de sécurité ait à connaître de grands bouleversements. Tant le Gouvernement fédéral que celui de la Région de Bruxelles-Capitale entendent en effet maintenir parmi leurs priorités les questions de sécurité tout en les articulant, comme leurs prédécesseurs, à la question de l'emploi et de la revalorisation de certains quartiers à forts taux de populations fragilisées et marginalisées.

Ainsi, la notion d'«Etat social actif» - brandie comme étendard d'une volonté de faire mieux et autrement dans le domaine social -, tout en sous-entendant l'existence auparavant d'un «Etat social passif», reprend tel quel le principe d'activation des allocations sociales en vue de favoriser la mise à l'emploi des chômeurs de longue durée, en d'autres termes et comme le soulignait le Ministre Vandenberghe, des personnes en situation de vulnérabilité dont on estime que leur situation de dépendance à l'égard d'aides sociales est «évitable». On n'a sans doute pas fini d'analyser les critères et moyens mis en œuvre pour apprécier cet état et y remédier...

S'il reste à voir ce qui sortira de la notion d'«Etat modèle», autre clé de l'accord de gouvernement fédéral du 7 juillet 1999 («La voie vers le XXI^e siècle», prononcé devant le Parlement le 14 juillet 1999), notion dont il est dit qu'elle amènera à réformer en profondeur les administrations publiques, les contrats de sécurité ne sont pas remis en question dans leur principe et leur forme actuelle, leur volet sécurité devra être intégré dans les plans locaux de sécurité «établis prioritairement pour les grandes villes.» Le Gouvernement fédéral, manifestant une attention particulière pour la question de la vitesse de réaction de l'administration de la Justice, marche dans les traces du Gouvernement précédent en restant focalisé, au travers des initiatives du Ministre de la Justice actuel, sur la petite délinquance dite «de proximité» et considérée comme émanant essentiellement de populations exclues et marginalisées concentrées dans certains quartiers «à risque». Au niveau du discours, on constate d'ores et déjà un durcissement de positions et d'initiatives que l'on connaît par ailleurs depuis longtemps, notamment sous le thème de la «délinquance avec violence» et ce, sur la base d'une lecture quelque peu partielle (pour ne pas dire partielle) des résultats du Moniteur de Sécurité (outil d'enquête téléphonique auprès de la population mis en œuvre par le Service Général d'Appui Policier au sein du ministère de l'Intérieur)⁽¹⁾. Bruxelles comme les autres grandes villes fera donc l'objet d'une attention particulière et accrue du Fédéral qui pourrait par la même occasion raffermir encore son emprise, à tout le moins sa position d'initiative, sur divers niveaux de compétence allant jusqu'au local. L'un des moyens évoqués par le Commissaire du Gouvernement chargé de la politique des Grandes Villes (Ch. Picqué) dans sa note d'orientation au Conseil des ministres propose de changer l'appellation de la «conférence interministérielle sur le renouveau urbain» en «conférence interministérielle chargée de la politique des Grandes Villes» qui «doit pouvoir s'appuyer, comme le gouvernement fédéral, sur des données fiables et validées de façon scientifique.» Pour ce faire, il propose également la création d'un observatoire des villes, outil d'aide à la décision et «organe administratif dépendant de la conférence interministérielle de la politique de la ville». Dans l'ensemble, il reste donc à voir quel serait l'impact effectif des propositions faites. L'ensemble de celles-ci s'accompagnerait de la nécessité pour les différents partenaires de la conférence d'aviser l'autorité fédérale, en l'occurrence en passant d'abord par le Commissaire du Gouvernement compétent, des projets portant sur des matières concernant un panel impressionnant de compé-

tences à tous niveaux de pouvoir, tant il est facile de considérer que la politique de la ville est concernée par tous les aspects de la vie en société de nos jours.

Plus spécifiquement, au niveau du Gouvernement bruxellois (Déclaration gouvernementale du 15 juillet 1999 concernant les «Priorités pour la Région de Bruxelles-Capitale»), à côté d'un souci prioritaire pour la revalorisation du tissu urbain en lien avec la lutte contre l'exclusion sociale et l'amélioration de la qualité de vie - les préoccupations demeurant centrées sur l'idée de la «dualisation croissante dans la ville» -, la question de la sécurité reste un cheval de bataille nécessitant une «coopération constructive avec les autres autorités, fédérales et fédérées»: «la sécurité et la lutte contre le sentiment d'insécurité seront des préoccupations essentielles du Gouvernement». Au même titre que les autres dimensions de l'action politique de ces autorités, la gestion de la sécurité dans les grandes villes, particulièrement dans les «quartiers fragilisés», doit être assurée plus que jamais dans une démarche «globale» et «intégrée» passant non seulement par l'aménagement de l'espace public, mais aussi par l'accentuation des efforts en matière de prévention et de sécurité dans les communes prioritaires (dans le respect de la réforme des polices), de sécurisation des transports publics, de «présence effective de gardiens de squares et de parcs dans les espaces verts de la Région, en complément des efforts des communes en matière d'agents de quartier», ainsi que d'un effort dans le domaine de la collaboration de l'ensemble des dispositifs sociaux (plus que jamais associés à la «politique solidaire de sécurité urbaine») par une revalorisation du statut des travailleurs sociaux tout en préservant «systématiquement leur déontologie au sein des contrats de sécurité.»

Jusqu'à présent brièvement énoncés par des accords de gouvernement, les principes affichés sont grosso modo, par comparaison avec le Gouvernement précédent, positionnés différemment dans leur ordre de succession si tant est que cela puisse signifier qu'une plus ou moins grande priorité soit associée à cet ordre. En ce qui concerne le souci de sécurité, les réponses proposées expriment pour l'essentiel une volonté de renforcer l'action déjà entreprise. Reste à voir comment ce renforcement se traduira sur fond de l'ensemble des politiques de réforme annoncées, surtout au fédéral.

- (1) En ce qui concerne la notion de «prévention», ses origines et développements contemporains, on lira avec profit l'article de Dominique Defraene «La prévention n'a pas de limites», *Journal du Droit des Jeunes*, janvier 1998, n° 170, pp. 7-20.
- (2) Defraene D., Nollet F., Versluys Ch. (Synergie asbl), «Chronique. La gestion des contrats de sécurité», *Bruxelles Informations Sociales*, août/septembre 1994, n° 128-129, pp. 9-16.
- (3) Créé par l'A.R. du 6 août 1985, ainsi que des commissions provinciales de prévention de la criminalité.
- (4) Le Gouvernement prendra les devants par rapport à sa proposition en ce domaine et constituera une Conférence interministérielle, concrétisation de cet «appel du pied» à l'égard des entités fédérées.
- (5) Concernant la notion d'incivilité et son usage, notamment politique, voy. Hubert, H.-O., Lacroix, J., Tange, C., «Des incivilités aux incivilités. Du contrôle d'identité comme technique de gestion de l'espace et des interactions et résistances sociales», *Revue de droit pénal et de criminologie*, février 1999, n°2, pp. 214 - 235.
- (6) Faite lors de l'ouverture de l'année parlementaire 1997-1998.
- (7) Cartuyvels, Y., «Insécurité et prévention en Belgique : les ambiguïtés d'un modèle 'global-intégré' entre concertation partenariale et intégration verticale», *Déviance et Société*, 1996, vol. 20, n°2, p. 158.
- (8) *Ibid.*, p. 168.
- (9) *Ibid.*, p. 159.
- (10) *Ibid.*, pp.168-169.
- (11) Concernant la question de l'usage de données chiffrées se rapportant à la délinquance, voy. Hubert, H.O., Lacroix, J., Ponsaers, P., Tange, C., «Du bon usage des statistiques dans le cadre de l'évaluation d'une politique publique», in *Mouvement communal*, janvier 1998, pp. 31-37.

PROPOS AUTOUR DE *l'aide sociale financière et matérielle*

La discussion autour du sens et de la mesure de la dignité humaine refait surface depuis peu. Il semble, en effet, que l'on juge opportun, en cette fin de 20^{ème} siècle, dans notre bon pays, de restreindre le respect de la dignité humaine de certains demandeurs d'aide sociale au don du loger, du nourrir, du vêtir, du soigner et du bon conseil plutôt que d'exprimer une considération pour leur humanité par le transfert d'une somme d'argent ainsi que cela se pratique habituellement (mais pas exclusivement) depuis la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale¹.

Propos sur le politique

Le gouvernement qui promeut cette interprétation particulière de la dignité humaine a des lettres, c'est évident ; mais il les sélectionne. Il tient, comme le philanthrope du siècle dernier, que le donataire pourrait, tel un enfant, faire mauvais usage de l'aide reçue en espèces et qu'ainsi il convient de ne l'assister qu'avec parcimonie et autorité.

Rappelons-nous: *«Le grand art de la charité est l'art de mettre les secours en rapport avec les nécessités du malheur. Après s'être assuré de la réalité de l'indigence, il faut donc en déterminer avec soins et les mesures et les limites. [...] L'étendue du besoin étant ainsi déterminée, donnerons-nous en argent la somme qui y correspond? Dieu nous en garde! Qui nous répond que le pauvre, en la recevant, ne l'emploierait pas à un autre usage; qu'il n'en ferait pas un emploi non-seulement mal entendu, mais funeste? [...] Peut-être, s'il était capable de bien prendre toutes ces précautions, il ne serait pas indigent aujourd'hui. [...] Nous mêmes, ne sacrifions-nous pas souvent l'avenir aux jouissances du moment? Et le pauvre serait plus sage! lui qui croit si peu à l'avenir! D'ailleurs, ces détails d'approvisionnement en nature sont un témoignage sensible de notre active et tendre sollicitude; on est reconnaissant de nos dons, on sera touché de nos soins; on y reconnaît plus que de la bienfaisance; on y voit une sorte d'affection paternelle. Si le pauvre est un véritable pauvre, la vue de nos pièces de monnaie le ferait rougir; mais il aimera à dire: Voilà le lit que je tiens de sa bonté; et chaque soir il se le rappellera en élevant sa prière à celui qui vêtit le lys de nos champs.»*

Bien sûr, l'on ne peut, même avec l'aide en nature, être prodigue; il faut «[...] se montrer avare, très-avare, presque dur, en accordant ces diverses choses si mesquines cependant et si misérables, aux sollicitations du pauvre. Dès qu'il a surmonté la honte qui l'empêchait de demander, ses instances pour obtenir n'ont plus de bornes, surtout s'il voit que son importunité arrache des concessions à votre condescendance. Nous aime-

rons à lui faire goûter le bien-être; mais ce serait mal entendre ses intérêts; il lui est utile de sentir encore la privation et la gêne; car, c'est l'aiguillon qui doit l'exciter à s'industrier, à employer toutes les ressources qui lui restent encore»².

Une telle conception des rapports entre les hommes devrait se passer de commentaires de nos jours. Las! On s'en inspire pourtant et l'on néglige l'ancien enseignement (13^{ème} siècle) selon lequel on ne saurait asseoir l'«aumône spirituelle» (l'accompagnement, dit-on maintenant) si l'on n'assure pas adéquatement l'«aumône corporelle»³; l'on omet aussi de retenir la recommandation du philosophe de l'assistance publique J.-L. Vivès (16^{ème} siècle), selon laquelle les pauvres étrangers doivent être renvoyés de la Cité muni d'un viatique («car ce serait inhumain que de renvoyer le nécessiteux sans ressources pour le voyage; et qui agirait de la sorte, que ferait-il d'autre que de pousser au vol [à la clandestinité, disons nous maintenant]?») sauf s'ils sont d'un pays affligé ou ravagé par la guerre («alors, on les considèrera comme des concitoyens»⁴).

Certes, l'érosion du principe de respect de la dignité humaine prévu en son article 1er par la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, déjà citée, fut entreprise d'abord par le Conseil d'État quand il définit la dignité humaine comme la limite de l'aide sociale⁵, ensuite par la suppression de l'aide pour certaines catégories d'étrangers en vertu de l'article 57, al. 2 de la loi du 8 juillet 1976⁶, enfin par la contractualisation de l'aide sociale⁷; certes la restriction pressentie de l'aide sociale financière à l'assistance matérielle ne vise que les candidats réfugiés en phase de recevabilité (première phase d'examen de la demande d'asile) non hébergés dans les centres ouverts par l'État fédéral.

* Assistant social et Sociologue. Collaborateur scientifique de la Faculté de Droit de Namur.

Qu'importe. Car s'il est vrai que l'aide due par la collectivité afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine peut être résumée à l'octroi par le centre public d'aide sociale d'une assistance matérielle à une catégorie définie d'individus sans que ne soit brisé le double principe de la conformité de l'aide à la dignité humaine et de l'individualisation de l'assistance consacré par la législation - comme l'indique à suffisance la jurisprudence⁸ - il n'y a aucune raison de ne pas créer d'autres distinctions entre catégories de demandeurs d'aide sociale.

Sauf à établir, au sein du régime de l'aide sociale, une discrimination sur la base de l'origine nationale, on ne voit pas ce qui empêcherait l'autorité publique compétente acceptant la restriction de l'aide pour telle catégorie de demandeurs de limiter aussi cette aide pour telle autre catégorie qu'il lui plairait d'instituer. On ne voit pas non plus ce qui l'empêcherait de déborder le régime de l'aide sociale et d'étendre sa définition étroite de la dignité humaine à d'autres régimes de protection sociale. Après tout, puisque le respect de la dignité humaine est satisfait par le don d'un toit, de nourriture, de vêtements, de soins et de bons conseils, pourquoi payer encore un minimum de moyens d'existence? un revenu garanti aux personnes âgées? une allocation d'handicapé? une allocation de chômage? Pourquoi ne pas accueillir tous les inactifs, les surnuméraires de la production, dans des lieux *ad hoc* où leur seraient assurés le gîte, le couvert, le vêtement, le soin et l'édification morale (ce qui permettrait d'éviter que ces personnes ne fassent mauvais usage de leurs allocations)? Cela s'est fait jadis, on le sait.

En tout état de cause, s'il s'avérait qu'elle écorne le principe du respect de la dignité humaine en réduisant l'aide sociale octroyée par les centres publics d'aide sociale à certaine catégorie de demandeurs (les étrangers, et parmi eux, à certaine catégorie d'étrangers), la coalition au pouvoir réinventerait la division entre les bons pauvres et les mauvais pauvres que l'article 1^{er} de la loi organique des centres publics d'aide sociale, déjà citée, avait voulu gommer de la pensée sociale. On connaissait la division théologique médiévale articulée autour du respect de l'ordre inégalitaire voulu par Dieu, la division républicaine articulée autour du contrat et du travail⁹, voilà découverte la division versicolore des pauvres autour de leur présence sur le territoire national...

On se félicitera alors de la promptitude avec laquelle les responsables des centres publics d'aide sociale (dont le Président du CPAS de Bruxelles-Ville n'est pas le moindre)¹⁰ et le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le racisme¹¹ se sont émus de ce qui est bel et bien une régression à l'époque de la conjonction de la charité chrétienne et de la philanthropie éclairée

contre lesquelles le *droit* à la protection sociale fut construit et la référence à un principe moral ne souffrant pas de dérogation ou de suspension (le respect de la dignité humaine)¹² instituée.

Propos sur l'associatif

On regrettera, par contre, la discrétion en la matière des associations qui se veulent représentatives des personnes les plus démunies.

Car s'il est vrai que le label «*Quart Monde*» nommant aujourd'hui les «très pauvres» d'ici fut construit précisément pour tenter «[...] *d'attirer vers les êtres les plus pauvres des pays développés une pensée sociale monopolisée par le Tiers-Monde et la classe ouvrière*»¹³; car s'il est vrai que la pauvreté est conçue par ces associations comme un héritage, un destin, que les immigrants ne connaissent pas puisque leur «[...] *aptitude à la mobilité sociale [...] nous interdit de les ranger parmi les pauvres, les définitivement pauvres*» et donc que «*ce n'est point chez eux que, d'une manière générale, nous devons chercher nos pauvres*»¹⁴, l'intérêt *bien compris* des fractions les plus défavorisées des classes populaires autochtones que ces associations prétendent organiser permet, à défaut du sens de la fraternité internationale de saisir le danger pour elles d'une mise en cause du principe de respect de la dignité humaine fondateur de l'aide sociale (on a dit pourquoi plus haut).

Alors ? La recherche - scientifiquement contestable - d'un peuple de pauvres radicalement exclu, profondément misérable, se reproduisant de génération en génération dans les murs de nos Cités, autorisée-elle à négliger le sort d'autres populations vivant dans des conditions proches? admet-elle l'établissement de barrières entre pauvres selon l'origine géographique ou la durée de la présence sur le territoire national? consent-elle à préférer «*nos pauvres*» à *leurs* pauvres et à aimer les premiers plutôt que les derniers? permet-elle d'inventer une xième version de la distinction des bons et des mauvais pauvres? Si c'est le cas, cette quête d'un peuple méprisé mais autochtone se disqualifie elle-même, intellectuellement (car la connaissance est mutilée par la relâche de la pensée), politiquement (car la négligence présente des coûts cachés) et moralement (car la dignité humaine est incompatible avec l'exclusion).

On ne voit pas ce qui empêcherait l'autorité publique compétente acceptant la restriction de l'aide pour telle catégorie de demandeurs de limiter aussi cette aide pour telle autre catégorie qu'il lui plairait d'instituer.

On ne voit pas non plus ce qui l'empêcherait de déborder le régime de l'aide sociale et d'étendre sa définition étroite de la dignité humaine à d'autres régimes de protection sociale. Après tout, puisque le respect de la dignité humaine est satisfait par le don d'un toit, de nourriture, de vêtements, de soins et de bons conseils, pourquoi payer encore un minimum de moyens d'existence?

A propos des uns et des autres

Ainsi, la conjonction objective de forces disparates, le politique et l'associatif quart mondiste, conduit à vider une fois de plus la notion de dignité humaine du sens que la Loi lui a attribué.

La dignité humaine est une notion éthique dépourvue de contenu philosophique propre ; elle est contingente : son sens

n'est pas donné d'emblée, ni une fois pour toutes, contrairement à ce que laisse accroire une pensée idéaliste ou religieuse nourrie du droit naturel transformant l'expression idéale de rapports sociaux (la norme morale) en une chose indépendante, absolue, discernable par le raisonnement, observable par l'assentiment et ordonnée au bien, bref en un *fétiche*¹⁵.

Elle fluctue selon les conquêtes des uns et les résistances des autres, sa substance est indéterminée et sa fonction est morale : elle sert à organiser pratiquement la coexistence pacifique des libertés sur le territoire belge en reconnaissant que cette oeuvre civilisatrice est aléatoire si certains citoyens ou si certains étrangers s'adressant à la collectivité nationale ne peuvent exercer leur droit de cité ou subsister faute de moyens d'existence et si l'exercice du pouvoir administratif local, régional ou fédéral n'est pas limité par la règle légitimement instituée.

Elle est donc fragile et souffre de la frilosité de ses (soi-disants) adeptes. C'est pourquoi il faut qu'elle soit davantage précisée par le législateur plutôt que laissée à l'interprétation des juges à qui s'adressent ceux qui s'en revendiquent car l'appréhension judiciaire de la notion lie sa définition au sentiment personnel et à l'intérêt de classe de l'interprète et infirme, quand on prend le temps de l'étudier, l'idée classique selon laquelle il existe une personnification de la justice¹⁶. Puisque chaque définition borne la variété de l'expérience humaine et implique en conséquence l'abandon de significations, le législateur issu du suffrage universel est le mieux à même de retenir les significations les plus valides parce que son élément est l'argumentation, l'obligation de justifier publiquement les normes qu'il adopte et la sanction périodique de sa normativité.

Le juge que les philosophes du droit érigent maintenant en rempart de la liberté et de la dignité humaine n'est pas légitimé par la démocratie mais par la dévalorisation aux yeux du public d'une représentation politique acceptant d'être rendue impuissante par le pouvoir exécutif, d'une part, par la concentration du pouvoir économique, d'autre part. Or, le législateur doit exercer sa fonction ; c'est à lui de fixer les cadres de la liberté, d'attester un projet de société majoritairement partagé, d'en changer quand il est sanctionné par les électeurs, non au marché ou aux exécutifs bornés par ladite concentration du pouvoir économique, par leurs enjeux propres ainsi que par les règles supranationales qu'ils ont contribué à édicter.

A la différence du juge qui établit le plaignant dans son droit et sa dignité en chaque cause considérée séparément, ne donnant ainsi pas prise à l'action collective, l'art normatif du législateur est une condensation de rapports sociaux et de luttes d'idées. Cette adresse de l'échange métissé de paroles et de la prise comptabilisée de décisions démontre, en l'occurrence, que le respect



de la dignité humaine n'est pas d'abord une question juridique mais une question *politique* ; elle démontre que la lutte contre la pauvreté n'est pas d'abord affaire de droit, de «causes significatives» et de juges mais d'acteurs, de mouvements sociaux luttant pour l'orientation du développement social et de débat public.

Le sens de la dignité humaine n'est pas déterminé au sein d'un espace restreint d'application de normes par une volonté et un raisonnement personnel, fût-il prudent, informé et éventuellement partisan de «l'agir communicationnel», mais il est fixé par un projet de société indiquant l'estime dans lesquels sont majoritairement tenus, à un moment donné de l'histoire d'une société, les droits fondamentaux des individus, nationaux ou étrangers, reconnus par la Loi internationale.

Rien ne dit, bien sûr, que cette estime soit croissante ; la volonté des uns et la discrétion des autres indiquent que l'on s'achemine, pour ce qui nous concerne, vers une inquiétante régression et l'on peut, à juste titre, s'interroger sur ce qui autorise à dire à certaines personnes en demande d'asile et de soutien «vous avez assez de dignité humaine» (la formule est de J. Fierens).



Cependant l'indignation est inutile quand elle n'est pas suivie d'une action politique congrue par les citoyens, le législateur ou les membres progressistes du gouvernement concerné. Si peu de citoyens seuls ou associés réagissent ou si l'une ou l'autre force gouvernementale progressiste susceptible, par définition, de contrer la régression s'en abstient, la fonction politique est blessée. Le juge, avec sa très particulière légitimité et ses faiblesses, peut dès lors prendre la place laissée vide, gouverner au lieu d'appliquer, se donner pour le «gardien des promesses» démocratiques.

Pourtant, aucun acteur n'est obligé de s'effacer et chacun peut s'efforcer de restaurer la noblesse de l'action politique, dans sa sphère d'intervention propre, en agissant pour la promotion de la trilogie républicaine : la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité*.

A défaut, que le législateur (ou le constituant) dise clairement à la Nation en quoi les valeurs démocratiques ne le préoccupent pas : qu'il abroge l'article 23 de la Constitution et l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976, déjà citée. Que l'on supprime donc de nos lois la référence à la dignité humaine plutôt que de la malmenier sans cesse.

- (1) Moniteur belge, 5 août 1976.
- (2) J.-M. de Gérando, Le Visiteur du pauvre, Bruxelles, C.J. De Mat, imprimeur-libraire, éditeur, 1833, 5ème édition, pp. 28 à 33 (souligné dans le texte) et p. 140. On notera pour notre propos, qu'il est des demandeurs d'aide sociale pour qui l'on ne veut accorder qu'une aide matérielle et à qui l'on interdit en même temps de «s'industrier».
- (3) Th. d'Aquin, Somme théologique (II-II, q 32, a 2, obj. 1), trad. fr. Paris, Cerf, 1985, tome 3, p. 232.
- (4) J.-L. Vivès, De l'assistance aux pauvres, tr. fr. Bruxelles, Valero & fils, 1943, p. 201.
- (5) Conseil d'État, 21 mai 1981, Recueil des Arrêts du Conseil d'État, 1981, n° 21.190.
- (6) Voy. M. Verdussen et D. de Bruyn, «Le droit des étrangers à l'aide sociale en Belgique», Administration publique, n°3, 1999, pp. 302 à 312 ainsi que L. Van Brien, «L'étranger et le droit à l'aide sociale. Les restrictions successives», Bruxelles Informations Sociales, n° 142, 1998, pp. 8 à 11.
- (7) Voy. l'article 60, §3 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale modifié par l'article 6 de la loi du 12 janvier 1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire (Moniteur belge, 4 février 1993).
- (8) Voy. I. Dechamps et M. van Ruymbeke, L'aide sociale dans la dynamique du droit, Bruxelles, De Boeck Université, 1995 ainsi que J. Fierens, Droit et pauvreté. Droits de l'homme, sécurité sociale, aide sociale, Bruxelles, Bruylant, 1992.
- (9) Voy. I. Dechamps, «Perspectives», in : I. Dechamps (éd.), Droit, Pauvreté et Exclusion, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, Série Citoyen, Droit & Société, 1998, pp. 39 à 45.
- (10) Voy. Le Soir, 27 septembre 1999 ; Le Matin, 28 septembre 1999. Voy. aussi A. Lesiw et M. Wastchenko, «L'accueil des candidats réfugiés», CPAS Plus, n° 11, 1999, pp. 130 à 138.
- (11) Voy. Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le racisme, Communiqué de presse du 24 septembre 1999, point 5 : «*Le Centre [...] est particulièrement préoccupé par les conséquences sociales et humaines du remplacement de l'aide sociale accordée par les CPAS aux demandeurs d'asile par une simple aide matérielle, qui pourrait être interprétée comme une discrimination*».
- (12) Voy. J. Fierens, «L'idéologie du contrat et les droits de l'homme», in : I. Dechamps (éd.), Droit, Pauvreté et Exclusion, *op. cit.*, pp. 142 à 145 ainsi que Fr. Ost, «Théorie de la justice et droit à l'aide sociale», in : (Coll.), Individu et justice sociale : autour de J. Rawls, Paris, Seuil, 1988, pp. 245 à 275.
- (13) L. Join-Lambert, article «Quart Monde», Encyclopedia Universalis, supplément 1981, p. 342.
- (14) J. Labbens, Sociologie de la pauvreté. Le tiers-monde et le quart-monde, Paris, Gallimard, 1978, Coll. Idées, p. 108 et p. 111 (remarquons, en passant, que si les pauvres intéressants sont les pauvres définitifs, il est parfaitement vain d'attirer le regard de la société vers eux pour combattre leur misère). Voy. aussi X. Godinot, selon qui, «*parmi les travailleurs immigrés qui sont confinés dans des emplois précaires, une grande partie présente des caractéristiques qui les différencient des travailleurs sous-prolétaires français et leur permettent d'accéder à des emplois plus promotionnels*» alors que l'infériorité économique des travailleurs clandestins «*[...] n'est [...] pas liée à un manque de qualification ou à des problèmes de santé, ni même à leur présence dans de tout petits établissements. Elle est entièrement liée à leur infériorité juridique de clandestins et disparaît lorsque ces travailleurs peuvent faire régulariser leur situation*» (in : Les travailleurs sous-prolétaires face aux mutations de l'emploi, Paris, Ed. Quart-Monde Science et Service, 1985, p. 135 et p. 139). Voy. aussi l'interrogation d'un militant : «*Et puis, entendre dire : «On ne prend que les enfants du Quart Monde car les immigrés sont davantage privilégiés...» des immigrés en HLM ou pire encore : que veut dire privilégié et immigré ? [On] tient un langage nécessaire dans le Mouvement (immigrés = privilégiés). Or, la misère n'est pas uniquement due à un état mais elle répond à des processus, il y a une dynamique de la paupérisation. [...] Le discours exclusif enferme le Quart Monde car il ne permet pas à d'autres populations très proches de s'identifier dans le combat [...]» (L. Lefebvre, «Quart Monde et monde ouvrier», Dossiers de Pierreelaye, octobre 1980, p. 10).*
- (15) Voy. I. Dechamps et M. van Ruymbeke, L'aide sociale dans la dynamique du droit, *op. cit.*, pp. 137 à 190.
- (16) Aristote : «*Aller devant le juge c'est aller devant la justice, car le juge tend à être comme une justice vivante [...]*» (Éthique à Nicomaque, Livre V, 7, 1132a, tr. fr. Paris, Vrin, 1959, p. 235).

«CAUSE TOUJOURS !»

Quelquefois les humoristes trouvent des formules lapidaires bien plus explicites que de longues analyses philosophiques ou sociologiques. Ainsi: Le totalitarisme c'est «Tais-toi» et la démocratie c'est «Cause toujours».

Chère liberté d'expression, comment nous défoulerions-nous sans toi... Quelle soupape aurions-nous pour éviter l'explosion? Les proclamations et les déclarations d'intention réjouissent notre conscience et, pour un peu, on s'y croirait déjà.

Evidemment, sauf à sombrer intellectuellement dans l'immobilisme, la définition d'un idéal doit précéder l'existence des moyens de sa réalisation. Mais, comment ne pas s'interroger quand ces moyens s'évaporent systématiquement dans l'inefficacité et que le ronronnement des déclarations devient une fin en soi.

Une exception cependant... et une exception surréaliste : un marathon des «droits de l'homme» a été organisé à Paris par l'Église de Scientologie. Gageons, pour une fois, que ces droits-là ne resteront pas lettre morte dans la conception très particulière qui est la sienne ! On peut faire confiance à la diligence de l'Église en question pour ne pas se contenter de ronronner et pour que l'action suive au pas de charge.

Mais nous que le mot de «secte» révulse, pouvons-nous nous étonner de l'attrance que ces groupements exercent sur tous les déçus de notre système ?

Comment se concrétisent-elles, en effet, les déclarations des droits de l'homme, des droits de la femme ou de l'enfant. Des décennies s'écoulent entre les proclamations d'intention, l'élaboration des chartes, les congrès multiples, les ratifications des textes et le début du commencement d'un embryon de mesure constructive. Sans compter les paralysies dues aux conflits internes, aux méfiances réciproques et au chant des sirènes qui ensorcellent les détenteurs du nerf de la guerre.

Qu'en est-il, entre autres, de la «promotion du droit des patients» qui a quelque peu agité les esprits au sein de la Cocom en 1998 autour d'une idée qui était vieille déjà de quatre ans au niveau européen. Combien de temps faudra-t-il pour mettre de l'ordre entre les revendications utopistes et les améliorations du simple savoir-vivre ? Et si, un jour, les aspirations élémentaires des patients sont traduites en «droits», s'afficheront-ils encore au palmarès des vœux pieux

En attendant, une fois de plus, les déçus du système partent ailleurs... et les récriminations des patients à l'égard des médecins n'ont d'égaux que les récriminations du corps médical à

l'égard des médecines parallèles, surtout celles (apparemment les plus respectables pourtant !) qui ont la prétention de venir jouer dans la cour des grands.

L'être humain est prêt à payer très cher la sensation (ou l'illusion) d'être entendu comme tel. Il accepte de moins en moins d'être considéré comme un saucisson d'organes détraqués redistribués un à un à des techniciens omnipotents. Et quels sont ceux, en particulier, qui grignotent les miettes de cette évolution? Les intelligences supérieures issues de la dianétique évidemment.

Quand une béance existe du côté des institutions religieuses, les «O.T.8» et autres s'improvisent «église». Quand une béance existe dans le système de santé, ces mêmes scientologues se présentent comme reconstructeurs des personnalités déstructurées. L'hameçon est lancé un peu tous azimuts, y mordent quelquefois de gros poissons qui ne répugnent pas à dépenser pour leur bien-être des équivalences de thalasso-thérapies ou de chirurgie esthétique. Et ceux-là grimpent les échelons du Nirvana. Pour Tom Cruise, Arnaud Boetch ou Carmen Migenes tout va très bien, merci.

Les petits poissons, quant à eux, sont moins gâtés : ils passent insidieusement du «Nous t'avons compris» au «Tais-toi»... et quand ils se remettent à rêver d'un retour au «Cause toujours», tout se complique... la presse nous l'explique de long en large à grands renforts de données pécuniaires.

Ne nous affolons pas, cependant. Si l'on en croit le chiffre avancé de 5000 scientologues en Belgique, le nombre des adeptes repentis est nécessairement inférieur à 0,05 % de la population.

On crie alors au fléau des sectes, on court derrière l'argent qu'elles récoltent (et fraudent évidemment). Et pendant ce temps-là, bien tranquillement, on laisse se développer un gisement d'adeptes potentiels qui engrangent des frustrations légitimes au moins autant que des insatisfactions viscérales. Qui ça «on»? Tous ceux à qui leurs fonctions ou leurs compétences donnent la possibilité d'instiller un peu d'humanité dans tous les domaines à «réhumaniser»... et qui ne comprennent pas que cette nécessité devrait être une préoccupation prioritaire.

*Secrétaire Général du Conseil bruxellois de Coordination sociales

T'AS TOUS TES TATOOS ?

Une séduisante jeune femme, vêtue d'un très seyant tee-shirt Benetton, gare son Alfa dont tous les chromes brillent au soleil devant une avenante terrasse.

Il fait chaud, elle est en sueur mais, bien entendu, elle sent bon. S'extrayant avec grâce de son bolide, elle s'assied avec distinction mais non sans un sourire canaille et commande un Bacardi. Son hallucinante sveltesse (du moins entre poitrine et postérieur) le lui permettant, elle cède à l'appel d'une sirène masculine (?) matérialisée par un Magnum de Ola. Le mercure du thermomètre grimpe vers des sommets himalayens, la crème glacée fond sur les menottes de la mignonne et se répand sur le bijou (à ce prix là, on n'écrit plus "montre") Beluga estampillé Ebel qui orne son poignet droit et qui, accessoirement, indique 17 h. Aussitôt le serveur empressé, tout aussi avenant que la terrasse, lui tend une main secourable, espérant déjà tendre autre chose, munie en son extrémité d'une serviette. La glace ainsi définitivement rompue, une (très) banale conversation s'engage au cours de laquelle notre sculpturale créature apprend que le prévenant et charmant (et musclé et bronzé) préposé au service assure un intérim pour Randstad Interlabor. Une telle température (même exprimée en degrés Celsius) rendant las et lascif, nos héros se proposent une revigorante sieste (dont le terme est prévu vers 19 h) dans une chambre par hasard attenante. Proposition consensuelle surtout que le garçon (de sexe masculin, l'ai-je précisé ?), téléspectateur averti et attentif, n'a pas oublié ses préservatifs. (...)

Votre serv(it)eur n'étant pas publiciste (dans l'acception moderne du substantif), il va faire mine que son imagination se tarit au moment où la vôtre, il l'espère, se met en branle. Outre l'insigne honneur de figurer dans le brouillon d'un scénario de film X de série Z, quel point commun entre les produits cités, du polo au condom ? Tous, au cours de l'année 99, ont utilisé le tatouage (ou la peinture corporelle) à des fins promotionnelles. Si nous étions remontés plus avant dans le temps, nous aurions pu intégrer à notre historiette la Sécurité routière, la Formule 1 (via Marlboro), Toyota (la Paseo), Peugeot (la 106), le Crédit Communal, Rifle, Levi's (le 501), Bose, Pisang Ambon, J.-P. Gaultier (Le Mâle), Givenchy (Extravagance), Axe... et j'en passe. Bref, essentiellement mais non exclusivement, fringues, bagnoles, alcool et parfum. Clichés et stéréotypes, cela va de soi. Cependant quels sont-ils à l'heure actuelle ? Ni féminité, ni virilité... mais sensualité diversement déclinée selon le sexe du sujet porteur de l'ornementation tégumentaire. Un vêtement, une fragrance colle littéralement à la peau ou, du moins, souhaite-t-on nous le laisser accroire. Les femmes tatouées se multiplient et en cela la publicité, image spéculaire d'une réalité qu'elle façonne par ailleurs, reflète ce que tout un chacun peut observer dans la rue, à la plage ou à la piscine. L'androgynie, même musclée, du matelot de Gaultier nous dit combien le tatouage n'est plus le propre de l'homme et il perd donc toute crédibilité pour suggérer dans un rapport univoque la virilité. Au contraire, l'homme

qui n'a que ses tatouages pour séduire est tourné en ridicule comme dans le spot français "prévention du Sida". Cette féminisation entraîne, dans un environnement toujours machiste, une chute spectaculaire de l'attribut "puissance" longtemps associé au tatouage. Les voitures citées, même si certaines sont sportives, ne sont néanmoins pas des monstres turbocompressés débordant de chevaux.

Leurs publicités n'évoquent d'ailleurs pas tant une quelconque image de "force" que celle, implicitement ou explicitement (Papa, si tu ne m'achètes pas la nouvelle 106, je me fais tatouer), de la violation d'un interdit. Donc si le tatouage, cette mercantilisation en atteste, sort de la marge, il continue cependant à sentir le soufre. Sur ce terrain, il se retrouve aussi, et logiquement, en perte de vitesse et concurrencé par plus sulfureux que lui, le piercing par exemple. Quand la promotion se veut (un peu) provocation, elle n'hésite d'ailleurs pas à associer ces deux modes de violence sur le corps (ex. : Benetton, Toyota).

L'indélébilité de la marque, dans cette sphère d'artifices où la majorité des tatouages exposés sont des décalcomanies, se révèle naturellement peu exploitée ou sert plutôt de repoussoir. Randstad Interlabor oppose ainsi le (soi disant) libre choix de l'intérimaire à l'option radicalement définitive du tatoué qui aliène sa liberté.

Enfin, on pourrait se demander ce que l'alcool vient faire là dedans. Clairement, les illustrations fournies usent du tatouage au second degré. Il n'intervient que comme un vecteur, parmi d'autres (ex. : le type physique de la jeune femme mise en scène ou photographiée), destiné à susciter une ambiance exotique.

Si virilité et puissance cèdent le pas à sensualité et exotisme, c'est dans le cadre d'une "normalisation" (il y a quelques années, on aurait écrit "récupération") d'une pratique passée des arrière-salles enfumées de troquets mal famés à des officines nickelées et stérilisées ayant pignon sur rue. La clandestinité recule, l'hygiène avance et... le charme fout le camp d'où le succès de nouvelles pratiques à la lisière des condamnations d'une morale fluctuante. La disparition du charme s'accompagne d'un déclin "artistique", le tatoueur se devant, impératifs financiers obligent, de satisfaire une clientèle de moins en moins éclairée*. Aussi, saviez-vous qu'outre la fureur des dauphins microscopiques les codes-barres tatoués sur l'occiput connaissent un succès grandissant ? Finalement j'aurais dû intituler cet article "De la dialectique de la marchandise" mais peut-être le lecteur se serait-il effrayé.

* Derrière ce discours apparemment élitiste, se dissimule bien mal un souhait de valorisation (mais non de déstigmatisation) d'une manifestation qui était véritablement expressive de la culture populaire mais qui devient un colifichet d'une culture de masse que j'estime peu.

Dossier

1999-2004

modernisation

de l'action sociale



PERSONNE NE DIT

que ce sera facile !

Quelles politiques sociales à Bruxelles? Quelles lignes de force? Quelles priorités? Quels rapports entre le secteur social associatif, l'aide sociale publique et les pouvoirs subsidiants? Des éléments de réponses se retrouvent dans l'accord de gouvernement rédigé et négocié dans le mois qui a suivi les élections du 13 juin dernier, et qui a fait l'objet d'une conférence-débat organisé par le CBCS, le 19 octobre dernier. Synthèse.

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles»*

Comme une habitude. Dans les semaines, voire les mois qui précèdent et qui suivent le jour où le citoyen est appelé à choisir ses représentants, le secteur social associatif se demande, avec crainte, à quelle sauce il sera mangé.

Une crainte non fondée, parfois. Bien sûr, on peut ne pas être en accord avec les politiques menées. Evidemment, on entend parfois des paroles malheureuses qui, des années plus tard, résonnent encore de funeste manière dans nos tympans plus sensibles aux valeurs d'humanité et de solidarité qui nous motivent dans notre travail quotidien, qu'au son métallique d'un tiroir-caisse.

Pourtant, la précédente législature n'a pas été foncièrement négative pour le secteur social bruxellois, comme le résumait, le 19 mai dernier ⁽¹⁾, Willy Janssens, au nom de Hervé Hasquin, alors encore Président du Collège de la Commission communautaire française. M. Janssens rappelait la place importante de la Commission communautaire française (CoCoF) dans le financement de l'action sociale à Bruxelles. *«Si la CoCoF n'est pas le bailleur de fonds le plus important d'un point de vue quantitatif, elle est en tout cas, depuis les accords de la Saint-Quentin ⁽²⁾, le Pouvoir qui subsidie l'éventail le plus large d'activités. La Région bruxelloise est la seule région qui a vu une croissance significative des budgets alloués au social, le principal bénéficiaire étant le secteur associatif. Le secteur social a, en outre, bénéficié d'une revalorisation de ses travailleurs par la transformation des postes TCT en postes ACS.»*

Complicé ? Non. Complexe ? Certes.

Les actions sociales à Bruxelles dépendent de différents lieux de décision politique. Un échafaudage institutionnel subtil étudié de par le monde. Actualisation.

La politique de placement des demandeurs d'emploi, la revalorisation des quartiers fragilisés, le logement social, l'aide médicale urgente et les contrats de sécurité sont des matières régionales. Elles sont donc du ressort des 75 députés du Parlement régional, dont la majorité gouvernementale est composée des 27 PRL-FDF, 13 PS, 3 CVP, 2 VLD-VU et 2 SP!AGA ⁽³⁾. Ecolo, malgré sa signature au bas de l'accord de majorité et fort de ses 14 députés, se retrouve dans l'opposition, au côté des 6 PSC, du seul représentant du parti Vivant et... de 7 fascistes (4 VB, 2 FN et 1 FNB). Magda De Galan occupe la Présidence.

La Région bruxelloise ne possède pas cette autonomie constitutive qui fut bien utile à la Région wallonne et à la Communauté française («Wallonie-Bruxelles») au moment du partage des influences. Ici, la «clé d'Hondt»⁽⁴⁾ limite le gouvernement à deux ministres et deux secrétaires d'Etat francophones (Eric Tomas, Didier Gosuin, Eric André et Alain Hutchinson) et deux ministres et un secrétaire d'Etat néerlandophones (Jos Chabert, Annemie Neyts et Robert Delathouwer), le Ministre-

* Sénèque¹ cité par le Ministre-Président J. Simonet, le 15 juillet dernier, lors de la lecture de la déclaration de politique générale, au Parlement bruxellois.

(1) Philosophe latin (Cordoue v. 4 av. J.-C.-65 apr. J.-C.). On lui reconnaît le mérite d'avoir envisagé en toute conscience le problème de la théorie et de la pratique politique, et tenté d'y apporter une solution.

Président étant un «asexué linguistique», traditionnellement francophone (Jacques Simonet).

Lorsqu'ils s'occupent des matières communautaires («personnalisables») qui intéressent tous les Bruxellois, nos 75 députés changent de casquettes, mais pas de sièges ni de majorité. Ils forment alors l'Assemblée de la Commission communautaire commune. Le gouvernement (ministres et secrétaires d'Etat) se mue en «Collège réuni».

Les hôpitaux publics, la tutelle sur les 19 CPAS et les organismes des secteurs de la santé et de l'aide aux personnes ayant, en 1989, choisi le statut bicommunautaire élargent à la Commission communautaire commune.

Les 11 députés de rôle linguistique flamand se réunissent entre eux au sein de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) lorsqu'ils traitent des matières personnalisables relatives aux Bruxellois néerlandophones. La Présidence en est assurée par Guy Vanhengel. Les 2 ministres et le secrétaire d'Etat flamands forment alors le «Collège flamand», dirigé par Robert Delathouwer.

Les 64 députés de rôle linguistique français se réunissent entre eux au sein de la Commission communautaire française (CoCoF) lorsqu'ils traitent des matières personnalisables relatives aux Bruxellois francophones. La Présidence de l'assemblée francophone (ACCF) est assurée par Martine Payfa. Les ministres et secrétaires d'Etat francophones forment ensemble le «Collège francophone», dirigé par Eric Tomas.

La Belgique fédérale n'est pas totalement symétrique. Ainsi, du côté flamand, on a jugé plus efficace de fusionner Région et Communauté en une seule entité, avec pour conséquence, à Bruxelles, une VGC aux compétences somme toute fort réduites. Il n'en va pas de même pour les francophones, attachés à la coexistence et la complémentarité des instances régionale et communautaire.

C'est dans ce cadre intrafrancophone que sont négociés en 1993, avec prise d'effets au 1^{er} janvier 1994, les «accords de la Saint-

Quentin» transférant de la Communauté française à la Région wallonne et à la CoCoF l'exercice d'un grand nombre de compétences sociales et de santé (5). Afin de pouvoir au mieux les gérer, la CoCoF est depuis cette date dotée du pouvoir décréto^{al}.

L'accord de majorité, ce y compris les programmes des Commissions communautaires, est rapidement devenu déclaration gouvernementale. Que dit cet accord ? Tour de piste.

Le renforcement de la démocratie

La page 25 de la déclaration gouvernementale bruxelloise de politique générale est entièrement consacrée à la participation citoyenne :

«- Le Gouvernement doit veiller à ce que les habitants de la Région se sentent le plus possible impliqués dans sa gestion, et ce en collaboration avec les communes.

- Le Gouvernement communiquera les objectifs de sa politique avec ouverture et de manière claire et objective.

- L'autorité régionale, en collaboration avec les pouvoirs locaux, organisera régulièrement des débats sur ses politiques.

- Le service d'information de la Région verra ses missions élargies à la participation.

- Le Gouvernement encouragera, en collaboration avec les communes, l'organisation de réunions avec la population sur le plan local.»

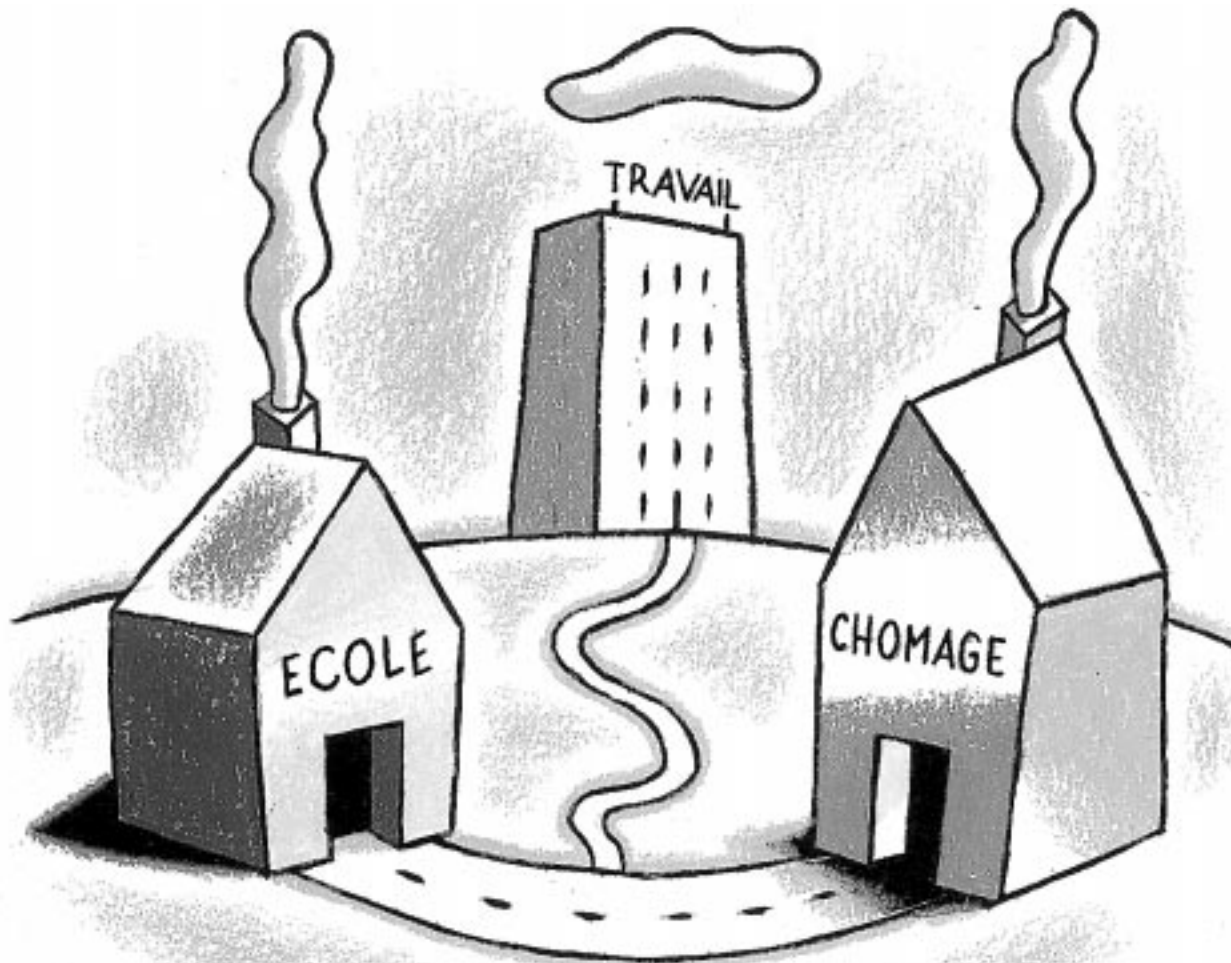
Les politiques sociales régionales

La revalorisation des quartiers fragilisés

Une compétence dévolue à Eric Tomas.

«L'ensemble des procédures de partenariat entre la Région et les communes pour la revitalisation des quartiers et espaces publics tels que les travaux subsidiés, les quartiers d'initiative, les contrats de quartiers... seront simplifiées. Le caractère global de ces politiques sera renforcé en veillant à y intégrer les aspects économiques, de santé, sociaux, de culture et d'éducation, si nécessaire en collaboration avec les Commissions communautaires.(...) Les procédures de concertation et de participation seront uniformisées. Les moyens seront substantiellement aug-





mentés.(...) La DRISU (Délégation régionale interministérielle aux Solidarités urbaines) assistera le Gouvernement dans la coordination des politiques menées dans le cadre de la revitalisation des quartiers. A cette fin, elle sera remodelée, dotée d'un statut approprié et des moyens adéquats.(...) Les communes (...) assureront les aspects opérationnels (de ces politiques) et, si nécessaire, avec les para-régionaux compétents. A cet effet, elles recevront les moyens nécessaires à cette gestion opérationnelle.(...) L'octroi des subsides au monde associatif doit faire l'objet d'une réglementation simplifiée comportant des critères objectifs d'évaluation et pouvant prévoir des subsides sur base pluriannuelle (mécanisme de contractualisation).»⁽⁷⁾

Le logement

Une compétence exercée par Alain Hutchinson.

«La politique du logement social doit faire l'objet de réformes pour en améliorer encore la vocation sociale ainsi que pour répondre aux évolutions de la société. Les règles applicables aux locataires doivent être simplifiées, à commencer par le calcul du loyer(...). Un mécanisme de déplafonnement des loyers permettra à terme de remplacer les cotisations de solidarités. Des mesures seront prises pour développer la mixité sociale des logements sociaux. Elles devront être menées avec des partenaires publics et/ou du milieu associatif.(...) Des outils tels que les agences immobilières sociales seront développés.(...) Une assurance ou tout autre mécanisme contre la perte de revenus couvrant le remboursement d'un emprunt hypothécaire sera étudiée.

La région, en collaboration entre autre avec la SDRB, mènera une politique active sur le plan du logement moyen en vue de maintenir ou de ramener une population à revenus moyens dans l'ensemble de la région, avec une attention particulière pour les jeunes familles avec enfants.

On créera un Conseil régional consultatif de l'habitat.»⁽⁸⁾

Les contrats de sécurité et de société

Une compétence du ressort du Ministre-Président Jacques Simonet.

«En vue de faciliter la collaboration de l'ensemble des dispositifs sociaux, la Région veillera à revaloriser le statut des travailleurs sociaux et à préserver systématiquement leur déontologie au sein des contrats de sécurité.»⁽⁹⁾

L'Emploi

Une matière dont s'occupe Eric Tomas.

Rappelons tout d'abord que la Région, en matière d'emploi, est compétente pour le placement des travailleurs et les programmes de remise au travail des chômeurs. Afin de cerner, à gros traits, les lignes de force des politiques en la matière, un détour par la Déclaration de politique générale du gouvernement fédéral s'impose.⁽¹⁰⁾

La lecture du chapitre intitulé «l'Etat social actif» nous apprend:

- l'intention d'évaluer les différents programmes d'aide publique à l'emploi en vue de les simplifier ;
- la mise en place de mesures visant à donner une première expérience professionnelle à tous les jeunes endéans les 6 mois de la fin de leur parcours scolaire ;
- la volonté de réduire les charges sociales pour les travailleurs infraqualifiés ;
- la volonté d'augmenter le revenu minimum imposable ;
- la volonté d'éviter «les pièges à l'emploi» en augmentant les bas revenus par voie fiscale ou parafiscale.

L'accord de gouvernement à la Région bruxelloise réunit dans un vaste chapitre l'économie et l'emploi. Le postulat est qu'il faut une coordination effective des politiques économique et de l'emploi, la création d'un climat économique favorable aux entreprises devant avoir des conséquences positives sur la création (ou le maintien) de postes de travail.

Le gouvernement sera particulièrement attentif aux actions

menées en faveur des Bruxellois jeunes et peu qualifiés. En outre :

«On veillera à associer les partenaires privés à la politique de l'emploi du gouvernement et des communes.(...) Une politique volontariste sera mise en œuvre en faveur de l'économie sociale et du secteur non marchand.(...) La Région continuera à soutenir les expériences en matière de réduction du temps de travail.(...) l'ORBE doit garder son rôle primordial dans le placement des demandeurs d'emploi. A cet égard, le gouvernement incitera les employeurs à faire transiter leurs offres d'emploi par l'Office.(...) L'ORBE soutiendra davantage les CPAS dans leurs politiques de remise au travail des personnes aidées.(...) La Région continuera à encourager l'insertion de clauses sociales dans les cahiers des charges des marchés publics.(...) Le gouvernement étudiera, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, les modalités d'introduction des opérateurs économiques non marchands et de l'économie sociale au sein du Conseil économique et social de la Région.»⁽¹¹⁾

Les politiques sociales de la Commission communautaire française

Insertion socioprofessionnelle

Une compétence de Eric Tomas, la formation des Classes moyennes étant du ressort de Eric André

«L'emploi des jeunes et les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle notamment des moins qualifiés resteront des piliers majeurs de la politique de l'emploi. Après évaluation, les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle seront organisés de manière à offrir des lieux d'accueil et d'information décentralisés en partenariat avec les communes et toutes les instances concernées.»⁽¹²⁾

Aide aux personnes et Santé

A. Priorités communes aux deux secteurs

«L'accessibilité des services sera notamment assurée par une programmation territoriale équilibrée des opérateurs subventionnés et par une attention particulière à l'accueil et l'écoute des usagers. Les coordinations locales seront favorisées ainsi que le travail en réseau. La CoCoF doit veiller à mener ses politiques sociales et de santé en tenant compte des initiatives existantes. La CoCoF veillera avec la Communauté française⁽¹³⁾ et la Commission communautaire commune que soient développés des systèmes de recueil de données qui permettent d'évaluer les besoins de la population et l'offre de service (Observatoire de l'enfant, Observatoire de la Santé). Elle mettra à jour et valorisera les outils d'information ainsi produits. Les dispositifs légaux installés ont besoin pour être évalués, voire amendés, d'une production régulière d'information coordonnée par l'administration. Les systèmes d'évaluation seront réalisés en concertation avec les acteurs concernés.(...) Les initiatives nouvelles seront proposées sur base de l'évaluation des besoins du secteur en tenant compte des prévisions budgétaires.(...) La CoCoF garantira la représentation des travailleurs du social et de la santé via le maintien et l'élargissement de la délégation syndicale inter-centres à tous les secteurs subsidiés par elle, là où cette délégation ne s'impose pas par les dispositifs fédéraux.»

B. Aide aux personnes

Une compétence de Alain Hutchinson, hormis la Politique des handicapés, pour laquelle Eric André est compétent.

«Les décrets adoptés en fin de législature (Maison d'accueil, Politique en faveur des personnes handicapées, Services d'aide à domicile) et leurs arrêtés d'application, négociés avec les secteurs respectifs, seront mis en œuvre dans les meilleurs délais. Dans ces trois secteurs, les besoins de la population sont en croissance et exigent une augmentation récurrente des moyens budgétaires. Le secteur du planning familial sera soutenu dans le développement de ses actions de prévention en concertation avec les autres acteurs médico-sociaux. L'application du décret sur la médiation de dettes sera activée. (...) Il faut diversifier la politique du 3^{ème} âge. (...) Il faut dans ce cadre favoriser les expériences d'accueil familial, les logements de type communautaire et les appartements supervisés.»⁽¹⁴⁾

En outre, le Collège favorisera l'engagement de personnes handicapées dans la fonction publique.

C. Santé

Une compétence de Didier Gosuin

«Un décret relatif à l'ensemble des services ambulatoires améliorera la coordination et la transversalité des services pour répondre aux besoins des Bruxellois, pour simplifier et uniformiser les procédures administratives. Il respectera la spécificité de chaque secteur, tout en privilégiant le travail en réseaux, la coordination de leurs missions et les droits des usagers. Le Collège poursuivra le soutien à l'accueil dans les maisons médicales et les services de santé mentale. Les centres de coordination et les services de soins palliatifs et continués seront agréés sur base de la nouvelle législation. La politique de la CoCoF en faveur des services actifs en matière de toxicomanie sera centrée sur la réduction des risques, sur l'information de la population



et la poursuite du programme prioritaire bruxellois.(...) Le Collège mettra à jour les outils d'information et participera aux débats de société.»⁽¹⁵⁾

Cohabitation/Intégration

Une compétence de Eric Tomas

«La CoCoF assurera un soutien et une coordination des projets menés au niveau communal afin de soutenir les axes prioritaires suivants : la participation de tous à l'exercice de la démocratie et au développement des quartiers ; la valorisation de la scolarité et la lutte pour l'alphabétisation ; l'émancipation des femmes ; l'éducation à la santé ; l'amélioration de l'environnement urbain. (...) Un appui aux initiatives originales et ponctuelles en lien avec le milieu scolaire pourra être établi.»⁽¹⁶⁾

Les politiques sociales de la Commission communautaire commune

Des cinq pages regroupant les «priorités pour la CoCoM», retenons quelques points utiles à notre propos:

- Reprise de la table ronde intersectorielle;
- Organisation par les CPAS de coordinations locales telles que prévues par l'art. 62 de leur loi organique;
- Initiation d'une réflexion globale sur la politique de santé à Bruxelles, associant les Commissions communautaires et la Région; à cette fin, l'Observatoire de la Santé développera les outils nécessaires et ses missions seront étendues à l'aide aux personnes;
- Adoption, dans les plus brefs délais, d'une ordonnance cadre relative à l'organisation et au fonctionnement de certains secteurs de l'aide aux personnes.

Cohérence + transversalité = modernisation?

Une lecture globale des textes composant l'accord de gouvernement (Région, CoCoF et CoCoM) nous amène à penser que certaines des pistes initialement avancées par le chapitre 7 des annexes au Plan régional de développement⁽¹⁷⁾ y ont été plus que partiellement intégrées. Ainsi en va-t-il de la place des CPAS au centre de la coordination des actions sociales locales, du renforcement de l'accueil de première ligne et de la programmation territoriale des organismes subventionnés.

Le service public, et particulièrement la commune, est l'interlocuteur privilégié et le CPAS, le moteur des actions sociales à l'échelon local. Tout est dans le type de rapport qui peut alors s'établir entre le service public et le secteur associatif.

Les textes tendent à glisser de la notion de «liberté subsidiée» vers celle de contractualisation, avec cahier des charges précis, obligation de résultats et évaluation. Tout est dans les critères d'évaluation que l'on adoptera.

Du type de rapport qui s'établira entre services publics et secteur privé et de la pertinence des critères d'évaluation de l'action sociale que l'on adoptera dépendra le degré de confiance que les partenaires se porteront mutuellement, et, par là, la qualité du travail de terrain.

Le débat a déjà été entamé, notamment à l'initiative de la DRISU, avec la collaboration du CBCS. Nous renvoyons utilement le lecteur à l'intégralité des textes du bis n°143, qui sont une synthèse des séminaires sur les thèmes de l'accueil de première ligne, le travail communautaire et l'évaluation négociée, séminaires auxquels les représentants de quelque 80 associations actives à Bruxelles ont participé. **Mais le débat doit se poursuivre. La création d'un ou plusieurs lieux permanents de concertation et de négociation devrait être envisagée.**

Une concertation d'autant plus nécessaire qu'il apparaît que les maîtres-mots sont aujourd'hui cohérence et transversalité.

Cohérence dans les «paquets de compétences»: verra-t-on des initiatives prises à la marge de la santé et de l'environnement ou à cheval sur la politique en faveur des personnes handicapées et l'urbanisme? On s'en réjouira, dans le cadre d'un «développement urbain coordonné».

Transversalité: que ressortira-t-il des projets de décret-cadre pour les services ambulatoires (CoCoM) et de l'idée du travail en «réseau fonctionnel» (CoCoF)?

Le défi de cette législature est de réussir la nécessaire adaptation des dispositifs d'action sociale à l'évolution des besoins de notre société. Pour ce faire, réitérons le souhait d'une concertation la plus large possible avec les secteurs concernés, tant publics que privés.

(A suivre)⁽¹⁸⁾

- (1) Quels rapports entre le secteur social associatif et les Pouvoirs publics, conférence-débat organisée par le CBCS en clôture de son Assemblée générale ordinaire 1999 - voir article dans ce dossier.
- (2) Important transfert, au 1^{er} janvier 1994, de matières, essentiellement sociales, de la Communauté française à la CoCoF (et à la Région wallonne (v. bis n°125, décembre 1993, pp. 2-6)
- (3) Bruxelles est une ville exceptionnelle! Même si, et on s'en félicite, l'extrême-droite n'a pas obtenu l'adhésion que l'on craignait tant, tous les partis démocratiques flamands ont été obligés de s'entendre afin de contrer le VB. Le CVP se retrouve donc dans la majorité à Bruxelles, dans l'opposition partout ailleurs. A l'inverse d'Ecolo, qui, contre toute attente (du citoyen), se retrouve à Bruxelles, et à Bruxelles uniquement, sur les bancs de l'opposition.
- (4) La Région de Bruxelles-Capitale fonctionne sur le principe «un homme, une voix» au niveau du Parlement, sur le principe du consensus avec représentation minimale garantie des Flamands au niveau du Gouvernement. Le pourcentage de Bruxellois d'expression flamande est impossible à déterminer dans la mesure où ces derniers ont toujours refusé tout recensement linguistique, invoquant le fait qu'il ne peut exister de sous-nationalité. Selon les sources, ce pourcentage varie de 5 à 15. La clé de répartition a néanmoins été établie à 80 Fr/20NI en ce qui concerne le financement des Commissions communautaires par droit de tirage sur les deniers régionaux.
- (5) Transfert accompagné de seulement 85 % des budgets y afférents, afin de renflouer une Communauté française financièrement exsangue.
- (6) V. bis n°125, décembre 1993, pp. 2-6.
- (7) Chapitre 2 de l'accord de gouvernement au 9 juillet 1999, pp. 2 et 3.
- (8) Chapitre 3 de l'accord de gouvernement au 9 juillet 1999, pp. 3 et 4.
- (9) Chapitre 8 de l'accord de gouvernement au 9 juillet 1999, p. 10
- (10) Chapitre 6 de l'accord de gouvernement fédéral au 8 juillet 1999.
- (11) Chapitre 9 de l'accord de gouvernement au 9 juillet 1999, pp. 11-13.
- (12) Chapitre 9 de l'accord de gouvernement au 9 juillet 1999, p. 11.
- (13) Le document indique CWB («Communauté Wallonie Bruxelles»), mais, pour éviter toute confusion, nous continuerons dans ces colonnes à utiliser le terme légal de Communauté française.
- (14) «Priorités pour la Commission communautaire française de Bruxelles» au 29 juin 1999, pp. 2-4.
- (15) «Priorités pour la Commission communautaire française de Bruxelles» au 29 juin 1999, pp. 2-4.
- (16) «Priorités pour la Commission communautaire française de Bruxelles» au 29 juin 1999, p. 5.
- (17) V. à ce sujet le Bruxelles Informations Sociales n°141, mars 1998, pp. 9-17.
- (18) Nous aborderons l'aspect budgétaire des politiques sociales dans notre prochain numéro.

RÉGION BRUXELLOISE

*répartition des compétences sociales et santé **

Jacques Simonet (PRL) - *Ministre-Président*

rue Ducale 7, 9 - 1000 Bruxelles
 Tél: 02/506 32 11 - Fax: 02/514 40 22
 E-Mail: info.simonet@simonet.irisnet.be
 Directeur de cabinet: Michel Van Der Stichele
 Membres: Didier Noltincx (contrats de sécurité),
 Anne Pastor (suivi des matières sociales de la CoCoM),
 Bernadette Denef (suivi des matières santé de la CoCoM),
 Philippe Deman (suivi des matières CoCoF)

> REGION

- Contrats de sécurité

Didier Gosuin (FDF)

avenue Louise - 1050 Bruxelles
 Tél: 02/517 12 00 - Fax: 02/517 94 42
 E-Mail: dgosuin@gosuin.irisnet.be
 Directeur de cabinet ff: Jean-Michel Mary
 Directeur-adjoint pour la Santé: Maurice Peeters
 Membre: Michel Dierick (Santé)

> COCOF

- Jeunesse
- Santé:
 - Services de santé mentale
 - Maisons médicales
 - Services actifs en matière de toxicomanies
 - Centres de coordination de services et de soins à domicile
 - Soutien et encouragement des associations en matière de soins palliatifs
 - Agrément et vérification des normes d'agrément des hôpitaux
 - Habitations protégées
 - Centres de Télé-accueil
 - Maisons de soins psychiatriques

> COCOM

- Santé:
 - Service de santé mentale
 - Services actifs en matière de toxicomanies
 - Centres de coordination de services et de soins à domicile
 - Agrément et vérification des normes d'agrément des hôpitaux
 - Coordination hospitalière bruxelloise
 - Habitations protégées
 - Centres de Télé-accueil
 - Maisons de soins psychiatriques
 - Observatoire de la santé

Eric Tomas (PS) - *Président du Collège francophone*

boulevard du Régent 21, 23 - 1000 Bruxelles
 Tél: 02/506 33 11 - Fax: 02/513 50 80
 E-Mail: Cab. tomas@tomas.irisnet.be
 Directeur de cabinet: Laurent Delvaux
 Directeurs de cabinet-adjoints: Karine Lalieux (CoCoM),
 Bénédicte Bodson (enseignement CoCoF), Michel Duponcelle,
 secrétaire du Collège fr. (affaires sociales CoCoF)
 Membres: Agnès de Gouy, Michèle Anneessens, Mohamed
 Lahlali (emploi, formation professionnelle), Nadine Gabet
 (suivi des matières aide aux personnes de la CoCoM), Fabrice
 Cumps, François Perl (quartiers fragilisés)

> REGION

- Emploi
- Revalorisation des quartiers fragilisés

> COCOF

- Cohabitation avec les communautés locales
- Formation professionnelle
- Enseignement ex-provincial

> COCOM

- Aide aux personnes
 - Centres de planning familial
 - Services de médiation de dettes
 - Service d'aide aux familles et aux personnes âgées
 - Centres de service social
 - Centres publics d'aide sociale
 - Maisons de repos
 - Centres de soins de jour
 - AVJ
 - Aide aux justiciables
 - Accueil des sans abris

Eric André (PRL)

rue Capitaine Crespel 35 - 1050 Bruxelles
 Tél: 02/508 79 11 - Fax: 02/514 48 60
 E-Mail: xx
 Directeur de cabinet: Marc Taymans
 Membres: Willy Janssens (handicapés),
 Françoise Linotte (classes moyennes)

> COCOF

- Politique des handicapés, y compris l'intégration socioprofessionnelle:
 - Entreprises de travail adapté
 - Instituts médico-pédagogiques
 - Centres de jour
 - Centres d'hébergement
 - Services d'accompagnement



- Services d'accompagnement pédagogique
- Centres de réadaptation fonctionnelle
- Services d'interprétariat pour sourds
- Formation des Classes moyennes

Alain Hutchinson (PS)

boulevard du Régent 21, 23 - 1000 Bruxelles

Tél: 02/503 34 11 - Fax: 02/511 88 59

E-Mail: hutchinson@hutchinson.irisnet.be

Directeur de cabinet: Stefan Verschuere

Membres: Talbia Belhouari, Catherine François et Annick Dedobeleere (action sociale), Frédéric De Gives, Dominique Van Haelen, Simon Rozen (logement), Cathy Marcus (politique générale)

> REGION

- Logement social

> COCOF

- Aide aux personnes:
 - Services d'aide à domicile
 - Maisons d'accueil
 - Centres d'action sociale globale
 - Centres de planning familial
 - Services de médiation de dettes
 - Maisons de repos

Jos Chabert (CVP)

avenue Louise 54/12 - 1050 Bruxelles

Tél: 02/517 13 33 - Fax: 02/511 50 83

E-Mail: jchabert@chabert.irisnet.be

Directeur de cabinet: Steve Dubois

> COCOM

- Santé:
 - Services de santé mentale
 - Services actifs en matière de toxicomanies
 - Centres de coordination de services et soins à domicile
 - Agrément et vérification des normes d'agrément des hôpitaux
 - Coordination hospitalière bruxelloise
 - Habitations protégées
 - Centres de Télé-accueil
 - Maisons de soins psychiatriques
 - Observatoire de la santé

> VGC

- Santé et bien-être

Annemie Neyts (VLD)

avenue des Arts 6, 9 - 1210 Bruxelles

Tél: 02/646 33 50 - Fax: 02/646 13 82

Directeur de cabinet: Stefan Ector

> COCOM

- Aide aux personnes
 - Centres de planning familial
 - Services de médiation de dettes
 - Services d'aide aux familles et aux personnes âgées
 - Centres de service social
 - Centres publics d'aide sociale
 - Maisons de repos
 - Centres de soins de jour
 - AVJ
 - Aide aux justiciables
 - Accueil des sans abris

> VGC

- Formation professionnelle

Robert Delathouwer (SP) -

Président du Collège flamand

avenue Louise 54/11 - 1050 Bruxelles

Tél: 02/517 12 59 - Fax: 02/511 54 64

Directeur de cabinet: Jacques Vangrimbergen

> REGION

- Aide médicale urgente:

SECTEUR ASSOCIATIF ET SECTEUR PUBLIC *des liens en pleine mutation ?*

les pistes de travail de la FeBISP¹

En tant que Fédération représentant l'ensemble des organismes d'insertion socioprofessionnelle, la FeBISP s'est interrogée sur les différents types de rapports existant entre le secteur associatif et les pouvoirs publics. Au moment où le secteur de l'insertion socioprofessionnelle² se structure et se pose en interlocuteur des pouvoirs publics, il était pertinent pour notre Fédération d'ouvrir le débat et ce, en vue de mieux comprendre le contexte dans lequel nous aurons à nous positionner. Il est clair que pour notre Fédération, ce positionnement ne sera complet que s'il prend en compte également les publics avec lesquels nos opérateurs membres travaillent.

«Entre public et privé, les nouvelles frontières et les nouvelles missions de l'action associative»³

Pour situer correctement le rôle des associations aujourd'hui, il est impératif de se rappeler que les frontières entre public et privé n'ont pas toujours été ce qu'elles sont. Des transformations ont émaillé l'histoire, au gré des différents contextes socio-économiques. On peut retracer ces rapports fluctuants en trois étapes où se mêlent étroitement le politique, l'économique et le sociologique.

Premièrement, la frontière entre public et privé est mouvante. Une très grande variabilité dans le temps marque ce qui ressort de la sphère publique de la sphère privée. Dans le domaine économique, par exemple, la privatisation actuelle des secteurs comme ceux des transports, des télécommunications ou de l'énergie ne sont qu'un épisode d'une succession de privatisations et de nationalisations entamées dès le milieu du XIX^e siècle. Qui peut dire aujourd'hui dans le domaine de la reproduction humaine, quel sera dans quelques années le degré d'intervention législatif, dans un champ encore considéré actuellement comme des plus privés?

Deuxièmement, les frontières sont non seulement changeantes, elles peuvent aussi être floues et rendre difficile toute distinction nette entre sphère publique et sphère privée. Ces formes hybrides, vous en connaissez tous des exemples. Il y a une vingtaine d'années, Renault était une entreprise publique, mais fonctionnant dans une économie de marché. En Belgique, les soins médicaux dispensés dans un hôpital privé sont couverts via un système d'assurance maladie obligatoire et publique.

Dans une perspective historique, on constate également que le binôme public-privé fut maintes fois remanié. Dans une conception toute républicaine, il n'y a aucune raison pour que des intérêts particuliers s'immiscent dans les affaires de l'Etat, pas plus que ce dernier n'a à inférer sur la liberté individuelle dont jouissent les citoyens. Mais l'associationnisme ouvrier, les syndicats et autres mutuelles, vont mettre à mal ces principes libéraux abstraits. Paradoxalement, en défendant les intérêts d'une «corporation» bien particulière au sein de la population, ces associations feront surgir des questions d'intérêt général. Par exemple, le travail des enfants n'est plus une question privée relevant de la «liberté» du père de famille comme le prétendaient les conservateurs et libéraux, mais bien un choix politique, devant être réglementé comme tel par l'Etat.

* Conseillère en insertion socioprofessionnelle, attachée FeBISP

- (1) La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) compte actuellement 52 associations faisant toutes partie du dispositif d'insertion socioprofessionnelle. Contact : 307, rue des Alliés, 1190 Bruxelles - Tél : 02/537.72.04 - Fax : 02/537.84.04
- (2) L'insertion socioprofessionnelle, tant à Bruxelles qu'au niveau Wallon et en Communauté française, s'est dotée progressivement de structures représentatives via la FeBISP et l'Interfédération. Mais il faut aussi signaler les efforts pour insérer la FeBISP dans le dialogue social, via la Confédération du Secteur socioculturel (CESSOC) et des liens que la FeBISP devra établir avec d'autres secteurs du non-marchand.
- (3) Synthèse de l'exposé de Gabriel Maissin - Coordonnateur de la FeBISP, lors de la seconde journée d'étude de la FeBISP du 1er juin 99 portant sur «l'avenir de la contractualisation entre le secteur associatif et les pouvoirs publics»

Ce retour aux sources nous éclaire quant à notre articulation «public» et «privé». La société démocratique a besoin de médiations. Pour que la démocratie ne soit pas réduite à des droits abstraits et désincarnés, la société s'organise. Les associations sont une de ces formes de médiation possible et, à ce titre, elles jouent un rôle éminemment démocratique. Elles participent de cette «liberté positive» qui nous permet de nous associer, de faire et de dire avec d'autres un certain nombre de choses, de prendre les devants,...

Troisièmement, les frontières entre public et privé peuvent être troublées par l'intérêt que l'Etat peut porter, à un moment donné, aux associations privées. L'Etat va passer un véritable compromis institutionnalisé avec certains types d'associations. Le compromis portera sur le fait de reconnaître que certaines missions dévolues à la puissance publique peuvent être assumées par des institutions de type privé dans des domaines aussi cruciaux que l'enseignement ou la santé. Mieux, le compromis pourra aussi être institutionnalisé, revêtir un caractère obligatoire et recevoir force de loi, comme dans le domaine des relations sociales. Donc l'action associative peut «produire de l'Etat», du public, de l'intérêt général. Et à son tour l'Etat peut stimuler, valoriser, «produire de l'association».

Certes, ce schéma est aujourd'hui en pleine mutation. Ce que l'on appelle crise de l'Etat-providence est d'abord un changement des mécanismes de la régulation économique au profit d'un marché plus libre et un processus de privatisation des entreprises et services publics. Mais, c'est aussi une remise en cause d'un certain type de contrat social, incarné par la sécurité sociale et ses mécanismes de droits sociaux. Progressivement, on veut utiliser des leviers de la sécurité sociale pour résoudre d'autres questions comme celles liées aux politiques de l'emploi ou de la formation.

Ce glissement du contrat social est ce que les anglo-saxons appellent le passage du «Welfare» au «Workfare». Ce glissement est assez net dans le cas de la Grande-Bretagne de Tony Blair. Les allocations sociales, le chômage, les indemnités accordées aux femmes seules avec enfants, etc. devaient garantir ce «Welfare». Aujourd'hui, l'Etat impose de trouver un emploi, et si cela s'avère impossible, de trouver une occupation bénévole ou d'entrer dans un processus de formation. Vous ne pouvez plus vous contenter de réclamer vos droits, vous devez prouver en étant actif que vous les méritez.

Ce glissement existe aussi en Belgique même si il est moins brutal et contraignant. C'est ce que l'on désigne par le passage à l'Etat-providence «actif»⁴. Et, dans ce glissement, il est certain que les associations seront impliquées et qu'elles devront bien mesurer comment elles agiront.

Dans un tel contexte, quels modèles privilégiés pour définir les rapports entre associations et Etat ?

Pour répondre à cette question, nous pouvons nous inspirer de la typologie de Jean-Louis Laville⁵ qui nous propose trois hypothèses, trois positionnements.

La première hypothèse est néo-libérale : c'est le recul de l'Etat dans les services publics pour laisser la place à la dynamique du marché, censée être la seule capable d'adapter la société aux exigences de la vie moderne. Le deuxième présupposé de cette hypothèse est que l'Etat-providence ne doit plus être un Etat passif, c'est-à-dire simplement redistributeur de revenus pour corriger les inégalités, il doit inciter un mouvement. Dans

ce schéma théorique, les associations sont impliquées dans une forme particulière de privatisation. Elles sont transformées en prestataires de services, c'est-à-dire qu'en grande partie, les associations sont appelées à se substituer à certains services qui, auparavant, étaient des services publics. Il y a un déplacement et la faiblesse de l'hypothèse néo-libérale apparaît rapidement; en effet, il n'est pas possible de mettre directement sur le marché tous les services possibles.

Certains sont moins solvables que d'autres. Donc, on crée des associations qui ont pour fonction d'être des prestataires de services.

Dans ce schéma, ces prestataires associatifs de services reçoivent, et c'est là que se manifeste la caractéristique néo-libérale du modèle, l'injonction de produire des services qui ne soient pas en concurrence avec le marché mais qui progressivement

s'adaptent à ses normes. Sans nul doute, donc, cette injonction entraîne une remodification de la fonction des associations. Cette nouvelle norme est une norme de gestion par le client. Le client, et progressivement la satisfaction du client, doit être la même dans une entreprise qui fonctionne suivant les règles du marché que dans une association. Petit à petit, la différence doit s'estomper. De plus, comme évidemment la société reste «dure», «difficile» à gérer, on laisse une place pour des associations «pures» mais pour autant que leurs objectifs soient de type caritatifs. C'est dans ce contexte que l'on trouve, aux Etats-Unis et en Angleterre, les grandes fondations caritatives privées ayant une fonction traditionnelle d'amortissement, de prise en charge de la misère du monde.

«Le passage à l'Etat social actif, comme désigné dans la déclaration gouvernementale fédérale, va forcément interroger l'avenir des pratiques des associations.»

(4) Cette montée de la conditionnalisation des droits a fait l'objet des travaux de la seconde partie de la journée d'étude. Les documents sont disponibles à la coordination de la FeBISP

(5) Jean-louis Laville est un socio-économiste co-auteur de «Insertion et nouvelle économie sociale - Un bilan international» - Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

La deuxième hypothèse, qualifiée de, «sociale étatique», relève de la défense des services publics.

La privatisation est une régression. L'offre publique est réputée de meilleure qualité et surtout, elle a un avantage, c'est qu'elle est plus juste: elle permet une redistribution que ne permet pas le marché. Mais, dans ce schéma-là, il existe une méfiance par rapport aux associations puisque, quelque part sous leur étiquette d'associations privées, elles peuvent être un vecteur de privatisation, de mise en cause des fonctions du service public. Cette méfiance accompagne cette hypothèse sociale étatique, même lorsque l'Etat doit réaménager son rapport avec l'associatif. Ce qui se manifeste par :

- l'acceptation d'une forme atténuée de privatisation : on doit bien sûr concéder au privé, mais la présence de contrat de gestion fait que l'Etat reste, in fine, le gestionnaire principal.
- l'utilisation de fonds publics au travers de plans de résorption de chômage: non pas dans l'unique but de créer des emplois publics, mais bien de créer des emplois dans le secteur associatif ou apparenté.
- l'utilisation du secteur associatif pour des politiques d'insertion: on assiste donc à la création d'un statut intermédiaire qui permet de promouvoir une série d'initiatives, tout en maintenant l'hypothèse forte de l'importance du service public et de la fonction publique. Des formes intermédiaires associatives existent, mais celles-ci sont vues comme des auxiliaires du service public. En effet, c'est l'Etat protecteur qui dit aux associations: «vous pouvez exister parce que nous sommes dans une situation difficile, parce que la société est en mutation, parce que nous passons d'un système à un autre» l'Etat reste cependant maître de la manoeuvre.

La troisième hypothèse consiste en un nouveau rapport dit «solidaire».

Ce rapport préconise une collaboration s'organisant avec un Etat partenaire et non pas un Etat protecteur. Il débouche sur une contractualisation et sur une plus grande reconnaissance de l'Etat envers le mouvement associatif en vue d'associer le champ associatif à la définition des politiques ainsi qu'à leur évaluation. Cette hypothèse repose sur une logique de co-définition. On entend ici par co-définition la rencontre entre deux logiques, celle de l'Etat qui encadre et programme et celle de l'associatif qui développe et innove des projets. Il est clair que ce schéma partenarial entre associations et Etat suppose que soit reconnue pleinement une fonction - qui ne soit ni une fonction économique marchande ni une fonction publique - qu'assume les associations. Celles-ci font «autre chose et autrement» en vue de reconstituer un lien social. Il s'agit de la constitution d'un lieu où pourraient s'exprimer les personnes qui entrent dans ce circuit associatif et qui donc les protégerait en quelque sorte du «workfare» néo-libéral ou de la crise de l'Etat providence.

Cette hypothèse suppose que l'Etat rende cela possible, en dégageant des moyens, des structures et une législation adéquate. Sinon, le risque est grand que ce modèle se superpose avec le schéma social étatique.

En conclusion, si le choix de l'hypothèse «solidaire» ou «partenariale» semble, pour nous, le plus apte à dessiner, aujourd'hui, les relations à établir entre pôle public et pôle associatif, ce choix débouche sur quatre implications pour notre réflexion et notre action :

- Conserver au sein de l'associatif une capacité d'autodéfinition. L'histoire est assez riche d'exemples où les rapports organisant les sphères publiques et privées sont régulièrement revus par de multiples acteurs, souvent pour le meilleur et pour le pire. Il est donc primordial que l'associatif puisse conserver une certaine maîtrise à se définir lui-même. Non pas qu'il faille cultiver l'illusion d'arriver constamment à une unanimité de vue, mais parce que maintenir ce processus d'auto-définition, c'est éviter d'être défini, par d'autres, pour d'autres objectifs. Savoir ce que nous sommes et ce que nous voulons faire, ce n'est pas une mince affaire.
- Apprécier correctement les potentialités du secteur associatif, examiner dans quel domaine et de quelle manière se développe l'associationnisme contemporain. L'insertion socioprofessionnelle est un bon exemple de ce développement, mais il vient chronologiquement après l'éducation permanente, la santé, alors que se profilent déjà les développements liés à l'économie sociale. Bref, il s'agit d'apprécier correctement toutes les potentialités pour pouvoir répondre à ces évolutions. Cela suppose une augmentation de nos capacités professionnelles, d'organisation et de gestion.
- Devenir des véritables partenaires sociaux. L'associatif, en se structurant, doit se donner pour fonction d'intervenir dans le débat politique, d'être capable, après débats et décisions en son sein, de prendre position et de se hisser à la hauteur des formes de représentation qui sont déjà instituées, à savoir les représentations syndicales et patronales.
- Maintenir une capacité de résistance et d'innovation. Il y a toujours une tendance, quasi inexorable, à l'institutionnalisation, à l'intégration, voire à la récupération de l'associatif. Celle-ci risque de faire en sorte que nous soyons obnubilés par nos rapports au pôle public, à l'Etat. Or, il est tout aussi vital de rester ouvert à ce qui se passe dans la société et en particulier à ces nouvelles formes associatives émergentes que l'on retrouve dans les mouvements des sans emplois, des sans papiers, etc. Car, comment prendre part à des combats démocratiques et sociaux, si nous ne sommes pas sans cesse éveillés par le bouillonnement et le foisonnement d'idées venant «du terrain»?

A Bruxelles, on semble s'orienter vers la troisième hypothèse

En effet, aujourd'hui à Bruxelles, plus personne ne conteste que les politiques urbaines sont principalement réalisées grâce à l'intervention du secteur associatif, constituant non seulement un opérateur social tout à fait original, mais en plus se constituant en médiateur, encore appelé par d'autres - corps intermédiaire -. Il s'agit ici d'un groupe tout à fait capable de constituer un relais entre les réalités de terrain et les instances publiques, les instances démocratiques chargées de gérer les politiques sociales. Il y aurait donc place pour un nouveau modèle que l'on nommerait «**contrat de confiance**»⁶ où le champ associatif serait vraiment identifié tel un tiers secteur.

Plus précisément dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle

La FEBISP et les pouvoirs publics devraient, pour rencontrer les exigences de la troisième hypothèse, suivre les pistes suivantes :

✎ **la revendication**, comme dans le secteur de la santé et de l'aide aux personnes, des tables rondes intersectorielles pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Celles-ci regrouperaient - sur base de ses compétences - les secteurs professionnels et les syndicats pour discuter, négocier les modalités de mise en oeuvre de ces programmes politiques. La FEBISP devra être pour cela en mesure de négocier sa présence dans une série de lieux paritaires. La question qui reste en suspend est, quel type de place occuperait un troisième banc qui serait celui du tiers secteur dans les organes paritaires?

✎ **l'évaluation**. Celle-ci doit se faire dans le cadre des Commissions Consultatives pour évoluer vers des formes d'évaluations négociées, c'est-à-dire à tout le moins concertées. Il reviendra toujours au mandataire public de prendre au nom de la collectivité les décisions qui s'imposent.

✎ **l'emploi**. Il est vu comme un problème politique et social, pas seulement économique. Toute croissance n'est jamais constante, et il faut donc des outils de régulation de celle-ci. Citons pêle-mêle : les deniers publics, l'intervention publique, l'augmentation de la fiscalité, le jeu sur les monnaies et les salaires,...

Il reste le problème du chômage. C'est un problème social qui cristallise une série de problèmes d'ordre symbolique puisqu'il touche les gens, les familles et qu'il alimente aussi l'extrême droite,...

La formation ne résoud pas à elle seule le problème du chômage, mais elle est un moyen de réunir les demandeurs d'emploi, de les sortir de l'isolement et d'essayer de construire un dispositif.

Philosophiquement, il nous faut trouver les moyens de faire en sorte que le travail reste un vecteur essentiel de la socialisation, étant donné que c'est le moyen de contribuer à la richesse collective et donc de prétendre à sa redistribution.

(6) Synthèse de l'exposé de Eric Buysens - Délégué régional aux Solidarités Urbaines à la Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines (DRISU), lors de la seconde journée d'étude de la FEBISP du 1er juin 99 portant sur «l'avenir de la contractualisation entre le secteur associatif et les pouvoirs publics»



Alain Willaert

QUELS RAPPORTS ENTRE *le secteur social associatif et les pouvoirs publics ?*

Le 19 mai dernier, soit moins d'un mois avant les dernières élections régionales, le Conseil bruxellois de coordination sociale (CBCS) a organisé une conférence-débat sur ce thème, permettant ainsi aux principales formations politiques de définir leur position

ECOLO

Pour Ecolo, représenté par Christos Doukéridis,

«Le rôle des Pouvoirs publics est de garantir des services et des biens d'intérêts collectifs de qualité, de garantir l'égalité des droits par rapport aux dits biens et services et de se donner les moyens de son action. C'est manifestement ce dernier point qui fait défaut.

Le rapport entre les Pouvoirs publics et le secteur associatif doit être la complémentarité: en tenant compte de la spécificité de chacun, il s'agit de trouver ensemble la manière la plus efficace de rencontrer les besoins de la population.

Pour atteindre cet objectif, Ecolo plaide en faveur de:

- un réaménagement des services publics dans le sens d'une plus grande souplesse dans leur fonctionnement et dans les liens avec le secteur associatif. Le Pouvoir public doit se remettre en question dans la manière dont il s'organise lui-même, par des procédures d'évaluation et par une révision des priorités qu'il doit s'assigner ;
- une collaboration avec le secteur associatif, considéré comme un interlocuteur à part entière : ni concurrent, ni sous-traitant.
- une politique de l'emploi offensive dans les secteurs de l'aide sociale. Reconnaître la professionnalisation des métiers du social passe par un renversement de la politique de l'emploi menée actuellement : le social ne doit plus uniquement être le secteur d'activité permettant la mise en œuvre des politiques d'insertion socioprofessionnelle. Les professionnels de l'action sociale ne doivent plus être des travailleurs au rabais.

En ce qui concerne l'évaluation des politiques sociales, Ecolo aspire à ce qu'elle soit réalisée à tous les niveaux, en concertation.»

Fédération PRL-FDF

Pour le PRL, représenté par Willy Janssens,

«L'action sociale est fondée sur la solidarité et la responsabilité. Pouvoirs publics et secteurs associatifs exercent leurs responsabilités sociales à la faveur d'un partenariat où chacun apporte les ressources dont il dispose et la spécificité de ses moyens d'action.

Il est indispensable, pour lutter contre la pauvreté, de créer de la richesse et de l'emploi. Sans politique économique structurée, la société ne dispose pas des ressources nécessaires à l'exercice de la solidarité.

A Bruxelles, deux écueils sont à éviter : la délocalisation des entreprises et l'exode des familles à revenus moyens et élevés. Les entreprises assurent l'emploi et les recettes fiscales apportent aux Pouvoirs publics les ressources indispensables pour assurer à tous la qualité de la vie en ville.

Dans l'avenir, le PRL-FDF souhaite que le partenariat entre services publics et associatif soit mieux défini, plus imaginatif, plus dynamique.

Et surtout, le PRL-FDF souhaite redonner à l'administration sa fonction d'expertise. Le principal interlocuteur de l'associatif ne doit pas être le Politique directement, mais l'administration, gestionnaire des politiques sociales.»

PS

Pour le PS, représenté par Marc Thommès,

«Il est clair que la puissance publique ne peut pas tout faire. Il n'est donc pas question de mettre services publics et associations en concurrence.

Le PS ne considère pas le secteur associatif uniquement comme prestataire de services, sous l'angle de l'aide individuelle. L'associatif a également un rôle important à jouer dans :

- la construction des identités collectives des populations, du développement communautaire des quartiers ;
- la mise en place d'outils d'apprentissage de la démocratie et d'innovation ;
- le révélateur de besoin de services à la collectivité ;

Plusieurs types de rapports entre les Pouvoirs publics et le secteur associatif peuvent harmonieusement coexister :

- participation conflictuelle (le secteur associatif peut être un moteur de contestation des politiques, dans le but de faire avancer la démocratie) ;
- participation expérimentale (les Pouvoirs publics doivent permettre que des pratiques innovantes soient expérimentées) ;
- participation «partenariale» (les orientations sont fixées par les Pouvoirs publics, mais les objectifs opérationnels sont définis en coordination locale entre partenaires de terrain) ;
- participation organique (les rapports définis de manière décentralisée) ;
- sous-traitance : l'association mène une mission de service public en suivant un cahier des charges précis.

Enfin, le PS s'oppose au caractère subsidiaire de l'intervention de l'Etat.»

PSC

Pour le PSC, enfin, représenté par Christian Radermecker,

«Il revient à la puissance publique de définir les services à la collectivité. Ces services peuvent être pris en charge soit par les Pouvoirs publics, soit par le secteur associatif, mais, d'une manière générale, les premiers ne doivent intervenir que là où le second fait défaut (principe de subsidiarité). Il est donc important qu'il y ait égalité de traitement entre les initiatives des services publics et des associations, garantes du libre choix, l'Etat devant observer une stricte neutralité.

Le PSC rappelle un certain nombre de principes fondamentaux qui lui sont chers :

- aucune discrimination ne peut exister du fait de la mise à la disposition d'infrastructures par l'autorité publique ;
- il faut réglementer par décret tant l'agrément que l'octroi des subsides. Le PSC, dans cette optique, s'oppose à la subvention par projet ;
- les subventions doivent être modulées sur le fonctionnement, le personnel et l'activité.»

JUSTE UN MOT...

On le lit, complémentarité et partenariat reviennent à chaque ligne. Les avis divergent néanmoins quand il s'agit de définir la place de chaque partenaire. Pour les uns, les Pouvoirs publics ne doivent agir que là où le secteur privé est absent ; pour les autres au contraire, les Pouvoirs publics doivent coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide sociale. Reste la volonté de réussir la modernisation de l'action sociale à Bruxelles, ensemble.

«Merveilleux, j'ai passé la journée !»

CHRISTIAN PANIER

ne veut pas devenir un Juge à l'état gazeux !

Haut magistrat, ancien avocat, professeur de droit civil à l'UCL, ex-Directeur à la Fondation Roi Baudouin et –ce n'est pas le moins important- grand communicateur médiatique devant l'Éternel (qu'il a bien connu, mais qu'il ne fréquente plus beaucoup semble-t-il), le président du tribunal de 1ère instance de Namur Christian Panier est l'un de ces hommes à qui l'expression "leader d'opinion" (et les titres qui vont avec) va comme un gant. On devrait dire "exprimeur d'opinion" d'ailleurs, tant l'homme possède un avis sur chaque chose, toujours clairement et pertinemment émis... cela va sans dire pour un magistrat ! Panier avoue "avoir toujours été" ce grand homme de communication que nous avait vanté tel collègue journaliste, séduit par son style fluide et clair, riche en formules. De ces formules dont raffolent les médias généralistes... Témoin, cette "justice-satellite" au service de ce "droit à l'état gazeux" qui remplace selon lui et de plus en plus un travail judiciaire sérieux et bien articulé.

Cependant, et contrairement à certains de ses semblables parfois encore englués dans un corporatisme et un dédain de mauvais aloi que les événements parfois terribles qui secouent la Belgique par intervalles - devenus réguliers- n'ébranlent jamais en leur éminence, l'homme a décidé d'utiliser sa faconde dans une direction qui révèle davantage *l'ancien avocat que l'actuel magistrat.*

Au sein du groupe ("minoritaire", aime-t-il le rappeler) de l'Association Syndicale des Magistrats (progressiste), Panier défendra, tel un Robin des Bois des prétoires, la veuve, l'orphelin, l'opprimé, le faible : il veut "recréer des liens" entre les gens, protéger celles et ceux qui sont bien démunis devant un monde qui leur est de plus en plus hostile.

Complexe, parfois paradoxal, cet homme affable et sympathique est difficile à saisir –le comble, pour un ex-juge des saisies !- et semble surtout riche en points d'interrogation.

Ce n'est dès lors pas une mince affaire de deviner l'être humain derrière l'apparent velléitaire ! Peut-être nous aidera-t-il à démêler l'écheveau... ?

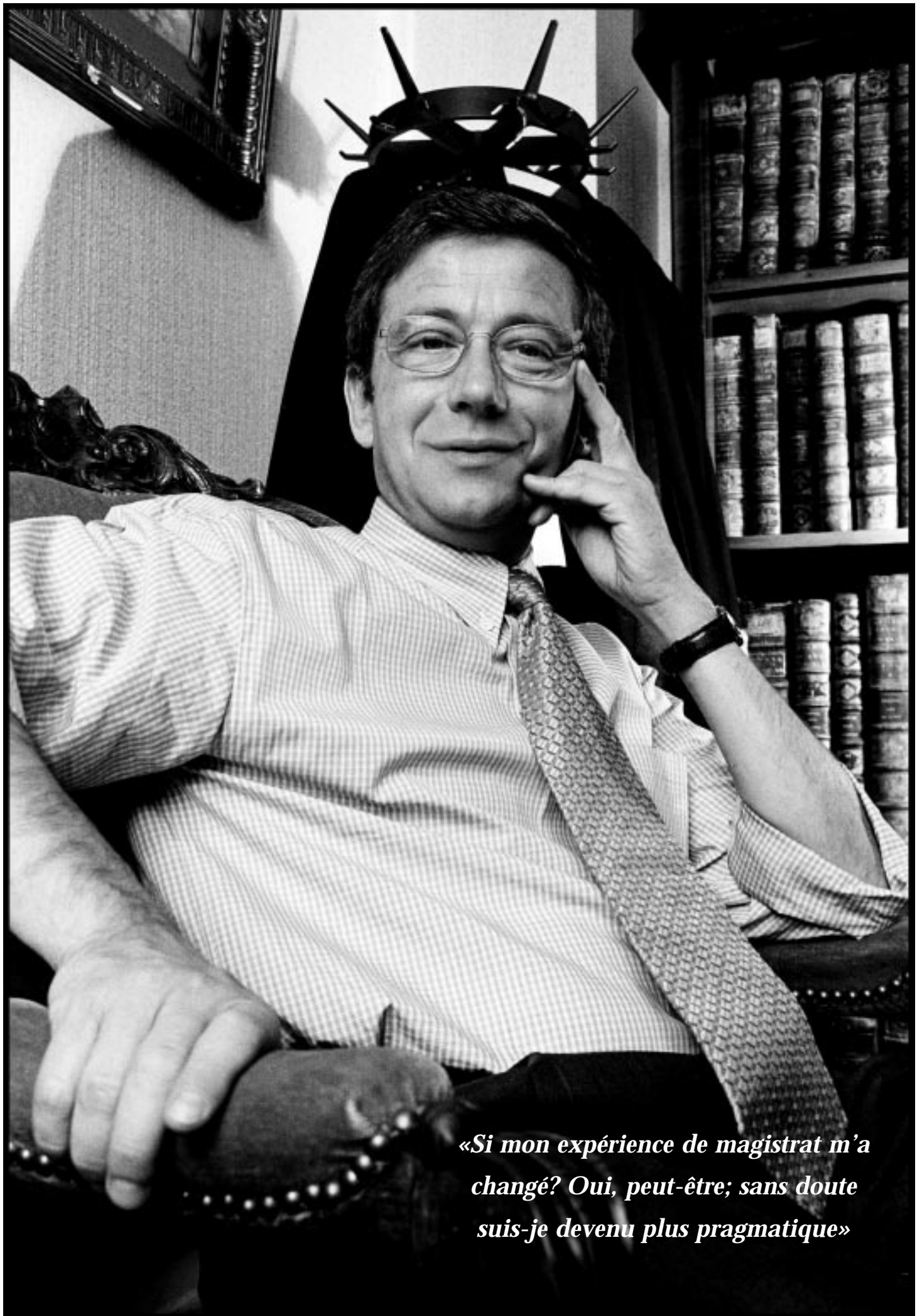
Après son incursion - que l'on croyait durable- à la Fondation Roi Baudouin à Bruxelles en qualité de "Directeur pour les affaires wallonnes", l'ex-collaborateur d'un certain *Maître Claude Eerdeken, d'Andenne*, qui a "éclaté" dans l'opinion publique grâce à ses belles prestations à la *Commission Dutroux*, Christian Panier est donc redevenu "Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Namur", place qu'il occupait déjà dès 1991.

Et pourtant c'est à Bruxelles ... dans le hall du Palais de Justice même (l'horreur poelartienne est à présent en voie de classement : les habitants des Marolles apprécieront !) qu'il nous a donné rendez-vous.

Une petite visite nécessaire à la Cour de Cassation, et le voilà arrivant... par la grande porte, bien sûr : "J'avais une réunion au sujet de ce fameux "Audit de la Justice" qui est actuellement réalisé par une boîte privée. Je ne suis pas du tout contre l'évaluation de son travail par d'autres, mais comme toujours, la logique de service public va s'opposer violemment à la logique entrepreneuriale et productiviste". Un petit pincement au cœur (nous voilà- face à un juge- à l'entrée du Palais de Justice !) mais la conversation s'engage vite, simplement, sans circonvolutions inutiles. Un communicateur...

D'Uccle à Floriffoux

D'allure fluette mais déterminée, "l'homme Panier" ne doit pas avoir beaucoup changé depuis son enfance. Soyons franc, nous n'aurions jamais pensé que ce fut lui, le haut magistrat de Namur, celui qui juge, statue, renvoie, condamne... ou absout ! Il est de ces stéréotypes qui nous suivent partout, et cette image du juge sévère "à l'anglaise" doté de pouvoirs aussi exorbitants



*«Si mon expérience de magistrat m'a
changé? Oui, peut-être; sans doute
suis-je devenu plus pragmatique»*

qu'abondamment utilisés des vieux livres d'images victoriens en est un, et non des moindres...

Pour Panier, ces considérations –de sens commun, à vrai dire- ne comptent pas : *“Nous sommes tous de simples êtres humains, avec leurs contradictions, leurs hésitations et leurs faiblesses”* confesse-t-il. Bref, tant pis pour les images simplistes, qu'elles proviennent d'Épinal, ou pas...

Bruxellois durant 20 ans, l'homme et sa petite famille habitent aujourd'hui dans la campagne namuroise, non loin de Floreffe. Les Panier nichent dans l'aile d'une charmante ferme fortifiée dominée par une merveilleuse tour carrée, un endroit déniché naguère et par hasard.

L'itinéraire de la petite famille est assez agité.

Professeur de biochimie à Bruxelles, le “père Panier”, Armand, “émigre” en 1974 dans la banlieue namuroise, plus précisément et pour la même fonction aux Facultés Notre-Dame. Le petit Christian a fait ses études au *“Collège Saint-Pierre à Uccle, dont on a abondamment parlé ces derniers mois !”* précise-t-il d'emblée. Nicole, sa mère est ex-assistante sociale, ayant un temps travaillé dans les assurances ; peut-être cela permettrait-il éventuellement d'identifier la “fibre sociale” du magistrat...

L'école de la scène

Carolo d'origine, les parents du magistrat socialiste flairent très vite l'orateur chez leur (tout petit) garçon : dès la fin des années cinquante, toute la famille écoute, sans doute avec un mélange de fierté et d'amusement, ce petit bout de sept-huit ans haut comme trois pommes qui péroré sur les sujets les plus divers avec une facilité d'expression digne des rhétoriciens les plus routiniers et les plus roublards de la Vieille Athènes : *“A tort ou à raison, on a effectivement toujours loué, dans ma famille et chez mes professeurs, ma facilité d'expression. On m'a toujours seriné que j'étais un littéraire ; j'ai donc obéi”* se rappelle le magistrat.

En secondaire, il gagne un concours de... rhétorique justement (*“Y étaient présents, des lauréats tant de l'école libre qu'officielle”* rappelle-t-il non sans un zeste de fierté). La voie du fils du professeur de chimie semble toute tracée : le littéraire deviendra, *“par élimination”*, l'éloquent juriste du barreau de Namur : *“le premier juriste de la famille !”*.

La destinée du jeune homme frais émoulu des Facultés Notre-Dame de la Paix et de l'UCL ne suivra cependant pas ce long scénario (tranquille) qui sied comme un gant à tout jeune bourgeois “classique”, assez content de lui-même, qui veut “arriver dans la vie”.

Panier veut plus, ou plutôt autre chose, en effet : *“Je n'avais pas, je n'ai pas, et je n'aurai jamais de “plan de carrière”* rappelle-t-il souvent à celles et ceux qui recherchent une certaine normativité chez le juriste : *“Je n'ai qu'un plan de vie, ou plutôt, j'ai un plan de vie. Toute personne doit avoir conscience de sa finitude. Le matin, je me dis “merveilleux, j'ai passé la nuit !” et le soir “merveilleux, j'ai passé la journée !”*.

Si le jeune homme est doué en rhétorique, ce ne sera donc pas pour faire le mainate le dimanche midi après messe... ni pour

entamer (immédiatement, du moins, il ne faut pas exagérer) les études de droit qui lui semblent (pré-)destinées : Christian Panier va devenir... *le célèbre acteur bruxellois Christian Panier !*

A la recherche de la bonne formule

C'est précisément le lauréat du concours d'éloquence, que nous évoquons, que le directeur du Théâtre des Galeries de Bruxelles, Jean-Pierre Rey, était venu applaudir ce jour-là. Il le remarque, et lui demande de venir jouer “un jeune garnement attardé” dans son vaudeville : *“J'avais l'air très juvénile : à 18 ans, j'en paraissais 14 ! Sans hésitations, j'ai rejoint la grande troupe des Galeries, avec Christiane Lenain, Jean-Pierre Lorient et Serge Michel, pour ceux qui s'en souviennent. J'y ai fait du Feydeau, bien sûr. Après, au Rideau, j'ai participé au montage de “La Ville dont le Prince est un Enfant”*. C'est, en effet, le -

beaucoup plus exigeant, du moins différemment- Claude Etienne, du Théâtre du Rideau de Bruxelles, qui utilise ensuite le jeune homme.

Etienne l'aime bien. Suffisamment pour lui dire, un jour, que *“malgré d'évidentes facilités, peut-être le théâtre n'est-il pas l'endroit où il exprimera au mieux son talent d'orateur”*. Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites ! On subodore tout de même que l'homme aurait réellement pu mener une vraie carrière d'acteur : à demi-mots, un regret est exprimé. Ce renoncement nous semble provenir davantage de la rationalité normative que d'un éventuel manque de talent : mais cela, ce sera difficile de l'établir clairement ; d'autant que l'homme positive : *“On pourrait dire que j'ai ainsi perdu deux ans d'études : je jouais presque toute l'année au lieu d'aller aux cours, ce qui fait que je me suis royalement ramassé en 1ère candi droit à Saint-Louis ! Et l'année suivante fut même entièrement consacrée au théâtre. Mais je ne regrette absolument rien : cette grande facilité d'expression qu'a renforcée la pratique théâtrale m'a aidé plus tard dans ma pratique d'avocat. Non pour faire des effets de manche, mais parce que le fait d'être “à l'aise” permet de se concentrer sur ce que l'on dit en ressentant peut-être un peu moins l'effet du stress ou de la timidité. Encore que, entre panique et excitation, mes montées d'adrénaline ont été aussi nombreuses que mes changements de statuts !”*.

LE MALENTENDU
Pour Christian Panier, «la Justice est devenu le petit local d'après-vente surchargé de plaintes d'une réalité sociale en déglingue»: le sens de la formule, disions-nous? «Avant, les gens s'entendaient «dire le droit» et ne demandaient rien d'autre: le Juge leur disait qui avait tort, et qui avait raison. Aujourd'hui, ils exigent que nous leur rendions -personnellement- justice! Tout simplement parce qu'il n'y a plus personne d'autre pour le faire...»

La prise de conscience, les amitiés

Dès 1971 et jusqu'à son départ en 1974 pour Namur, Christian Panier va dès lors réintégrer la bergerie de l'accomplissement bourgeois et (ré)entreprendre à Namur pour finir (brillamment) à *Leuven* (encore national) ses études en droit. C'est là qu'il va rencontrer (*“Je commençais, elle finissait !”*) celle qui deviendra sa femme, Béatrice.

Bien sûr, et tout comme le juriste François Rigaux, dont la pensée l'influencera beaucoup, Béatrice va changer sa vie : c'est ce qu'on dit toujours dans ces cas-là. Elle “fait” également juriste (elle sera plus tard Premier auditeur au Conseil d'Etat) mais impressionne surtout le jeune Panier par ses –très fortes- convictions politiques : *“Elle était cent fois plus mature que moi dans*

ce domaine. Elle militait déjà dans des groupes progressistes, plutôt à l'extrême-gauche. J'ai découvert, ébloui, le monde des idées, de la remise en question des valeurs établies, de la dénonciation des injustices sociales. Je me souviens que c'est tout près d'ici, au Vieux Saint-Martin, que les Juristes Démocrates se réunissaient. C'est avec eux que j'ai vécu le célèbre procès de Pierre Goldman à Paris, accusé sans doute à cause de ses convictions de juif communiste et soutenu par de grands noms comme Simone de Beauvoir ou Simone Signoret. C'est à cette époque que j'ai rencontré la plupart de celles et ceux qui resteront mes grands amis : Philippe Toussaint, qui anime le Journal des Procès et la rubrique judiciaire à la RTBF radio, ou encore Pierre Mertens, juriste aussi mais évidemment bien plus connu maintenant pour son œuvre littéraire et critique, Jean-Marie Dermagne, le grand avocat rochefortois. J'y ai connu aussi Roger Lallemant, le politique et le juriste certes, mais peut-être surtout le philosophe du droit, l' "éthicien" si je puis m'exprimer ainsi, rencontré lors du procès Graindorge (ndlr, le célèbre avocat d'extrême-gauche deux fois acquitté). Il y en a bien d'autres encore qu'il serait fastidieux de citer ici, mais toujours de la même mouvance, bien sûr".

Le Jeu de (la) Loi(e)

En 1976, Christian Panier est, comme tous les autres jeunes avocats, avocat-stagiaire, c'est-à-dire souvent larbin pour un autre. Il essuie les plâtres pour Maître Raymond Grandmoulin (qui deviendra bâtonnier par la suite et vient de disparaître, il y a quelques semaines à peine) : "Je connaissais (un peu) le droit ; il m'a appris un métier, c'est-à-dire la pratique judiciaire. J'étais ivre de théorie et d'idées souvent dogmatiques : avec d'autres, il m'a montré la réalité quotidienne, faite de tracasseries administratives et de procédures lourdes et indigestes, de contretemps, d'organisations déficientes, de documents sous la pile... Mais aussi, une opportunité unique pour un jeune, telle qu'on n'en trouve plus beaucoup, maintenant qu'il y a trois fois plus d'avocats "sur le marché" ! Je me suis véritablement fait "corniquer" ! Ensuite, Eerdekens m'a fait venir à Andenne et ça a continué. Lui, c'est vraiment l'avocat généraliste. Moi, je me suis orienté plutôt comme civiliste, vers la filiation, les divorces... J'ai par ailleurs toujours conservé mon assistanat en procédure civile à l'UCL puis à l'ULB. Ma première affaire ? Ah non, là, je n'en ai par contre aucun souvenir : ce devait être un pro deo avec à la clé quelqu'un sans le sou à soutenir, qu'il faut aider à tout prix. Mais la première affaire, ça a été de toutes façons mon premier "saut en parachute", comme mon premier lever de rideau au théâtre : excitation et panique, bref le stress !".

Des sauts en parachutes, il y en aura encore bien d'autres. Panier passe par tous les métiers d'avocat puis de juge en 84 à Bruxelles: juge correctionnel, juge civil, juge d'instruction. Juge des saisies tout un temps, il en gardera toujours ce sentiment d'injustice né de cette obligation qu'il eut de saisir sans états d'âme les biens d'une personne ou d'une famille déjà aux abois.

Panier ? Ah oui, le "petit juge gauchiste"...

La réputation de Panier comme "petit juge gauchiste" est faite : "Il faut imaginer qu'il était encore bien plus difficile d'acquérir une crédibilité réelle comme avocat engagé, puis à fortiori comme juge progressiste, dans les années septante-début 80. Ce sont les "années noires", celles des tueurs du Brabant wallon, de l'affaire Peers, du procès Graindorge, d'un état policier à l'idéologie douteuse pour nombre de progressistes de cette époque. Ce sont aussi les "années Gol" - par ironie, ce fut pourtant lui qui comme ministre de la Justice me désigna à Bruxelles, alors que j'avais milité contre la tristement célèbre "Opération Mammouth" (ndlr, le gouvernement voulait faire -et fit- fichier

tous les opposants, les gauchistes et les syndicalistes grâce à des dizaines de perquisitions !). Pour m'être exprimé à la radio au nom de mon syndicat, j'ai ramassé une sanction disciplinaire. Mais je ne renie rien, absolument rien, de cet engagement de ma part dans un combat pour plus d'égalité, de liberté et de justice sociale, d'autant que je suis et ai toujours été farouchement opposé à toute forme de violence, quelle qu'elle soit. Si mon expérience de magistrat m'a changé ? Oui, peut-être ; sans doute suis-je devenu plus pragmatique. J'ai conscience, jour après jour, de l'ampleur du déficit de moyens dans l'accomplissement de ma tâche, et cela me fixe à cette réalité qui limite l'action : actuellement par exemple il manque cinq magistrats à Namur. Mais mes illusions, mon combat, mes convictions sont restées intactes".

Je ne suis pas ce que je consomme

Panier est notamment, et avec quelques autres dont l'Observatoire du crédit et de l'endettement qu'il présida un temps, à la base des récentes démarches législatives contre le surendettement, qui tentent de créer le plus grand nombre possible de garde-fous afin de ne pas arriver à cet instant tant redouté du huissier à la porte : "La conciliation, la transaction, la responsabilisation et éventuellement la poursuite des organismes "prêteurs" qui agissent comme de véritables professionnels de la précarisation active : tout ce qui est en notre pouvoir afin d'éviter la catastrophe doit être entrepris. Mais comme pour toute chose aujourd'hui, la concrétisation dure des années. La loi sur le règlement collectif des dettes permet de saisir moins vite le juge, et d'autoriser la médiation des dettes avec plus de souplesse et la loi est moins contraignante que dans le passé. J'ai constaté, par mon métier de magistrat, qu'il y a beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, moyen de transiger, de mettre d'accord le créancier et son débiteur sans enclencher la machinerie de la punition et forcer le juge à "trancher dans le lard" si vous me permettez l'expression ! J'ai été juge des saisies : je sais à quel point cet acte est dur, inhumain même, et consiste à porter le dernier coup à une personne qui est déjà à genoux. Je conserve toujours le plus grand mépris pour cette idéologie dominante et très actuelle qui veut ramener les personnes et les citoyens à de simples consommateurs ayant uniquement le droit d'acheter les produits qu'on leur désigne. C'est Marx qui, avec *Le Capital*, s'est à mon sens rapproché le plus d'une définition valable de la perversion capitaliste. Et c'est l'éventail des injustices et des exploitations qu'il a décrypté que la Justice gère encore souvent aujourd'hui. Dès lors, quand on critique la magistrature, et même si je ne donne pas systématiquement tort à celles et ceux qui y voient parfois une caste à privilèges -et encore, si vous saviez-, je dénonce la façon dont les moyens ont été ôtés à ce pouvoir, par populisme ou par incompétence politique".

"Je rentrerai dans la carrière..."

Panier s'enflamme toujours quand il aborde les extrémités malvenues du capitalisme "pur" et dur. Il en est profondément conscient : à son niveau, il tente d'agir, comme il le fit d'abord comme avocat, ensuite comme juge, ce qui sera infiniment plus difficile : "L'avis du juge ne se forge que sur la base de ce que l'instruction lui a révélé. Est-ce la vérité entière et indivisible ? Quand le coup de scalpel doit être donné, c'est de manière irréprochable. Et il y a aussi les avis des autres, dans une délibération à trois juges : j'ai maintes fois été amené à devoir entériner une décision que je ne soutenais pas, parce que j'étais minorisé. Cela arrive tout le temps ; cela s'appelle la démocratie délibérative. Je n'ai aucun état d'âme à ce propos : les lois sont là, il faut les appliquer complètement, strictement, sans gesticulations.

Mais cela ne veut pas dire qu'on doit les figer, ne jamais en changer, accepter leurs lacunes, leurs injustices, leur confusion, comme si les Lois étaient d'essence divine".

Christian L'éclair

Pas rancunier, *Christian Panier* ne se formalisera pas lorsque, l'année dernière, un gros bureau de consultants tente –et réussit, ce qui est nettement plus surprenant quand on considère la stabilité extrême de la profession de magistrat qu'il quitte ainsi !- de le débaucher de "son" tribunal de Namur pour intégrer de nouvelles pénates... à la Fondation... Roi Baudouin précisément. L'homme ne sourcille pas malgré l'ironie de la situation : *"J'ai été engagé en qualité de directeur pour les activités franco-wallonnes, et les conversations devinrent vite fructueuses, d'autant que ce travail de liaison entre la conceptualisation des actions et le terrain m'excitait beaucoup. Mais je n'ai en aucun cas quitté mes fonctions sur un coup de tête, ce n'est pas mon genre. D'abord, j'ai négocié une longue période d'essai : au fond, ni la Fondation, ni moi-même ne savions si cette collaboration pouvait être ou non fructueuse !"*

Cependant, cette proposition "tombe" bien ; à un moment où l'homme désire changer de vie : *"Je voulais devenir un acteur dans le social mais avant qu'il soit trop tard, travailler à la production d'égalité sociale, devenir "proactif" comme on dit aujourd'hui, ne pas rester cloisonné à vie dans la gestion d'une situation à laquelle on ne peut plus rien apporter, si ce n'est un raccommodage parfois bien fait, parfois plus douteux. C'est le rêve de beaucoup de juges que de pouvoir améliorer en amont ce qui leur donne tant de travail en aval. La Fondation, avec ses projets bien charpentés qui aident tous les secteurs sociaux (je pointe surtout la pauvreté, l'emploi, le développement durable et l'éducation, vous vous en doutez) me paraissait être une excellente liste de réponses aux défis actuels ; d'autant qu'elle commençait à vouloir mettre en œuvre certaines actions au niveau de la Justice".* Annoncé avec tambours et trompettes par les médias, le "passage" de Christian Panier à la Fondation Roi Baudouin sera à prendre... au pied de la lettre : *"Il s'est passé ce que je redoutais : qu'une réalité donnée évolue fortement lorsqu'on commence à la vivre de l'intérieur. Lorsqu'on est enfermé à longueur de journée dans un beau bureau de directeur et qu'il faut gérer –et ne faire que gérer- un personnel qui, lui, est plein d'enthousiasme et surtout actif sur le terrain, sans jamais y être souvent soi-même, on est vite frustré ! L'envers du décor fut également assez surprenant pour moi. Mais il ne faut pas rechercher de raison "scandaleuse" ou croustillante dans cette défection relativement rapide, ni de querelles exagérées de*

personnes, même s'il me faut reconnaître que la pression sociale est très forte dans ce type de milieu : je n'avais pas le "style de la maison" comme on dit : j'aurais mille fois préféré "être sur le terrain" aider les militants que de passer mon temps dans un bureau ou dans des salles de réunions feutrées. Simone Signoret disait que l'important, c'est de prendre du plaisir dans son travail. Et là, je n'en ai pas pris longtemps..."

Tarauté par certaines affaires ?

On se demande souvent si le juge ne regrette pas telle décision prise : à la lumière d'un fait nouveau, d'un élément neuf, ou d'une simple reconsidération, a-t-il eu parfois des remords face à une décision à présent irrévocable ? *"Pas vraiment. Un jugement n'est que le produit des éléments contenus dans le dossier, et il est, de plus, parfois partagé de manière collégiale. De toute manière, "irrévocable" ne me paraît pas être le bon mot : il existe des tas de possibilités de "révoquer" un jugement. Et, dans l'angoisse éventuelle de l'erreur, le juge doit appliquer "l'ascèse de la balance" ou de "la pesée des droits et des intérêts en conflits". Quand le coup de scalpel du juge est donné, il doit être idéalement aussi irréprochable que celui du chirurgien. Cela signifie-t-il forcément pour autant l'infailibilité?"*

Gestionnaire de pénurie

Aujourd'hui, Christian Panier ne passe pas ses journées à méditer sur le sort et l'avenir de la Justice. La situation pitoyable du troisième pouvoir l'attire davantage vers la prise de responsabilités, ce qui aboutit parfois à des journées "around the clock" : peut-il nous décrire sa semaine-type ? *"- Non, pas vraiment. Je dis toujours que j'ai deux métiers et demi : je juge "personnellement" mes affaires et j'accomplis le gros travail administratif qui incombe au président de tribunal. Enfin, je reste prof à Louvain-la-Neuve, deux heures de cours et deux heures de séminaire : un contact irremplaçable avec "mes" jeunes, et pour moi, un vrai moment de plaisir et de récréation ! Et une manière de prendre du recul face à une vie qui m'engloutit totalement. Je peux dire que, depuis 15 ans, je gère diverses pénuries. Face à ce qui s'assimile à un véritable déni de justice (certaines affaires remontent à des années !) pour celles et ceux qui en subissent les conséquences, le juge ne peut qu'adopter une attitude défensive, "faire le gros dos". Face à ce que, par moments, j'ai bien envie de considérer comme du machiavélisme politique –enlever le plus de moyens possibles à la magistrature, puis s'interroger sur les manquements qui en découlent en criant au scandale !- nous en sommes souvent réduits à tenter le grand écart, c'est-à-dire l'impossible. Si nous réussissons, c'est normal, si*

INACCEPTABLE
"Je n'ai jamais accepté, et je continue à m'interroger sans rien y comprendre, sur ce qui a poussé le Roi Baudouin à refuser d'apposer sa signature à la Loi relative à la dépénalisation de l'avortement : pour le légaliste que je suis, c'était et cela reste absolument inacceptable. Cela traduit un gros problème de compréhension d'un statut auquel correspond un pouvoir très relatif mais surtout, des obligations d'entérinement démocratique : que se passerait-il, en effet, si le juge par "cas" ou "objection" de conscience, refusait de juger un fait ou une personne ou de signer un jugement dans lequel il a été mis en minorité ? Je trouve personnellement ce type de "dérapage" - qui existe d'ailleurs aussi dans nos métiers, je ne lave pas plus blanc- parfaitement inacceptable".

nous échouons, c'est inacceptable. De tous les tribunaux, celui de première instance possède les compétences les plus étendues : successions, divorces, délits, degré d'appel, saisies, jeunesse : la totale !

Si j'ajoute que j'ai, ces dernières années, parfois donné jusqu'à deux ou trois conférences en soirée chaque mois, dans le but de mieux faire connaître la Justice, vous imaginez aisément que ce qu'on appelle "les loisirs" a été pour moi un concept assez flou. Il faut savoir ce que l'on veut..."

Les drames et les larmes

Sans vouloir verser dans le misérabilisme navrant, il nous paraît, enfin, aussi difficile que lacunaire d'omettre volontairement ces événements qui, dans la vie de chacun, viennent détruire ce fragile équilibre, cette petite carapace de tortue qu'on se crée de toutes pièces : *Christian Panier* en a eu sa part, et largement.

Ces événements parfois dramatiques constituent pourtant, eux aussi, un éclairage dans la compréhension de la personne : il serait aisé de ramener le tribun à la somme (étourdissante) de ses considérations "sociologiques" ou "juridiques", et formant en effet l'essentiel de ce que l'on sait de lui -c'est d'ailleurs tout ce que les divers médias relaient bien volontiers. Histoire de respecter la vie privée des gens, sans doute ? Ou hypocrisie bien-séante ?

Le magistrat nous rassure : *"Je n'éprouve aucune appréhension à évoquer les raisons qui ont rendu cette dernière année particulièrement difficile pour moi. Le deuil fait partie de la vie, et le travail sur soi qui naît de l'épreuve est aussi digne d'être connu et reconnu que les moments positifs . Les moments extraordi-*

naires furent dans ma vie la rencontre avec ma femme, puis la naissance de nos deux enfants, Géraldine, qui a aujourd'hui 21 ans et est en dernière licence en germaniques à l'UCL, puis Frédéric, qui en a 18 et commence le ...droit à Saint-Louis. En français et en anglais !" nous précise un père très fier de ses deux rejetons.

"Puis vint ce moment beaucoup plus dur qui fut la maladie de Béatrice, ma femme. C'est également ensemble que nous l'avons accompagné pour son dernier voyage".

Ayant déjà perdu, au temps des études, un frère plus jeune que lui de deux ans, Christian Panier va à nouveau expérimenter le douloureux travail de deuil avec la disparition, voici quelques mois, de son épouse : *"Mais un deuil n'est pas l'autre. Ici, comme Béatrice a été fort longtemps malade avant de succomber à son cancer, nous avons vécu encore de nombreux bons moments en famille ; les choses ne furent pas aussi soudaines, donc un peu moins difficiles à intégrer. Comme je vous l'ai dit, ces questions et cette manière de parler de ce type de vécu ne me posent pas de problème ; elles me paraissent très naturelle : personne ne doit se sentir mal à l'aise face à cela, y compris les médias ! Mais je ne vous cacherai pas que la fatigue est parfois immense, et l'envie de se retirer un peu d'une image publique l'est tout autant "*.

Comme l'est aussi la joie de vivre, et l'enthousiasme pour cette nouvelle journée que l'on va encore passer sur la planète bleue... Bon vent, Monsieur Panier.

UN

JUGE À L'ÉTAT GAZEUX ?

Devenu membre du Parti socialiste après son

accession à la magistrature (et non avant...), *Christian*

Panier se "tâte depuis longtemps quant à l'opportunité "d'entrer en politique" : *"Mais n'est-ce pas trop tard ?"*. Une remarque d'autant plus étrange que l'homme n'a même pas cinquante ans ! L' "exemple" de son ami Roger Lallemand, *gentiment* évincé ces derniers temps des premiers strapontins, pourrait l'influencer... positivement, ou négativement !

Personnellement, certains le verraient bien venir contrebalancer le populisme à la "Y'a qu'à" des récents réinventeurs de la Justice... et qui aboutit, hantise suprême, à *"un juge-type (ndlr, virtuel ?) qui, par la nécessité des choses et les désistements des politiques, est devenu -que je n'oublie rien !- confesseur, psychologue, assistante sociale, bref, "écouteur" de personnes larguées par une société en déliance.*

Mais prenons alors garde à la confusion des rôles qui pourrait en découler".

Les dangers pour la séparation stricte des pouvoirs planent sur une dialectique décidément très laïque, et Panier n'a pas de mots assez durs pour dénoncer cette incessante délestation des responsabilités des politiques sur le judiciaire par des politiciens qui *"créent des lois-gadgets à tours de bras, élaborant le premier droit à l'état gazeux de l'histoire législative... quitte, pour le juge, à devoir constater et subir ensuite une inapplicabilité*

dont on lui fera porter le chapeau ! Bref, pris au piège : Christian Panier, le premier juge à

l'état gazeux ?

L'UTILISATION DE LA SANTÉ ET DE LA CULTURE

dans notre société. Quelles affaires?

Les affaires sociales et la santé. La culture et les affaires sociales

C'est bien l'image que j'ai du social dans son principe d'«utilisation»

Les affaires sociales qui s'articulent à la santé et à la culture.

Que fait-on lorsqu'il s'agit d'aider ailleurs que chez nous? On met en place des dispensaires et des écoles. On demande des volontaires. On ouvre des comptes en banque. Dernière nouveauté, on fait appel à l'armée. Depuis, on a appris que des famines pouvaient être créées par les politiques, que l'aide urgente méritait certaines nuances et que l'argent pouvait parfois être détourné. Mais cette utilisation du social et son articulation à la santé et à la culture, je la dois plus particulièrement à la représentation que m'en donne la presse télévisée.

La santé se distingue en soins préventifs et curatifs, en santé primaire, secondaire, en secteurs ambulatoire et hospitalier et se retrouve aux trois niveaux de pouvoirs (fédéral, communautaire et régional). Certaines compétences sociales sont également attribuées à l'aide aux personnes.

La culture ou plutôt l'action culturelle serait, quant à elle articulée autour de trois champs. Le champ «restreint» qui correspond à la promotion et la diffusion artistique. Le champ «large» qui correspond à la démocratie culturelle. Le champ «ouvert» qui tient compte de l'articulation de la culture avec d'autres secteurs (l'éducation scolaire et la formation). On passera sous silence la culture de consommation et son industrie «culturelle» et, à un autre niveau, celui des compétences ministérielles segmentées.

Je prie le lecteur de bien vouloir excuser cette entrée en matière brève mais il s'agit de planter un certain «décor de savoir» au risque de ne pas être lu, de ne pas être pris au sérieux et dès lors de ne pas être en mesure d'amener progressivement et de façon incomplète, je le reconnais, un autre mode de représentation des affaires sociales articulées à la santé et à la culture dans notre pays.

Par quel bout commencer pour rendre à l'être humain - lui que les affaires sociales sont sensées aider - un début d'appréhension de réalité, de sa réalité, de sa vie ?

Je prends donc le risque afin de poser cette question d'enlever au moins deux concepts. Plutôt que d'utiliser le mot «citoyen», j'utiliserai les mots «être humain» et plutôt que de faire semblant de savoir à leur place comment répondre à leur demande, je ferai appel à la dimension particulière de leur vie collective.

Je ne m'étendrai pas sur le passage de la notion de *citoyen responsable, actif, critique, solidaire* vers la notion de *l'être humain* sensé d'après les dires, les déclarations, les conventions mériter le respect de son intégrité, voire être protégé dans sa dignité... alors que la Convention des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, en son article 3 reste extrêmement laconique concernant l'accès équitable aux soins de santé.

Pour reprendre Jean-Noël Missa, Docteur en Médecine et en Philosophie, Assistant-Directeur au CRIB, Centre de Recherche Interdisciplinaire en Bioéthique, de l'ULB : «Par ailleurs, dans ce même texte, l'article 3 concernant l'accès équitable aux soins de santé est extrêmement laconique. Il est regrettable que la Convention ne se soit pas plus nettement prononcée sur les modalités minimales des soins de santé qu'il serait éthique pour n'importe quelle société d'adopter. Le problème le plus important concernant les droits de l'homme : l'accès de tous aux soins de santé est traité avec une incomparable légèreté : «*Les parties prennent, compte tenu des besoins de santé et des ressources disponibles, les mesures appropriées en vue d'assurer dans leur sphère de juridiction un accès équitable à des soins de santé.*» C'est tout. Au lieu de s'attarder sur la notion de dignité dont le contenu est éminemment variable et éminemment subjectif, le texte aurait mieux fait de consacrer davantage d'attention à la défense des droits d'accès aux soins de santé, qui font partie des droits-créances, c'est-à-dire des droits économiques et sociaux.»

Au lieu de s'interroger sur des notions subjectives de définitions s'articulant autour de valeurs liées au statut de l'être humain ne serait-il pas plutôt opportun de garantir des droits d'accès aux soins de santé en faisant intervenir des «coefficients éthiques» ?

Des droits de l'homme qui s'interrogent donc sur des questions de *représentation* de la dignité en lieu et place de garantir des droits économiques et sociaux.

En tant qu'artiste de formation, je me permets, dès lors et non sans crainte, de me poser la question de la représentation de la pauvreté, de la misère au sein de notre société. A quelle place et sous quelle forme va-t-elle essayer de dire mieux afin d'être mieux «saisie», plus compréhensible, plus quantifiable - à défaut d'être montrable ? Que va-t-elle jouer comme rôle et jusqu'où - en - acceptera-t-elle les auteurs ?

Le choix délibéré donc d'abandonner la notion de «citoyen» au profit de celle de l'«être humain» n'est autre que de «réduire» (dans le sens culinaire du terme) un discours, une intention, des principes à un *être incarné*.

Nous sommes loin du surréalisme beige dont l'écart pouvait se jouer entre la représentation imagée et littéraire (Ceci n'est pas une pipe - Magritte). Nous en sommes très loin. A tel point que la réalité elle-même devient «*oeuvre de monstration*». Il ne s'agit peut-être plus pour certains artistes aujourd'hui de «démontrer-démonstration» mais de «montrer-monstration», avec toutes les horreurs, les souffrances, les difficultés, les galères. Montrer sans interpréter. C'est ce que Pierre Bourdieu⁽¹⁾, avec ma perception des choses, fait dans «La misère du monde» dont un des objectifs - inscrit sur la jaquette - est de proposer une autre façon de faire de la politique, mais également ce que montre «l'éthique du visage» dont parle Emmanuel Lévinas⁽²⁾ dans *Ethique et Infini et Totalité et Infini*.

Place à la création.

Avec quel angle d'approche, certains artistes vont-ils nous dire les choses aujourd'hui compte tenu de cette distance, de cette fracture entre le droit d'intention et la *réalité humaine*, si, du moins pour certains artistes - esthétique et éthique - peuvent au quotidien faire oeuvre de création à défaut d'avoir un statut à part entière et d'avoir à jouer en entracte un concert de planches à pain sur les marches de l'illustre place de la Monnaie?!

Et, je reviens ici à ma question première:

Par quel bout commencer pour rendre à l'être humain un début d'appréhension de réalité, de sa réalité, de sa vie ?

Je ne m'étendrai plus sur le pourquoi du choix des mots «être humain» mais essaierai de vous expliquer pourquoi, selon moi, on peut dire que se pointe à l'horizon - au travers de la dimension artistique (cinéma, littérature) - une autre grille de lecture, une autre réponse à la souffrance humaine. Certes, il existe bien entendu d'autres formes d'arts, comme la philosophie, la danse que j'apprécie tout particulièrement mais je me limiterai ici - donc de façon limitée - au cinéma et à *un auteur contemporain Elfriede Jelinek*.

Et, donc, pour donner une forme de cohérence à ma question j'irai chercher une réponse dans l'articulation des affaires sociales et de la culture. (Serai-je donc plus un être de réponses sociales et de culture plutôt qu'un être de réponses sociales et de santé? Je pense que oui.)

Je voudrais ici interpeller plus particulièrement les personnes qui détiennent un savoir, une pratique de l'aide sociale. Je voudrais leur demander si au cours des 30 dernières années, elles n'ont pas vu évoluer «l'offre et la demande» sociales. Je voudrais leur demander comment au cours de ces années, elles ont cherché tant bien que mal à s'adapter à la demande - voir à y répondre. Et, en quoi la réponse de type psychologique fut une des réponses de société à la question des souffrances de l'individu.

Il est toujours dangereux de faire des raccourcis, c'est pourquoi je me référerai ici au livre de Robert Castel⁽³⁾ mais également, au livre d'Erving et Miriam Polster⁽⁴⁾ qui font du praticien son propre instrument et estiment que la thérapie est trop bonne pour être limitée aux malades.

Pour Robert Castel, le droit social s'est particularisé. Il s'est individualisé. «Les situations intermédiaires entre emploi et non-emploi font aussi l'objet de nouvelles formes de contractualisation : contrats de retour à l'emploi, contrats emploi-solidarité, contrats de réinsertion en alternance...»

Le droit lui-même s'est individualisé et la réponse à la souffrance a suivi le même chemin.

Certes de la dimension des thérapies individuelles aux thérapies familiales et systémiques, il y a eu de l'évolution dans la prise en compte de l'environnement mais ... qu'elles sont, aujourd'hui, l'environnement social et la demande adressée aux services existants ? Par qui cette demande est-elle formulée ? Nos institutions et nos services sont-ils adaptés à recevoir cette demande ? Ne participent-ils pas eux-mêmes à produire et renforcer l'exclusion des demandes «embarrassantes» ? Quels sont les lieux où ces demandes sont censées être exprimées, déposées, actées, ... ?

On peut donc bien comprendre la modernisation du secteur de l'aide et de l'action sociale qui passe notamment par l'obligation de développer les trois modes d'intervention sociale (aide individuelle, action collective et communautaire). Mais quel est le lien qui désormais unit le travail d'un CPAS et les institutions pratiquant l'accueil de première ligne... si ce n'est indirectement la question de la sphère de l'offre du service public et celle des services privés et, plus, directement, la pertinence à clarifier les différentes notions d'accueil et à réfléchir politiquement sur ces pratiques ?

La suprématie du psychologique à tout vent et à toutes les sauces «New Age» c'est fini. Le psychologique devient un aspect comme un autre dans l'aide et l'action sociale.

L'écoute de la demande sociale, quant à elle, se doit d'être renforcée et, les questions de la finalité de l'écoute et de l'aide psychologique se devront donc d'être précisées et débattues. La dimension individuelle du travail n'est plus la même. Elle s'articule au collectif et au communautaire. On tient compte des partenariats, des réseaux, ... Le collectif est à nouveau de la partie. Dès lors, comment relier cet aspect individuel de la demande aux processus globaux de la société ?

La société n'est, à ce jour, pas en thérapie.

Mais que peut contenir ce «collectif» comme demandes sociales, comme souffrances humaines ? Ce «collectif» va-t-il permettre la réduction de l'écart entre les droits d'intention et la réalité humaine ? Par quelles formes de représentation du monde allons-nous passer pour réduire cette distance entre l'offre d'intention et la demande réelle alors que la convention sur les droits de l'homme participe elle-même de cette distance ? Peut-être faudra-t-il aussi laisser cet angle de vue de côté et l'abandonner à ses propres illusions pour *répondre sous une autre forme à la question : Par quel bout commencer pour rendre à l'être humain un début d'appréhension de réalité, de sa réalité, de sa vie, si ce n'est en «montrant autrement»?* Je ne parle pas d'apprendre à mieux communiquer. Ce qui correspond, une fois de plus à mieux savoir que. Concept que je vous demandais de bien vouloir oublier pour vous permettre de poser cette question.

Il s'agit d'être humains, plutôt que de citoyens, pour qui il ne s'agit pas de vouloir, de savoir, de pouvoir à leur place avec des compétences fussent elles médicales, sociales, psychologiques, juridiques,... mais plutôt de montrer «simplement» - sans interprétation - un essai de «cette distance», d'entendre - sans interpréter - ce cri de souffrance avant qu'il ne se formalise en une demande d'aide acceptable par et dans un cadre thérapeutique ou institutionnel.

J'ai vu ce genre d'images, de films ces derniers temps. La saison de l'«Ecran Total» - cinéma Arenberg - Galeries - 30/06/99 - 14/09/99 participe, dans le choix de certains films, à cette réflexion qui fait du désespoir de certains une seule et unique «propriété» dont la sphère n'est plus garantie «privée» et qui se distancie fortement de certaines formes d'hystérie collective. J'ai vu des scénarii qui racontent autrement l'être humain, qui

racontent sans interférence de l'interprétation psychologique, qui montrent autrement.

Le cinéma filme et raconte autrement. Il y a place pour autre chose que de l'industrie culturelle et de l'émotionnel à sensation. Il était temps. L'asphyxie culturelle était proche.

Comment le social parviendra-t-il à se faire entendre lui qui s'est donné maintenant des modes d'interventions collectifs et communautaires ? Comment essaiera-t-il de garantir sa légitimité ? Pendant qu'il construira sa réponse emberlificotée dans le débat privé - public, il s'agira d'être attentif entre les affaires sociales et la culture. Le lien est, là, à nouveau visible entre la culture et le social. Il est visible, c'est déjà toute une affaire.

Quant aux livres de Elfriede Jelinek ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ dont je pensais vous parler et qui sont à la source de ces quelques réflexions - survolées -, le premier est intitulé : *Lust*. Quand, j'ai lu la présentation du livre par Nicole Bary et plus particulièrement que «*Lust* s'éloigne radicalement de la structure traditionnelle du roman. L'élément narratif est réduit à sa plus simple expression. Les personnages échappent à la tradition romanesque du XIX siècle, ils ne sont plus des destins individuels, mais des porte-voix...» Je me suis dit : voilà du nouveau, voilà une nouvelle distance, une nouvelle représentation. Les personnages ne sont plus des destins individuels mais des porte-voix.

Que donnerait dès lors, la traduction de cette idée en faisant le lien entre l'articulation de la culture au social : «*Les êtres humains - dans le sens être incarné - ne sont pas des destins individuels mais des porte-voix*».

Et lorsque, au cours de l'entretien avec Elfriede Jelinek mené par Yasmin Hoffman en 1991, j'ai lu : «Depuis des siècles l'homme s'est approprié le travail de l'amour des femmes, l'a transformé en poèmes d'amour, tandis que le prolétaire de la relation, la femme, ne disposant pas du métalangage, écrit sur l'amour dans le langage-objet. Seuls les plus grands écrivains ont percé ce problème à jour (Flaubert!) et se sont catapultés dans le rôle du prolétaire de l'amour, parce que l'opprimé dit mieux la vérité que l'opresseur.» Je me suis dit : que veut dire cette phrase pour nos institutions, nos services, nos savoirs ? L'opprimé dit mieux la vérité que l'opresseur ?!

«L'opprimé dit mieux la vérité que l'opresseur»

Quelle est la place de «se dire mieux» dans notre société ? Je me suis dit peut-être y a-t-il dans ce livre essai de construction d'un nouveau langage ?! La lecture de *Lust* ne fut pas simple et encore moins vaine. J'aurais tendance à vous conseiller la lecture sous réserve du carre blanc. Les affaires de cul vu par le prolétaire de la relation. Le langage chante et bouscule aux portillons de «l'établissement.» L'opresseur est dans la famille. L'opprimée est dans la famille. L'opprimée raconte les rapports au sein du couple et de la famille. Elle raconte de son point de vue de femme opprimée *les rapports sexuels, les fantasmes «industriels»* de son mari. Elle raconte une société de fantasmes. Elle se raconte *objet de consommation* dans une société *postindustrielle... sa famille*. Elle raconte son mode échappatoire.

«Aucun autre livre d'Elfriede Jelinek n'a suscité, dès sa parution, autant de controverses et de débats. Il semble que jusque-là le public et les médias n'avaient pas perçu à quel point l'auteur était un écrivain éminemment politique, non pas au sens du militantisme, mais de l'architecture thématique de l'oeuvre et de la pensée, observatoires des rapports de pouvoir dans la société, la sexualité et le langage». (présentation par Nicole Bary)

Comme je vous disais, il y a du nouveau dans l'air

Nous voilà à observer des rapports de pouvoir dans la société, la sexualité et le langage. Dans le social, il y a aussi des observatoires de la santé. Ont-ils également dans leurs missions d'observer les rapports de pouvoir dans la société, la sexualité et ... le langage ? Coïncidence de langage que le mot «observatoire» ?

«La pauvreté qui n'ose pas dire son nom»

Le second livre a pour titre : *Les exclus*. ⁽⁶⁾ Il raconte un *fait divers*. Quatre adolescents ont honte de «la pauvreté qui n'ose pas dire son nom». Le plus brillant des quatre assassina sa famille.

Et si la pauvreté, aujourd'hui, n'ose pas dire son nom, puis-je au moins me permettre de dire: «je suis terriblement touché par la pauvreté que j'observe dans ma ville ou ailleurs» ? La pauvreté qui me touche (sens propre et figuré) . Laissez-moi le temps de me remettre de mes émotions !

Parce qu'apprendre à regarder le monde, c'est entrevoir et se donner le temps, les moyens pour apprendre à créer, à montrer. Maintenant, que je commence à voir (au cinéma) et à lire ce langage nouveau, je vous demande de me laisser le temps de me remettre de mes émotions. Ma gorge est encore un peu serrée. Les mots vont bientôt sortir... :

Qu'est-ce qu'un travailleur culturel et social éminemment politique, aujourd'hui ?

Je voudrais terminer mon article en vous racontant l'histoire de deux jeunes guinéens: La situation chez eux était désespérée. Alors, Ils ont décidé de prendre l'avion de façon clandestine. Ils y sont morts de froid. **Fait divers !** Ils avaient cependant prévu leur fin éventuelle et laissaient ... une lettre aux grands de ce monde. **Porte-voix ! Porte-voix !! Porte-voix !!!**

Les porte-voix d'une nouvelle politique d'asiles! (curieux mot que le mot asile, aujourd'hui).

Terre d'accueil, de libertés pour une politique d'asiles!

L'imaginaire, la culture ne seraient-ils pas, aujourd'hui, moins Don Quichottesque ?

«L'imaginaire pour un écrivain ne consiste nullement à inventer de toutes pièces, mais à se recueillir dans le souvenir d'une réalité profondément éprouvée et à reformer cette réalité en la centrant autour d'un grand sentiment» ⁽⁷⁾

Un sentiment «évolutionnaire»... qui aurait mis «du langage dans son moteur». Le langage comme volonté et comme représentation ... du monde.

* **travailleur culturel et social - vacances 1999 et suite ...**

- 1) Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- 2) Emmanuel Lévinas, *Ethique et Infini*, Poche 4018 ; *Totalité et Infini - Essai sur l'extériorité*, Poche 4120.
- 3) Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale - Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
- 4) Erving et Miriam Polster, *La Gestalt - Nouvelles perspectives théoriques et choix thérapeutiques et éducatifs*, Le Jour, 1983.
- 5) Elfriede Jelinek, *Lust*, Points, P 151.
- 6) Elfriede Jelinek, *Les exclus*, R 649.
- 7) Propos de Neel Dorf cité in Charlier (G.), Hanse (J.), *Histoires illustrées des lettres françaises de Belgique*, Bruxelles, 1958, p. 478.

«Galerie de croquis»

Le Conseil bruxellois de Coordination sociale existe depuis 20 ans. Il poursuit son chemin, à travers différentes générations d'acteurs sociaux, en dehors des modes, des styles, des allées du pouvoir, privilégiant depuis l'origine le respect de la mémoire. Si le Conseil peut aujourd'hui investir de nouvelles missions et s'inscrire pleinement dans l'évolution du paysage social bruxellois, s'il peut suivre la modernisation de l'action sociale, c'est donc avant tout grâce à la fidélité, la conviction et la perspicacité des personnes qui en sont ou en ont été membres bénévoles. Venant de tous horizons, ils partagent tous un attachement à un lieu où l'on peut mélanger le professionnel et les états d'âme, dire ses écoeurements, ses révoltes et ses émerveillements, apprendre à connaître de l'intérieur l'un ou l'autre au-delà du clivage des piliers et des images véhiculées par la rumeur, peut-être ne pas être toujours " efficace " mais prendre le temps de parler. Si le lien social prend son origine dans la parole, le Conseil bruxellois l'expérimente depuis 20 ans.

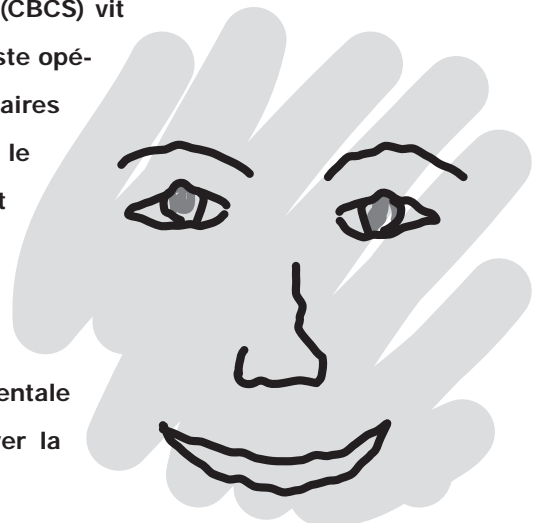
Dans ce cadre, nous inaugurons aujourd'hui une galerie de petits croquis de celles et ceux qui ont donné vie au Conseil. Tous semblables, tous différents... Nous commençons aujourd'hui par Anne-Marie Buysse et Marc Dumont.

40

Propos recueillis par Solveig Pahud

Anne-Marie Buysse 1^{ère} présidente du CBCS

A l'heure où le Conseil Bruxellois de Coordination Sociale (CBCS) vit une évolution importante tant en termes de visibilisation (vaste opération de «marketing» auprès des nouveaux parlementaires bruxellois) que d'orientation de son action (projet visant - via le Conseil - à rapprocher la sphère de la décision politique et celle de l'action sociale de terrain), il nous semblait important de jeter un regard en arrière pour ne pas amorcer le virage du changement sans être bien au clair avec notre passé. Pour mener à bien ces délicats exercices de santé mentale et institutionnelle, nous avons trouvé opportun de retrouver la toute première présidente du CBCS, Anne-Marie Buysse.



Contacter notre ancienne présidente ne fut pas chose difficile car Anne-Marie est toujours largement active. A 74 ans, elle assume bon pied bon oeil et à titre bénévole, la fonction de conseiller politique en charge de la coordination de projets au sein de la COFACE (Confédération des Organisations Familiales de la Communauté Européenne) située au 17 rue de Londres à Ixelles. Mystère des itinéraires... la rue de Londres est à deux pas de la rue du Champ de Mars où siègent aujourd'hui tant le Conseil Bruxellois de Coordination Sociales (CBCS) que le Centre de Documentation et de Coordination Sociales (CDCS). Trouver un moment pour se rencontrer et se parler fut donc aisé et les retrouvailles se firent dans une taverne à mi-chemin de nos deux lieux de travail.

Anne-Marie n'a pas changé et je notais une fois de plus combien le temps au delà de 60 ans marque peu les visages, les gestes et les attitudes des personnes qui restent fortement en prise avec la vie sociale. L'action volontaire des personnes arrivées à l'âge légal de la pension est une cure de jeunesse. Même vivacité, même esprit d'organisation, mémoire intacte. Je me dis d'entrée de jeu que nous avons été bien inspirés de programmer une telle rencontre.

La conversation démarre au quart de tour et nous sommes tout de suite dans le vif du sujet. Anne-Marie Buysse plaide pour que la fidélité Conseil Bruxellois de Coordination Sociale - Centre de Documentation et de Coordination Sociales perdure quelle que soit l'évolution respective des deux services. L'histoire et le combat communs remontent à plus de 20 ans, les deux organismes ont souffert des conséquences des réformes institutionnelles et se sont appuyés l'un l'autre au gré des évolutions et opportunités. Aujourd'hui encore la crédibilité de l'un ne va pas sans la solidité de l'autre.

Elle insiste encore car elle est frappée par une manière de fonctionner où le développement exponentiel des moyens de communication côtoie une tendance tout aussi fulgurante à foncer vers l'avenir sans regarder dans le rétroviseur. On s'informe de plus en plus en direct mais on digère de moins en moins de choses. Savoir demande du temps et c'est ce dont nous sommes le plus privés en cette époque de grande profusion informationnelle. Un conseil pour le Conseil : ne jamais prendre

de décision importante dans l'une ou l'autre des deux institutions sans prendre le temps de relire les histoires et étudier les implications des choix respectifs.

En ce qui concerne l'avenir du Conseil, Anne-Marie évoque des pistes originales, en cohérence avec ses remarques précédentes : respect et connaissance du passé pour s'adapter et prendre des orientations éclairées dans le présent. Elle évoque ainsi la disparition, au fil des soubresauts institutionnels, du Comité de service social et d'action sociale de la Communauté française de Belgique¹ qui n'a jamais été remplacé.

Il participait entre autre activement au Conseil international de l'Action sociale (ICSW International Council on Social

**«On s'informe
de plus en plus en
direct mais on digère
de moins en moins
de choses.
Savoir demande du
temps et c'est ce dont
nous sommes le plus
privés en cette époque
de grande profusion
informationnelle.»**

Welfare). La Belgique francophone n'a plus aujourd'hui de représentation dans cette ONG fondée en 1928, opérant dans le monde entier dans les domaines de la sécurité, de la justice et du développement social et collaborant très activement avec les agences des Nations Unies. Le Conseil se verrait-il reprendre le flambeau, d'une manière ou d'une autre ou à tout le moins s'enquérir et se faire une idée des manques réels qu'engendre cette situation et des avantages qu'il y aurait à mettre de l'énergie dans une pareille aventure?

Autre proposition encore pour le Conseil plus directement opérationnalisable: travailler à la lisibilité de sa représentativité et de son action comme l'a fait la Plate-forme des ONG européennes du secteur social, qui a édité une plaquette où sont présentées les tâches et les 25 organisations membres de la Plate-forme Pourquoi pas ne pas réaliser un outil semblable pour les 73 membres du CBCS ? Le Conseil bruxellois pourrait également privilégier la valorisation d'une ou l'autre prise de position ou constat de priorités qui lui paraît essentiel.

Je m'en voudrais de ne retenir de cette rencontre que les messages directs. Toutes aussi importantes sont les allusions pudiques mais récurrentes à la guerre 40 et à sa situation de femme-cadre dans un monde encore essentiellement masculin. Assistante sociale en 1947 et licenciée en sciences politiques et sociales de l'UCL en 1950, Anne-Marie a connu encore les auditoires universitaires où les filles avaient des places réservées «à part» des garçons, les fonctions qu'il était contractuellement établi d'abandonner dès qu'il y avait mariage, les emplois pour lesquels il était vain de postuler car on ne pouvait imaginer qu'une femme soit la supérieure hiérarchique d'un homme. Attachée pendant 30 ans au Service d'études de la Ligue des Familles dont elle finit directrice, Anne-Marie Buysse y fut la première femme engagée comme universitaire. Le thème de la famille a guidé ses choix professionnels et personnels tout au long de son parcours : 30 ans à la Ligue des Familles, 16 ans à la présidence de la Fédération des Services de placement familial, 14 ans de collaboration volontaire à la Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne. Un itinéraire professionnel et des engagements marqués manifestement par la fidélité et le sens des responsabilités. Fidélité et responsabilité forgées pendant la guerre, événement qui marqua pour elle un affranchissement d'un mode de vie qui s'annonçait classique et protégé. Il n'y eut plus de retour en arrière.

Dans sa *Conférence de Cintegabelle*, Lydie Salvayre note : "La conversation est un lise-liron. La conversation est une rumba. La conversation est une insomniaque, elle empêche le verbe de dormir. La conversation est une herbe qui pousse entre les pavés, pour les disjoindre"². Notre conversation qui devait être un clin d'oeil au passé s'avère finalement pleine de vertige.

(1) Cet organisme regroupait les directeurs des écoles de service social, des représentants des groupements professionnels d'assistants sociaux francophones, des personnes exerçant ou ayant exercé des fonctions dans des organismes public ou privés s'intéressant au service social ou à l'action sociale, des délégués des ministères s'intéressant au service social ou à l'action sociale

(2) L. Salvayre, *La conférence de Cintegabelle*, Paris, Seuil/Verticales, 1999, p. 81



Marc Dumont

administrateur du CBCS et membre du comité de rédaction du Bis depuis 1985

Lorsqu'il m'a été proposé de faire un autoportrait, j'ai accepté sans trop réfléchir. Il me semblait qu'il me serait facile de parler de moi, de tracer ma carrière, de m'interviewer en quelque sorte. En fait, je constate que rien n'est plus difficile à faire sauf si l'on a un ego très développé, ce qui n'est pas mon cas, bien que certains vous diront le contraire.

Comme beaucoup de Bruxellois de ma génération, je suis né à la maternité de Watermael-Boitsfort. J'ai grandi durant les golden sixties et ma jeunesse s'est passée dans un environnement familial feutré à l'abri des problèmes dans un esprit que je qualifierais de libéral.

Mon premier contact avec la gauche je l'ai eu en lisant dans "Clarté" l'histoire de mon grand-père maternel, Jean-Baptiste Van Deuren. Il était communiste et, pendant la dernière guerre, son idéologie l'a conduit à passer dans la clandestinité et à faire partie d'un réseau de résistance. Et comme beaucoup d'entre eux, cela lui a coûté la vie.

Peu après, sans doute par atavisme, je me suis senti attiré par le mouvement gauchiste. Ce mouvement correspondait et répondait bien à mes aspirations du moment : créer ma révolution domestique qui me permettrait de partager les biens et objets familiaux avec des copains. Ce besoin de partage n'étant absolument pas du goût de mes parents, je décidai de voir si ailleurs l'herbe était plus verte pour réaliser mes rêves et mes désirs.

Souhaitant confronter mes idées politiques avec une théorie de la gauche, je me suis inscrit en 1974 à l'Ecole Ouvrière Supérieure. C'est là qu'au contact de mes professeurs et de certains de mes condisciples, mes aspirations politiques s'affinent et me font franchir le pas de demander ma carte de membre du P.S.

Après un reposant service militaire à l'Hôpital Militaire de Bruxelles et quelques expériences professionnelles infructueuses, la Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant m'engage en 1980 pour son centre de service social. Nouvelle confrontation pour moi entre la théorie de gauche et la pratique de la solidarité socialiste. C'est là que j'ai rencontré Cyrille Vandeputte. Celui-ci, membre de la section du P.S. de Molenbeek depuis de très nombreuses années, fut mon père spirituel et mon guide. C'est à lui que je dois mon intérêt pour la politique communale. Je le rejoignis donc tout naturellement en m'affiliant à la section de Molenbeek, d'autant plus que c'était la commune où je m'étais installé depuis un certain temps.

En 1988, je me lance dans la politique communale et me présente sous les couleurs du P.S. au suffrage de mes concitoyens et ce non sans un certain trac mais avec une ingénuité certaine. Première expérience de ce type et premier mandat comme conseiller de l'aide sociale, mandat que j'assume à l'heure actuelle pour une deuxième "législature". Les circonstances et mon intérêt pour le CPAS m'ont fait écarter d'autres responsabilités politiques.

Ce mandat je l'exerce en participant aux travaux de deux Comités, l'un s'occupant de l'octroi de l'aide individuelle et l'autre de la gestion des établissements dépendant du C.P.A.S. de Molenbeek.

Cependant mon activité professionnelle comme assistant social conjugué à l'exercice de ce mandat politique ne sont pas parvenus à épuiser totalement mon engagement social citoyen. Aussi en septembre 1989, je fonde avec quelques amis l'a.s.b.l. "Impulsion", service d'insertion socioprofessionnelle pour chômeurs de longue durée et pour personnes en difficulté psychologique.

Néanmoins mes préoccupations demeurent légitimement centrées sur le bien-être de la population molenbeekoise. J'ai pu y contribuer en participant à l'élaboration du Guide Social de Molenbeek et à la création du Bureau d'Aide à l'écriture du C.P.A.S.

Dans cette perspective, j'ai accepté récemment la présidence du Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean où j'entends développer des activités de psychiatrie sociale. En effet, il me paraît qu'un service de santé mentale dans une telle commune, loin de la tour d'ivoire, doit s'ouvrir sur les réalités sociologiques du quartier.

Mais, je n'en ai pas oublié par pour autant le folklore si cher aux Molenbeekois. Avec certains autres responsables de la commune, j'ai eu à cœur de faire revivre le quartier où je vis. C'est ainsi que depuis 7 ans, le dernier week-end de septembre voit le quartier Osseghem animé par une brocante, une kermesse et un marché.

Et comme le dit si bien la locution latine "Mens sana in corpore sano", je suis membre fondateur d'un club sportif, le D.A.C.M. et bien entendu comme tout Molenbeekois qui se respecte, je suis aussi un ardent supporter du R.W.D.M.

Et me voici à l'aube de l'an 2000... De quoi sera fait cette prochaine décennie ? L'utopiste qui est en moi rêve de pouvoir aider tout le monde, résoudre toutes les misères mais... halte-là, j'entends déjà le son strident de la sirène dénommée "austérité budgétaire" qui se rappelle à mon bon souvenir.

Par contre ce dont je suis sûr c'est que cette décennie sera faite de nouvelles rencontres notables aussi intéressantes que celles qui ont jalonné le parcours que je vous ai rapidement brossé. En effet, cet itinéraire n'aurait certainement pas été le même sans les contacts professionnels enrichissants de quelques personnes que je ne citerai pas de peur d'en oublier certaines.

* Paroles de Guy Béart

CE CINÉMA-LÀ

Il y a des gens que l'image ne peut pas encadrer, les frères Dardenne nous l'ont rappelé sèchement.

On a beaucoup parlé de leur dernier film et l'actualité l'a remis depuis quelques mois déjà dans le placard du passé. Or j'ai quelque chose à ajouter. Je voudrais dire pourquoi je n'ai pas aimé "Rosetta" et pourquoi je tiens ce cinéma-là pour essentiel. Je voudrais même vous persuader de penser comme moi.

J'avais été bouleversée par "La Promesse" et, à Cannes, on avait attribué la Palme d'or à "Rosetta". Je me réjouissais donc de voir ce film dès sa sortie à Bruxelles. Mais déception. Pendant près d'une heure et demie se déroulent des scènes sans relief, à l'affût du corps sans grâce et du visage fermé d'un personnage rébarbatif, filmé à la va-comme-j'te-pousse. Tout ce que je vois me paraît pauvre et moche, les lieux, les vêtements, les relations entre les gens. Jusqu'à la scène finale : Rosetta sanglote et je me sens délivrée d'une tension, j'ai l'impression que le film commence enfin et dans la même seconde, voici le générique de fin. Qu'est-ce qui s'est passé?

Foule sentimentale

Quand je dis aux frères Dardenne, lors de l'entretien qui suit la projection, que je ne me suis "pas sentie aimée" pendant la vision du film, ils me répondent que c'est Rosetta qui demande à être aimée. Bon sang mais c'est bien sûr!

Ici pas d'amour à vendre au spectateur, aucune illusion à se faire et pas de séduction, pas d'esthétique ornementale et pas de temps à perdre. Nous ne sommes plus dans l'industrie du cinéma fabricant d'émotions, personne n'a envie de me faire chaud au cœur, de me faire rire ou pleurer, de me faire peur ou rêver pour me distraire. Si la priorité n'est pas donnée à mes besoins de nourriture affective, c'est qu'il y a plus essentiel et plus urgent.

Premièrement le corps

Ce film autrement profond, complexe et intelligent, ne joue donc pas à nous faire vibrer à travers des (anti-)héros magnifiques auxquels nous ne demandons qu'à nous identifier, il ne cherche pas à nous impressionner en nous manipulant selon les conventions du genre, jusqu'à obtenir des applaudissements pour ses qualités propres, sa belle image, sa bande-son, son scénario puissant ou le génie de son montage en tant que tels, toutes qualités de l'art pour l'art quand celui-ci ne renvoie qu'à une sublime abstraction. Ici, au contraire, rien que du concret à partir du corps, des gestes minuscules et des emportements d'une recluse, emmurée dans sa sauvagerie par peur de la déchéance et refus de sombrer comme sa mère, qui se bat au corps à corps contre sa solitude et le poids de sa vie anormale. Une fille dure se refusant à notre sympathie, plus proche de l'animal blessé que de l'humain.

Quand il y a une éclaircie dans le plafond très bas de ses jours, Rosetta mange du pain perdu (!) en compagnie d'un jeune homme qui lui fait entendre un enregistrement de ses œuvres de musicien débutant à la batterie, et elle laisse à contrecœur conduire son corps maladroit dans les premiers pas d'une danse. Rien de particulièrement romantique. Elle nous refuse même la tragique beauté du désespoir, elle lutte basement pour sa survie. On passera évidemment un meilleur moment au Ritz en compagnie de Julia Roberts ("Notting Hill"), ou avec ce milliardaire américain dont la façon de voler un tableau dans un musée lui vaut l'amour de la belle enquêtrice lancée à ses trousses ("The Thomas Crown Affair"). Parenthèses qui nous laissent béatement assis, en réalité, avant notre retour à l'ordre établi (travail, famille, patrie fédérale), lequel crée le besoin de ce genre de distractions à consommer sans autre ambition.

L'invention de l'amour

Les frères Dardenne ne se font pas de cinéma. Leur film ne pointe l'index ni vers lui-même ni vers l'image idéalisée que nous pourrions nous faire de nous. Il ne fait qu'attirer notre attention. Avec rudesse et en minimisant au maximum le rôle médiateur de la caméra. Aucune intrigue secondaire ni rien qui permette l'intrusion de notre imaginaire. Notre sortie du samedi soir est à l'eau pour peu qu'on ait osé s'y engager, avec de la vase au fond, à moins d'avoir saisi que la transcendance, la croyance métaphysique, la religion du film, sa philosophie et son credo politique, la culture à laquelle ce cinéma-là renvoie, ne sont pas logés ailleurs que dans notre relation avec toutes les Rosetta qui nous côtoient. Entre le moment où elle fonce tête baissée au début du film (nous la voyons de dos), et cette dernière scène où elle s'effondre en pleurant (nous la voyons de dos) parce qu'elle porte quelque chose de trop lourd pour elle, si nous sommes là pour la regarder s'acharner à prendre place à nos côtés comme elle regarde enfin Riquet, les frères Dardenne auront alors réinventé quelque chose avec nous, l'espace d'un éclair de compréhension : l'art de l'amour, porté par le regard. Rosetta, si ce n'est pas moi, c'est donc ma sœur.

Ce que l'image ne dit pas

Car si Rosetta est vue de dos avec autant d'insistance, c'est évidemment parce qu'elle nous ouvre ce chemin si chaotique, si difficile à emprunter vers l'amour d'autrui. A nous de voir, lorsqu'elle menace de se noyer dans l'étang et qu'elle appelle sa mère à l'aide ("Y a d'la vase, maman!"), que maman ne vient pas et la laisserait se noyer. A nous, ensuite, de comprendre que Rosetta pourrait laisser Riquet se noyer dans l'étang parce que nous faisons encaisser aux autres ce qu'on nous a fait encaisser. A nous de comprendre, encore, qu'il faut apprendre à nager, à nous dépatouiller dans le borborygme le plus vaseux, parce que maman ne viendra plus jamais. A nous de comprendre, enfin,

qu'il faut apprendre à dialoguer avec soi-même avant de pouvoir dialoguer avec quelqu'un d'autre (rappelez-vous la scène où elle se parle à deux voix dans son lit : "Tu t'appelles Rosetta. Je m'appelle Rosetta. Tu as trouvé un travail. J'ai trouvé un travail. Tu as trouvé un ami. J'ai trouvé un ami. Tu as une vie normale. J'ai une vie normale. Tu ne tomberas pas dans le trou. Je ne tomberai pas dans le trou. Bonne nuit. Bonne nuit.")

De tout ce cheminement, les frères Dardenne n'expliquent rien, ils n'expriment aucun jugement et leur film est d'autant plus difficile à assimiler qu'il nous oblige à le reconstituer hors des sentiers battus des conventions, selon nos trajectoires et bagage personnel.

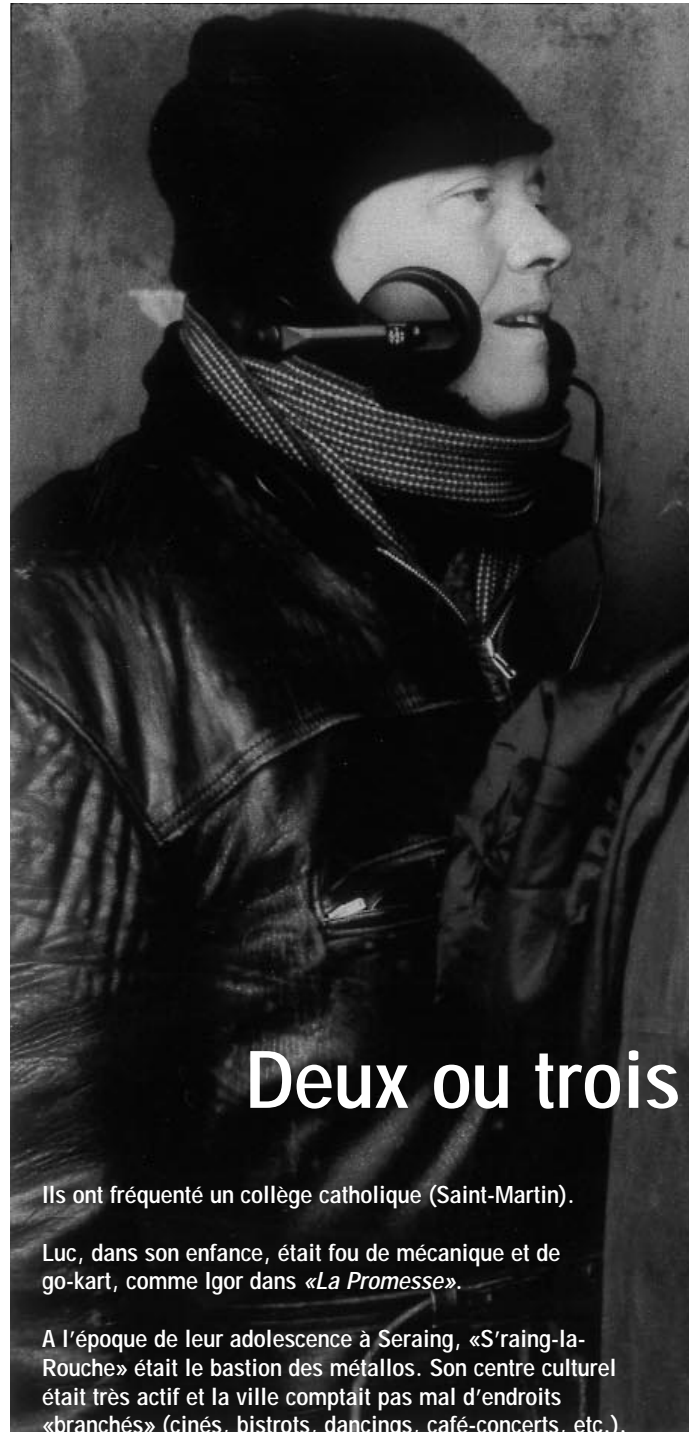
Maman-cinéma, qui raconte des histoires tellement pleines d'émotions pour petits ou grands enfants, ne répond pas à nos appels quand il y va de notre vie. Ou de celle des exclus qui ne peuvent se payer une place de spectateur, parce que la société ne peut pas les encadrer. A nous de voir, de comprendre et surtout de nous sentir liés au sort de ceux-là.

C'est la lutte...

Si Rosetta en vient aux mains face au patron qui met fin à son contrat d'emploi, ce n'est pas parce que l'homme est un salaud. C'est le système incarné par lui qui est injuste. Elle se fait virer parce que sa période d'essai prend fin. La période d'essai, ça sert à exploiter des gens qu'on n'engagera pas. Les frères Dardenne nous engagent à regarder cette réalité-là à travers leur métier d'artistes, sans permettre qu'aucun argument soit employé ("elle est fainéante, elle travaille mal") pour justifier le licenciement. Un film, une pièce de théâtre, un livre ou une chanson qui parlent ce langage invitent, plus que jamais, à considérer les artistes comme des acteurs sociaux à part entière : la question de leur statut reste à l'ordre du jour.

Avanti popolo

Une chose me chiffonne un peu : les frères Dardenne veulent faire un cinéma populaire et force est de constater que leurs films sont moins plébiscités par les foules que "La Guerre des Etoiles" ou "Titanic". Sur le point de se noyer, Leonardo DiCaprio est plus poignant qu'Emilie Dequenne aux yeux de beaucoup. Sans parler des moyens colossaux de certains marchands de films, le problème est esthétique : il y a, chez les Dardenne, confusion des genres. Entre film de fiction, documentaire et reportage, la transgression ne se fait pas impunément, caméra à l'épaule. Quand on cherche par-dessus tout à atteindre la vérité par le biais de la création artistique, tout l'art consiste précisément à mentir le plus vrai qu'on peut. Que Luc Dardenne, qui a fait de brillantes études de philo, se réfère à la question de la distance et de la proximité chez Aristote, au Paul Ricoeur de "La métaphore vive", au "Lector in fabula" d'Umberto Eco, à Benveniste ou d'autres. Les frères Dardenne veulent faire du cinéma de proximité, une fiction sans artifice mais à qui parle ce cinéma-là? A ceux qui, comme moi, aiment à décoder les messages que les créateurs envoient dans leur univers culturel en transgressant les codes habituels? Une élite que la Palme d'or, c'est mon plus cher désir, viendra peut-être faire croître et se multiplier.



Deux ou trois

Ils ont fréquenté un collège catholique (Saint-Martin).

Luc, dans son enfance, était fou de mécanique et de go-kart, comme Igor dans «La Promesse».

A l'époque de leur adolescence à Seraing, «S'raing-la-Rouche» était le bastion des métallos. Son centre culturel était très actif et la ville comptait pas mal d'endroits «branchés» (cinés, bistros, dancings, café-concerts, etc.).

Après avoir rêvé de devenir archéologue (on creuse beaucoup la terre et les objets ont une âme, dans les films des Dardenne), Jean-Pierre est devenu comédien «pour ne pas s'emmerder».

Leur mère faisait partie d'une troupe de théâtre d'amateurs, adorait chanter et donnait de petites représentations à la maison. L'un de leurs grands-pères était cheminot, l'autre était conducteur des travaux dans les carrières de chaux du coin.

Jean-Pierre fait à 20 ans une rencontre décisive: Armand Gatti à Bruxelles pour monter une pièce avec des étudiants. Fils d'immigrés italiens, journaliste, auteur dramatique, cinéaste et maquisard, condamné à mort gracié, ancien déporté en Allemagne, l'homme est fascinant et invite Luc à les rejoindre. Les deux frères seront ses assistants sur diverses réalisations, projets de pièces de théâtre ou de films, accompagnant son parcours pendant une dizaine d'années.



choses que je sais d'eux

Luc a distribué le journal «*POUR*», après le «*Petite livre rouge du lycéen*» qui parlait de libération sexuelle.

Ils travaillent comme manoeuvres à la Centrale de Tihange lors de sa construction et peuvent ainsi acheter leur premier matériel vidéo.

Leur idéologie: «*La vidéo, c'était pour faire la révolution. On filmait des gens qui s'étaient battus pour que les autres se battent aussi.*»

Ils fondent, en 75, un atelier de production - «*Dérives*» - pour le compte duquel ils réaliseront un grand nombre de vidéos d'intervention dans différentes cités ouvrières sur diverses questions sociales, d'urbanisme, de vie collective. Une centaine d'interviews et leurs documentaires sur la résistance au nazisme en Wallonie, la grève de 60 où les ouvriers des usines Cockerill constituent une mémoire de la lutte politique dans la région.

Coup de pouce de la RTBF avec l'émission «*Vidéographie*», qui coproduit 8 à 10 documentaires en vidéo.

Leur idée de la beauté matérielle: «*la main de Rosetta, lorsqu'elle plonge dans sa petite boîte pour en sortir un ver de terre ou qu'elle boit de leau dans son bidon.*»

Leur volonté concernant la mise en scène: «*les personnages doivent être là*»

Leur réponse au spectateur qui s'est senti agressé: «*les mauvaises rencontres apportent souvent plus que les bonnes.*»

Leur credo de cinéastes: «*Le cinéma qui nous intéresse, c'est celui qui plonge dans la complexité des relations humaines. On ne peut jamais séparer le Bien du Mal, le bon du mauvais. Le cinéma, comme nous l'entendons, doit plonger et parvenir à extraire des figures, des personnages complexes qui renvoient à l'époque contemporaine. On aime que l'Histoire et la société fassent irruption dans le cinéma. Pour y arriver, nous avons besoin de travailler avec des amis. toujours la même équipe.*»

Leur profil d'artistes: «*Nous faisons des portraits. Dans cette optique, travailler avec des comédiens est un plaisir qu'on ne rencontre pas dans le documentaire. On voit comment quelqu'un s'approprie ce que nous avons écrit. On a donné vie à un personnage, à un récit. Ce qui se passe est formidable. Nous aimons, à travers des personnages qui ont le dos au mur et les pieds sur terre, découvrir ce qu'il y a d'humain dans l'homme. Comme Igor (le jeune homme de «*La Promesse*») qui se libère de l'emprise de son père et acquiert une conscience morale à travers son amour pour Assita, Rosetta lutte pour ne pas sombrer comme sa mère.*»

Leurs modèles au cinéma: «*Le Pialat d'«*A nos amours*» ou «*Police*», Cassavetes, Bresson pour l'économie de moyens, ...*».

CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE TELEPHONE

Les coordonnées définitives apparaissent en gras

Agence Alter

Rue de la Tulipe 34
1050 Ixelles

Rue Froissart 85

1040 Etterbeek

T. : 02/230.74.28 - F. : 02/231.15.59

alter@skynet.be

Association Chrétienne des Invalides et Handicapés - ACIH

Boulevard Poincaré 78
1070 Anderlecht

Boulevard Anspach 111-115

1000 Bruxelles

T. : 02/501.58.16 - F.:501.58.19

Bouillon de Cultures

Rue de l'Olivier 94

Rue Philomène 41

1030 Schaerbeek

T. : 02/223.14.88 - F. : 02/223.73.95

Centre Pédagogique - PAROLES

Rue Potagère 157

Rue Potagère 74

1210 Saint-Josse-ten-Noode

T. : 02/219.46.30

COBEFF

Rue Potagère 157

1210 Saint-Josse-ten-Noode

Square Riga 39

1030 Schaerbeek

Rue Philomène 39

1030 Schaerbeek

T. : 02/250.35.60 - F. : 02/217.16.49

cobeff@skynet.be

Collectif Alpha

Chaussée de Gand 14

Rue Piers 48

1080 Molenbeek-Saint-Jean

T. : 02/411.09.36

ENTR'AGES

Rue de la Prévoyance 60

1000 Bruxelles

Siège social, secrétariat général, travail de terrain et supervision

Avenue Marie-José 59

1200 Woluwé-Saint-Lambert

T. & F. : 02/736.03.78

Centre de documentation, service

recherche-formation-communication

Collège J. Leclercq - UCL

Place Montesquieu 1/17

1348 Louvain-La-Neuve

T. & F. : 010/47.37.95

Fédération des Institutions

Socio-culturelle

Boulevard de l'Empereur 15

1000 Bruxelles

Rue de Vergnies 25

1050 Ixelles

T. : 02/649.03.22 ou 647.87.42

fisc@skynet.be

Interprétariat et Service de Médiation - ISM

Borgval 2

1000 Bruxelles

C/o CIRÉ

Rue du Vivier 80-82

1050 Ixelles

T. : 02/629.77.27 - F. : 02/629.77.27

Maison Médicale de Forest

Rue du Curé 35

Rue du Curé 9

1190 Forest

T. : 02/376.16.82 - F. : 02/332.27.50

forest@fmm.be

Mission Locale

de Saint-Josse-ten-Noode

Rue de l'Abondance 19

Rue de l'Union 31

1210 Saint-Josse-ten-Noode

Cellule accueil / module de remobilisation et de détermination professionnelle

T.: 02/223.44.80

Cellule de recherche active d'emploi / service de travaux d'intérêt collectif

T. & F.: 02/223.43.01

Cellule insertion socio-professionnelle / cellule cohabitation / coordination générale / administration

T. & F.: 02/223.04.77

rae.stjosse@misc.irisnet.be

F. : 02/219.70.64

NOUVELLES INITIATIVES

Article 27

Bois de la Cambre

Chemin du Gymnase 1a

1000 Bruxelles

Tel. : 02/646.30.28

Fax : 02/647.28.22

article27@hotmail.com

L'association part du principe suivant :

«*la culture est un lien social fondamental qui doit être accessible à tous*»

Objectif :

offrir à des personnes socialement exclues l'accès à 160 manifestations culturelles différentes pour la somme de 50 F.

Les 19 CPAS, les 9 missions locales et les 19 maisons d'accueil fédérées au sein de l'AMA ainsi que 19 institutions culturelles participent à l'initiative.



Renseignements fournis par le

Centre de Documentation et de Coordination Sociales

Rue du Champs de Mars 25 - 1050 Bruxelles

Tél 02/511 08 00 - Fax 02/512 25 44

cdcs@skypro.be

Personne de contact : Catherine Giet.

N'OUBLIEZ PAS que tout complément d'information (photocopies des statuts d'a.s.b.l., articles de presse concernant l'ensemble des domaines de l'actualité sociale) peut être obtenu sur simple demande ou sur place.

ACSEH

A.S.B.L.

ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS
POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Siège social: Chaussée de Waterloo 1504, 1180 Bruxelles - T: 373 52 09 - F: 373 52 12

Quelqu'un à qui parler
dans l'anonymat 24 h / 24



107
Télé-Accueil

TÉLÉ-ACCUEIL BRUXELLES

A.S.B.L.

1959-1999

Depuis 40 ans, 650 bénévoles se relaient pour prendre l'écoute à Télé-Accueil. Si écouter l'autre vous intéresse, si vous recherchez un bénévolat centré sur la relation humaine, Télé-Accueil organise régulièrement des formations à l'écoute.

Renseignements au secrétariat
02/538 49 21